

Ar Gwir eneb ar bed !

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

Congrès de Quimperlé

26-30 Août 1937

BULLETIN ANNUEL



IMPRIMERIE PROVINCIALE DE L'OUEST
14, RUE DU PRÉ-BOTTÉ, 14
RENNES

RECouvreMENT DES COTISATIONS

L'Union Régionaliste Bretonne rappelle à tous ses Membres, que leur cotisation annuelle est exigible chaque année dans le mois qui suit la parution du *Bulletin*. A l'exception de ceux qui l'ont rachelée en payant une somme de 300 francs une fois donnée. Elle est rigoureusement due par tous les Membres auxquels le *Bulletin* a été expédié.

A son très vif regret et après avoir longtemps attendu pour le faire, l'U. R. B. se voit contrainte, en raison de l'augmentation toujours croissante de ses nombreux frais, de porter sa cotisation à 15 francs à partir du 1^{er} Janvier 1937, ce qui est bien minime, toutes les autres sociétés bretonnes ayant porté depuis longtemps les leurs à 20, 25 et même 30 francs.

L'invraisemblable négligence d'un trop grand nombre de collègues, qui, malgré plusieurs rappels, n'envoient pas leur cotisation, l'oblige à rayer de la liste de ses Membres, tous ceux qui, bien qu'ayant reçu le *Bulletin*, ne l'ont pas payée depuis deux ans. Elle prévient tous ceux qui n'ont pas encore soldé leur cotisation de 1937, qu'ils ne recevront le *Bulletin* de 1939 qu'en le demandant au Président : M. DE L'ESTOURBEILLON, au Château de Penhoët, en Auessac (Loire-Inférieure), après avoir soldé leurs cotisations de 1937 et 1938 (soit : 25 francs, augmenté de 1 franc pour les frais d'affranchissement).

Il est inadmissible que notre vieille Association si estimée de beaucoup se voie chaque année paralysée dans son action par de semblables négligences.

Nous prions donc instamment tous nos Membres, de faire honneur à leurs engagements et de régler le modeste mandat-poste qui leur sera présenté à partir du 1^{er} mars prochain.

LE BUREAU DE L'U. R. B.

CONCOURS DE L'U. R. B.

L'U. R. B. est heureuse de pouvoir reprendre encore cette année ses *Concours annuels*, si goûtés de nos compatriotes. Elle propose les deux sujets suivants :

1° LANGUE BRETONNE

Dans l'un des poèmes du bon barde LUZEL, on lit les vers suivants, tout empreints d'une véritable foi bretonne et d'un ardent patriotisme :

*Iez hon tadou, iez benniget
A bep amzer komzet hon Kreiz,
A vihannik meuz da garet
Rag le iez koz eo buhez Breiz.*

Langue bènée, langue de nos Pères, de tous temps, parlée parmi nous, dès notre enfance nous te chérissons, car c'est toi, vieille langue, la vie de la Bretagne !

Un prix de 100 francs, un prix de 50 francs et un prix de 25 francs seront décernés aux trois meilleurs *Mémoires* (écrits en Breton) rappelant aux familles bretonnes et aux parents bretons, qu'ils ont le très impérieux devoir, non seulement d'apprendre et de parler le Breton à leurs enfants, mais de veiller à ce que, tout en apprenant le français à l'Ecole, ils ne cessent de parler en Breton chez eux et dans la vie courante.

2° LANGUE FRANÇAISE

SUJET : Pierre LANDAIS, Ministre et confident du Duc, François II, grand trésorier de Bretagne, *gardien* et *défenseur* de la Nationalité bretonne. — Exposer et mettre en relief ses actes et son rôle dans ce but et cet ordre d'idées.

Les Manuscrits des concurrents devront être adressés avant le 1^{er} juillet, à M. DE L'ESTOURBEILLON, Président de l'U. R. B., au Château de Penhoët, en Auessac (Loire-Inférieure).

Ar Gwir eneb ar bed !

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE



Congrès de Quimperlé

26-30 Août 1937



BULLETIN ANNUEL



IMPRIMERIE PROVINCIALE DE L'OUEST
14, RUE DU PRÉ-BOTTÉ, 14
RENNES

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

Congrès de Quimperlé

26-30 Août 1937

AVANT-PROPOS

En cette année 1937, c'est la délicieuse petite ville de *Quimperlé*, en pleine Cornouaille qu'avait choisi pour siège de son Congrès annuel, l'*Union Régionaliste Bretonne*. Bien qu'elle y ait déjà tenu son troisième Congrès en 1901, un laps de 35 années lui avait paru une bien assez longue absence pour qu'elle puisse y renouveler ses Assises et l'attrait de cette jolie ville n'était-il pas pour elle un puissant motif d'y revenir.

Voici du reste en quels termes, notre excellent sociétaire et ami, M. Y. M. FOURNIS, Président de l'Essi de Quimperlé et du Comité des Fêtes du Congrès, la présentait aux Congressistes, dans le Programme élaboré par le Comité du Congrès.

« Comme *Quimper*, sa sœur aînée, *Quimperlé* est établi au confluent de deux rivières dont les noms, loin d'avoir la rudesse que l'on prête à la langue bretonne, le disputeraient dans les chants poétiques, aux noms les plus harmonieux de la Grèce et de la Lydie, dit CAMBRY, dans son *Voyage dans le Finistère*.

C'est l'*Isole* et l'*Ellé* qui sont venus se marier devant la mairie et l'église de Quimperlé. Elles n'ont pas cependant le même caractère. L'*Isole* coule avec lenteur au

milieu des prairies sur un lit de sable d'argent. L'autre, fougueuse, se précipite au milieu des rochers.

Après l'union amoureuse de ces cours d'eau,

Aucun ne peut plus connaître
Le nom qu'avant il porta
Ils n'en ont plus qu'un : La Laita
Puisqu'ils ne sont plus qu'un seul être (1).

Au confluent des deux rivières, dans une île, se trouve l'Abbaye de Sainte-Croix, fondée en 1027 par Saint Garloës. Là, sont assemblés les bureaux de la mairie, le Tribunal, la Gendarmerie, le Syndicat d'Initiative et la Cure. C'est l'union sacrée.

Près de l'Abbaye et l'église Sainte-Croix qui était autrefois la chapelle du Monastère, est maintenant affectée au service paroissial.

C'est une construction à plan circulaire présentant dans son ensemble la forme d'une croix.

« Pour avoir une idée de la forme générale de l'église, dit le chanoine ABGRALL, il faut se placer dans la rue du Château (appelée aujourd'hui : rue de Bremond d'Ars), d'où elle apparaît comme une immense rotonde sur laquelle font saillie les branches du transept, de l'abside et de la nef. » Si l'on veut admirer la partie la plus riche et la plus commentée de l'édifice, il faut la voir de la petite rue de l'Ellé.

C'est l'abside toute ajourée de fenêtres, toute tapissée de colonnettes, toute ornementée d'arcades et d'arcatures, qui lui donne une belle note de style roman.

De la place nationale, devant la façade sud de l'Abbaye, on voit à l'ouest, une cascade de toits moyenâgeux, entourés de jardins et de vergers et dominant le tout, la belle église Notre-Dame, sur la place Saint-Michel, remarquable par son architecture en partie de style gothique. A son chevet s'élève une tour carrée du XV^e siècle, décorée à sa partie supérieure d'une élégante galerie à arcades trilobées, armée d'une gargouille à chacun de ses angles.

(1) Jean DES COGNETS.

Ce qui fait le charme de Quimperlé, ce sont ses vallées, tour à tour riantes et sauvages, qui offrent aux promeneurs les aspects les plus variés. Aussi est-ce à juste titre qu'on a pu la nommer : l'Arcadie bretonne.

Descendez la Laita, avec l'un de ces sableurs qui quittent le port de Quimperlé à la marée du matin. Après avoir passé sous le viaduc, vous avez des deux côtés, des prairies qui, à chaque marée, sont couvertes par les eaux.

Puis, voici les bois de la Villeneuve, les hautes terrasses de Queblen, la forêt de Carnoët avec ses chênes séculaires et ses châtaigniers de l'Abbaye de Saint-Maurice, où l'art et l'industrie surent, au milieu des taillis et des rochers, créer de grands jardins chargés de fleurs et de fruits.

Jamais CAMBRY n'a éprouvé des émotions plus douces, plus sentimentales, plus heureuses que sur la rivière de Quimperlé. « Si le Dieu du Repos, si le Dieu de la Paix, s'étaient choisis une retraite, dit-il, elle eût été sur les bords de l'Ellé. »

Quimperlé est un centre touristique important et des plus intéressants. Aussi M. FOURNIS aime-t-il à juste titre à profiter de l'occasion pour rappeler aux Congressistes toutes les beautés des environs : le joli port de Douëlan, la plage de Kerfany créée en 1926; Pont-Aven et les souvenirs du regretté barde Théodore BOTREL, Le Faoüet avec ses Roches du Diable, et ses délicieuses chapelles de Saint-Fiacre et de Sainte-Barbe, et conclut sa présentation en rappelant le joli mot de son ancien Maire et Sénateur, M. Le Louëdec, qui reçut notre troisième Congrès de l'U. R. B., en 1901. « Si Quimper est le sourire de la Cornouaille, Quimperlé en est le baiser. »

Congrès de Quimperlé

sous la Présidence d'honneur de M. LE LOUEDEC,
maire de Quimperlé

MEMBRES D'HONNEUR DU CONGRES

MM. TANGUY, Sénateur.

MONTFORT, Député.

FOURNIER, Directeur des Papeteries de Kérisole.

BARON DE LÉPINEAU, Président de la *Société Hippique de Cornouaille*.

WACQUET, Archiviste départemental.

A. DE CARNÉ, Jules HENRIOT, Sullian COLLIN, Docteur
GUÉGUEN, Vice-présidents de l'*U. R. B.*

Comte René DE LAIGUE, Trésorier de l'*Association Bretonne*.

TALDIR-JAFFRENNOU, Président du *Gorsedd des Bardes de Bretagne*.

COMITE DE DIRECTION

Présidents. — M^{is} DE L'ESTOURBEILLON, Président de l'*U. R. B.*; — M. FOURNIS, Président du *Syndicat d'Initiative* de Quimperlé.

Vice-présidents. — MM. LAVAUX, Président du Comité des Fêtes; LE ROCH, Robert ROLLAND et Yves DE CONIAC, Secrétaire général de l'*U. R. B.*

Commissaires généraux. — MM. HOTTE et Joseph GOUSSET, de l'*U. R. B.*

Secrétaires généraux. — MM. LE GALL, BRANDILY, J. DE GUENYVEAU, Gaston GUILBOT, J. CADIC, Secrétaires généraux de l'*U. R. B.*

Trésoriers. — MM. Roger BRANDILY, de l'*U. R. B.*, et LAGADEC.

— 8 —

**COMMISSAIRES SPECIAUX
PRESIDENTS DE COMMISSIONS**

Cortèges. — MM. DE LÉPINEAU, HETTE, LE GALL, LE ROCH, J. GOUSSET.

Décoration de la Ville. — MM. BEAUFRÈRE et André BREUILLOT.

Logement. — BEAUFRÈRE, rue de Bremond-d'Ars à Quimperlé.

Concert. — HONORÉ.

Presse, Programmes. — LAVAUX et COÛTMEUR.

Tombola. — Robert ROLLAND.

Stade de Kérisole. — LE ROCH et Roger BRANDILY.

Exposition. — M^{me} DE L'ESTOURBEILLON, M^{me} YVONNE DE LAIGUE, M. André BREUILLOT.

Bal. — M. HONORÉ.

PROGRAMME DU CONGRÈS

Mercredi 25 Août

A 21 heures. — Ouverture des Fêtes du Congrès. Retraite aux flambeaux.

Judi 26 Août

A 16 heures. — Ouverture de l'Exposition des Arts bretons et des petites Industries bretonnes à l'École Primaire Supérieure des Garçons (Ville Haute).

A 20 h. 30. — Salle des Fêtes de la Mairie. — Séance d'ouverture du Congrès. — Allocution du Président de l'U. R. B. — *La Bretagne Enchanteresse*. Conférence par M. R. DEGOU, bibliothécaire-archiviste de la Ville de Lorient, ancien Directeur du *Clocher Breton*.

Vendredi 27 Août

A 8 heures. — Eglise Saint-Michel. — Messe pour les membres défunts de l'U. R. B.

A 10 heures. — Salle de l'École Primaire Supérieure des Garçons (Ville Haute) : séance de travail. — Travaux de la Section d'Histoire et de Littérature Bretonne.

A 14 h. 30. — Séance de travail. — Travaux de la Section Economique.

A 20 h. 30. — Salle du Cinéma (Ville Haute). — Grande soirée bretonne donnée par le barde Emile CUEFF et M^{me} CUEFF. — *Le Barde Inconnu*, comédie musicale en deux actes, sur des airs populaires. Harmonisation de G. ARNOUX. Paroles de Mireille KERMOER.

Samedi 28 Août

A 9 h. 30. — Séance de travail. — Travaux de la Section des Beaux-Arts.

A 14 heures. — Séance de travail. — Travaux de la Section de Langue Bretonne.

A 17 heures. — Remise solennelle à la Municipalité du Drapeau de Quimperlé. — Inauguration d'une plaque commémorative en l'honneur de JEAN I^{er} duc de BRETAGNE, créateur du Bourgneuf, et de Blanche de CHAMPAGNE, son épouse, fondatrice de l'Abbaye Blanche.

A 20 h. 30. — Salle du Cinéma. — Grande soirée de gala donnée par les *Cercles Celtiques du Trésor* et de *Penthièvre* sous la direction de M^{me} Erwoanez GALBRUN, bardesse d'honneur du Gorsedd des Bardes, par les *Merc'hed Kerne* et l'Association des *Moutons Blancs* de Pontivy.

Ann diou Zremm, pièce en breton de Xavier DE LANGLAIS. Chœurs bretons : *An tri Angélus*, *Sao Breiz-Izel*, *Noz Kalanna*, solis en breton et en français.

Danses bretonnes.

Bécassine jugée par les Bretons. Pièce en français. Comédie dramatique de Léone CALVEZ et Henri CAOUSSIN, interprétée par les *Merc'hed Kerne*. — *Bro goz ma Zadon*.

Dimanche 27 Août

A 8 h. 30. — Messe solennelle du Congrès à l'Eglise Saint-Michel.

A 9 heures. — Ouverture de la Grande Fête Hippique bretonne.

A 9 h. 30. — Formation et départ du cortège, place Saint-Michel. — Ordonnance du cortège :

1. Musique Municipale.
2. Cavaliers bretons à cheval.
3. Groupes de Bretons et Bretonnes en costume national.
4. Bœuf décoré de la tombola.
5. Char de l'Agriculture.
6. Char de la Marine.
7. Musique des Jongleurs de Notre-Dame.
8. Défilé des drapeaux des Pays de Bretagne.
9. Char de la BRETAGNE personnifiée.
10. Groupe de cavaliers bretons.

A 11 heures - Dislocation du cortège, place Nationale.

A 13 heures. — Rassemblement place Nationale (Cavaliers et groupes bretons en costume national). — Formation du défilé.

A 13 h. 30. — Arrivée au Stade de Kérisole. — Défilé et présentation sur le Stade.

De 14 h. à 18 h. 30. — Grande Fête bretonne et exercices hippiques sur le Stade (chevaux montés aux trois allures). — Jeux équestres. — Sauts d'obstacles.

Chœurs bretons et danses bretonnes entre chaque exercice.

De 17 h. 30 à 18 h. 30. — Grand défilé des voitures et chevaux montés en costume breton.

Finale. — Grande Gavotte-farandole par tous les groupes bretons. — *Bro goz ma Zadou*.

A 21 heures. — Grand bal breton sous les Halles.

Lundi 30 Août

Excursion traditionnelle du Congrès : Forêt de Carnoët, Le Pouldu, Moëlan, Biéc-sur-Bélon, Pont-Aven (*Déjeuner à Pont-Aven*), Trégunc, Concarneau, Melgven, La Trinité.

COMPTES RENDUS du Congrès et des Fêtes

PREMIÈRE JOURNÉE DU CONGRÈS

JEUDI 26 AOUT

Le Congrès de *Quimperlé* débuta le jeudi 26 août à 16 heures, par l'ouverture de l'*Exposition traditionnelle des Arts bretons et des Petites Industries bretonnes* fort bien installée dans deux salles de l'Ecole primaire supérieure de garçons, mise obligeamment à la disposition du Congrès par son distingué Directeur, M. BONNAUD.

M^{me} DE L'ESTOURBEILLON, M^{me} Yvonne DE LAIGUE, MM. Joseph GOUSSET, André BREUILLOT et R. BRANDILY, membres de l'U. R. B., avaient apporté tous leurs soins et leur savoir-faire à cette organisation.

A 16 heures, outre le public, s'y trouvaient réunis, entourant M. DE L'ESTOURBEILLON, Président, un certain nombre de sociétaires de l'U. R. B., notamment : M^{me} Yvonne BROOKE, Duchesse des Bretons de Paris en 1936, M^{me} Jules HENRIOT, PERSON, DE L'ESTOURBEILLON, BARBIN, SANSON, DEGOUL (Magdeleine Desroseaux); M^{me} Rose et Magdeleine CAVAN, Yvonne DE LAIGUE; MM. FOURNIS, YVES DE CONIAC, Gaston GUILBOT, J. GOUSSET, A. GAUTIER, Hubert BOUCHÉ, DEGOUL, BARBIN, Yves

PARC-CHANCERELLE, DE COËTGORRHEDEN, Charles MESNËR, TOURON, Maxime DE CADENET, FLEURIOT, PROUST, porte-Drapeau des Bretons de la Garenne (Seine), Auguste BRARD, etc...

Bientôt arrivèrent M. LE LOUËDEC, Maire de Quimperlé, accompagné de M. Y. FOURNIS, Président du Comité des Fêtes du Congrès, et de MM. HOTTE, LE HOCH, Jean LE GALL, Rédacteur en chef de l'*Union Agricole*, LAVAUX, Président du Comité des Fêtes de Quimperlé, COËTMEUR, ROLLAND, Louis TREGUIER, LAGADEC, HONORÉ, Membres du Comité.

M. DE L'ESTOURBEILLON, Président de l'U. R. B., s'adressant alors au Maire et à ses collègues du Comité, leur souhaita la bienvenue. Il dit toute sa joie de la cordiale réception dont l'U. R. B. était l'objet et montra celle-ci, toujours féale servante de la Bretagne, s'appliquant en toutes circonstances à s'efforcer de sauver ses traditions, sa langue et son caractère et poursuivant aussi cet autre but qui a toujours été sien : le développement des Arts bretons, leur protection et la création de débouchés à leur production.

Il appella tout particulièrement l'attention des Quimperlois et des Congressistes sur certaines expositions réunies dans ces salles, qui dénotent de remarquables talents et est heureux de voir en 1937, l'U. R. B. tenir comme en 1901, ses Assises dans la jolie ville de *Quimperlé* où elle fut alors si aimablement reçue par son Maire, M. le Député-Maire LE LOUËDEC, dont son fils, Maire actuel, continue les traditions de haute courtoisie.

M. le Maire LE LOUËDEC remercie le Président de l'honneur qui lui est fait. C'est un grand plaisir pour lui, lui, dit-il, en recevant les Congressistes de continuer les traditions de son père. Il sait les résultats obtenus et le succès, toujours croissant, que peut obtenir encore une Association comme l'U. R. B. ayant près de quarante ans d'existence et combien est précieuse pour la Bretagne l'œuvre artistique et sociale de l'*Union Régionaliste Bretonne*. Aussi bien souhaite-t-il la plus entière réussite à l'*Exposition* et au Congrès.

Après ces souhaits cordiaux, M. le Maire, accompagné de M. DE L'ESTOURBEILLON et des Membres du Comité, visite les différents stands avec le plus vif intérêt.

SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

Le jeudi 26 août, à 20 h. 1/2, dans la Salle des mariages de l'*Hôtel de Ville*, qui, en 1901, abrita les travaux de l'U. R. B. alors présidée par le regretté M. René POCARD DE KERVILER, de savante mémoire, M. DE L'ESTOURBEILLON déclara ouvert le Congrès de l'U. R. B. de 1937.

M. Alain LE LOUËDEC, Maire, prit aussitôt la parole. Il se déclara heureux de la préférence donnée par l'*Union Régionaliste Bretonne* à *Quimperlé*, sur deux autres villes qui avaient sollicité aussi sa visite cette année. Les Fêtes qui vont s'y dérouler, seront en quelque sorte le couronnement très breton de maintes villégiatures.

Certes le charme des sites est grand à *Quimperlé*, mais la ville elle-même, avec ses monuments si pleins de glorieux souvenirs, ses ruelles, ses vieilles maisons d'antan, ne pouvaient manquer de retenir l'attention d'une élite. *Quimperlé* a ses attraits cachés, mais, pays par excellence des plus beaux costumes, n'est-elle pas un véritable joyau placé au cœur de la Bretagne.

M. DE L'ESTOURBEILLON lui succède.

Discours du Président

La mission de l'U. R. B., dit le vieux luttteur, est par excellence « d'empêcher d'oublier ». L'appel de ses fondateurs, à Morlaix, en 1898, le proclamait, appuyant sur la situation faite à la Province, où il n'y a plus que des administrateurs et des administrés, sous un même régime imposé à tous, malgré la différence des intérêts et des régions. En 1901, *Quimperlé*, sous l'impulsion de M. LE LOUËDEC, accueillait les tenants du régionalisme et ce furent cinq jours inoubliables. Séances d'étude avec rapports des KERVILER, des LORA, des René DEGOU, alors directeur du *Clocher Breton*, d'Emile ERNAULT, du druide BERTHOU, de LAJAT, de Jules HAAG, du chanoine BULÉON, de TALDIR, du sousigné, etc...

On y reçut les excursions de Gallois, d'Andonais, de Poisonais, tel le patriote PARCEWSKI, devenu depuis célèbre... Il y eut des représentations populaires en plein air de *Ar Vezventi*, le drame couronné du barde ROLLAND, donné par la troupe de Thomas PARC, de *Ploujean*, amenée par le député M. CLOAREC. Quarante paires de binious prirent part au concours présidé par Charles LE RODALLEC, juge de paix et disciple de Charles de GAULLE, assisté des bardes LAJAT et PICQUEMARD... Ceux-là qui étaient jeunes alors, le sont encore de cœur aujourd'hui.

En 1937, comme en 1901, la mission de l'U. R. B. est donc « d'empêcher d'oublier! » et de poursuivre inlassablement sa tâche de Rénovation. Ce Congrès placera un mémorial rappelant la fondation du *Bourgneuf* par Jean I^{er} Le Roux, fils de Pierre Mauclerc, aux portes mêmes de l'abbaye Blanche, fondée par sa noble épouse, Blanche de Champagne.

L'U. R. B., comme le *Bleun-Brug*, à Plougastel, évoquera aussi le souvenir d'une heure terrible pour la Bretagne, et le millénaire de sa délivrance par Alain Barbe-Torte, à l'appel du moine JEAN DE LANDEVENNEC. Le *Cercle Celtique de Nantes* a particulièrement fêté la délivrance de cette ville, en juin dernier.

Tout un passé de gloire a rendu sacré le nom des Bretons! Sauvageons donc le patrimoine de la Bretagne, et pour cela affirmons-nous bretons dans la vie quotidienne, dans nos conversations. Luttons contre les calomnieux et les contempteurs. Demeurons les remparts irréductibles de la pérennité bretonne!

M. DE L'ESTOURBEILLON présente ensuite le conférencier, notre éminent collègue M. René DEGOUL, bibliothécaire-archiviste de la ville de Lorient, ancien fondateur et Directeur du *Clocher Breton*, qui, pendant près d'une heure, sut merveilleusement tenir l'assistance sous le charme de sa parole et de sa haute érudition.

La naissance de Quimperlé

M. René DEGOUL, avec beaucoup de charme et une science aimable, va s'efforcer de jeter quelques lueurs sur les origines de Quimperlé et les fait jaillir l'une des plus belles sources historiques. Comme *Landévennec* et *Redon*, elle a son *Cartulaire*, remontant aux dernières années du XII^e siècle. Un *Cartulaire* est un recueil d'actes de donations, un rentier. Celui de *Quimperlé*, relié en cuir a 0 m. 17 de haut sur 0 m. 22 de large. Il possède 163 feuillets et a été rédigé par le moine GURHEDEN ou GOURHEDEN, et bien qu'il se permette, de ci de là, quelques belles initiales, il n'est pas une calligraphie comme tant d'autres de ses pareils. Le *Cartulaire* resta en possession de

Sainte-Croix, jusqu'en 1790, exode des cinq dernier religieux. En mourant, le dernier d'entre eux, l'ex-chambrier ou économe, Dom DAVEAU, successivement maire de Quimperlé en 1793, jureur abdicataire, maître d'école et secrétaire de la sous-préfecture, légua le cartulaire à son médecin, le docteur GUILLOU. Remarquons en passant, que ce ne fut pas « un bon moine », ainsi que l'a qualifié le sympathique orateur, Dom DAVEAU, qu'il ne faut pas confondre avec le dernier abbé commendataire Dom Guillaume DAVAUX, précepteur des Enfants de France et mort chanoine de Saint-Denis, en 1822, mourut, lui-même en 1801.

En 1836, un Anglais, STAPPLETON, possesseur d'un château en Yorkshire, *Carlston*, acheta le *Cartulaire* des héritiers du médecin Guillou et bientôt ce fut la ruée des archéologues. Lord BEAUMONT, héritier de STAPPLETON, était aux Indes... Le précieux manuscrit allait-il rester introuvable? Le marquis de LA FERRONNAYS, en 1881, sur les instances de Léon MAÎTRE, archiviste de la Loire-Inférieure et délégué du gouvernement français, obtint de lady BEAUMONT, l'autorisation de fouiller le château de fond en comble. Léon MAÎTRE, le curé catholique GOLDUS, beau-frère d'une Nantaise, lady BEAUMONT, le bibliothécaire, mirent tout sens dessus dessous. Enfin, dans un tas de vieilles paperasses, apparut l'affreux bouquin, dont furent faites deux copies, l'une destinée aux Archives Nationales, l'autre à la Bibliothèque de Quimper. En 1896, Léon MAÎTRE et Paul de BERTHOU en donnèrent l'édition publiée par les *Annales de Bretagne*.

Le récit de GURHEDEN est consacré d'abord aux vies de saint GURTHIERN, de Sainte WINNOK, de saint CADO, la généalogie de GURTHIERN, fils du chef Da (*le bon*), la chronologie des papes, celle des archevêques de Tours et des évêques de Nantes, Vannes, Quimper, une liste des rois et ducs, jusqu'à Conan, fils d'Alain Fergent, la chronique des donations, etc., etc...

Avec la vie de GUNTHIERN, nous sommes en présence des émigrations qui ont peuplé le sud breton au VI^e siècle, parallèlement à la Domnonée des *Fracan*, des *Déroc*.

En termes très poétiques, l'orateur décrit le paradis terrestre que GURTHIERN préféra finalement à l'île de *Groir* où il avait abordé. Il retrace la formation religieuse et civile, dans la collaboration des *Guenolé* et des *Corentin*, d'une part, de *Gradlon-Meur*, d'autre part, et surtout du grand centre intellectuel et spirituel de *Landévennec*, dont nous avons eu avec le Congrès des *Bleun-Brug* à nous occuper ces temps derniers.

Gradlon donna des biens à *Gurthiern Warok*, le chef de l'émigration du Vannetais lui en donna également. On peut croire sans risque d'erreur que l'établissement de *Gurthiern* est celui-là même que détruisirent les Normands en 878, date donnée par Albert LE GRAND. Saint GURLOËS, prieur de *Redon*, aidé d'Alain CANHIART, releva l'abbaye de ses ruines en 1029. On l'appelle plus communément *Urlo*, en Vannes, *Urloù*, en

Cornouailles, et l'eau de ses fontaines vaives guérit des rhumatismes.

L'orateur ne veut pas finir sur ces lointains passés. — L'U. R. B., dit-il, est une société vivante, qui peut être fière des résultats obtenus, grâce à ce qu'elle a semé la première : défense organisée de la langue bretonne; musique bretonne étudiée au point que son enseignement est prêt à être donné; vieilles danses retrouvées et rénovées; multiplication des cercles celtiques; pas un écrivain ne s'y trouve (et ne parle que des écrivains de langue française) qui ne se fasse gloire de demeurer dans le domaine de la Patrie bretonne. On trouve des phrases entières de breton jusque dans la *Revue des Deux Mondes*, et elles y sont à l'honneur.

Jamais plus qu'aujourd'hui, n'est justifié ce vers de Brizeux :

Ah! nous ne sommes pas les derniers des Bretons!

Cette belle conférence fut l'occasion d'un témoignage de haute sympathie à notre confrère R. DEGOUL et c'est dans la fierté toute bretonne et majestueuse du « *Bro goz* » que se termina cette première soirée.

DEUXIÈME JOURNÉE DU CONGRÈS

VENDREDI 27 AOUT

Messe pour les Membres défunts de l'U. R. B.

La journée du vendredi 27 août débuta par la Messe traditionnelle pour les Membres défunts de l'Association, décédés depuis un an, et célébrée en l'Eglise Notre-Dame de la Haute Ville, par M. le chanoine TANGUY, recteur de la paroisse, qui, à l'Évangile, rappela les noms des Membres de l'U. R. B. décédés depuis un an. Ils ne sont que trop nombreux cette année, nos collègues dont nous avons à déplorer la perte. En voici l'énumération donnée par le Recteur au cours de la cérémonie.



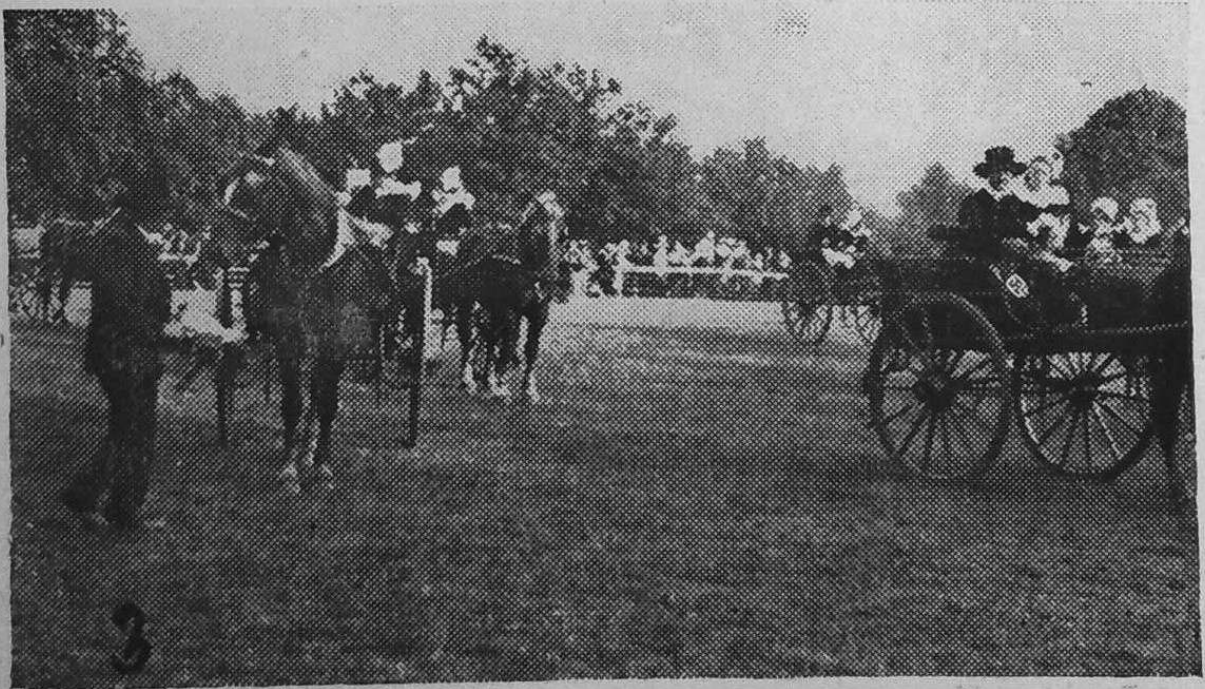
(Cliché de « L'Ouest-Eclair »).

Défilé des Drapeaux des Pays de Bretagne



(Cliché de « L'Ouest-Eclair »).

La Délégation des « Moutons Blancs » de Pontivy



(Cliché de « L'Ouest-Eclair »).

Le Défilé des Cars bretons à Kérisole



(Cliché de « L'Ouest-Eclair »).

GROUPE DE CONGRESSISTES BRETONS

De droite à gauche : MM. de L'Estourbeillon, Président de l'U. R. B.; — Y. Fournis, Président du Syndicat d'Initiative de Quimperlé; — Roger Brandily; — Hubert Boustié; — F. Jaffrennou (Tadir); — René Barbin.



(Cliché de « L'Ouest-Eclair »).

La Duchesse de Bretagne

Ce sont :

MM. le Chanoine GUILLEVIC, Vicaire général de Vannes.

GUILLO, Directeur honoraire d'Ecoles à Camors (Morbihan).

Edouard LEMÉ, Publiciste, décédé à Lorvol-L'Orgueilleux (Yonne).

Loeiz AR FLOCH, le bon Barde breton, de Lannilis (Finistère).

Gildas LE BOURG, de Laniscat (Côtes-du-Nord).

Henry QUILGARS, Maire de Piriac (Loire-Inférieure).

RIO-LE GALL, Industriel à Hennebont (Morbihan).

Abbé François MADEC, Chevalier de la Légion d'honneur, Directeur d'Adsaö, décédé à Brest.

JEHANNO, des Morbihannais de Paris.

Abbé LE CLERC, Professeur au Collège Notre-Dame de Guingamp.

André MELLAC, ancien Trésorier de l'U. R. B., décédé à Lorient.

Le barde KLOAREC AR VERN.

Eugène REGNIER, Président de la Fédération des Cercles Celtiques de Rennes.

Ra bardonno an Aotrou Doué, d'an Anaon !

PREMIÈRE SÉANCE DE TRAVAIL

La première séance de travail du Congrès, consacrée spécialement aux travaux de la *Section d'Histoire*, fut ouverte à 10 heures dans l'une des salles de l'École primaire supérieure de garçons, sous la Présidence de M. DE L'ESTOURBEILLON, ayant comme *Assesseurs*, MM. Sullian COLLIN, Vice-président de l'U. R. B., et Hubert BOUCHÉ.

Le Président ouvre la séance en donnant tout d'abord communication des excuses des sociétaires auxquels des empêchements divers n'ont pas permis de venir au Congrès.

Se sont excusés :

MM. le Comte Armand, Louis Béranger, Docteur Bouchard, N. Boyer, P.-Y. Burel, Jean Cadic, Adrien de Carné,

Alphonse Chanteau, Charles Brun, Directeur de la F. R. F., Vicomte du Dresnay, Emile Ernault, Yann Fournier, Joseph Henriot, Jehan de Guenyveau, J.-M. Jacob (Barde Efflam Koët Skañ), Commandant Jacob, Pierre de Kercadio, Erwoan Marec, Marchal, Chanoine Mathurin, Abbé Mary, Louis Nicot, Docteur Perquis, Docteur Plateau, Docteur Regnault, Guy Riou, Comte de Ronseroy, Emile Sagot, François Vallée, Lucien Vaugeois, Baron de Wismes.

M^{me} et M^{me} Caraës, Chesnot, Couillard, Vicomtesse de L'Estourbeillon, Kerlann, Constance Le Merer, de Meheuc de Saint-Pierre, Porteau, Vielle, Guenola et Yahne Riou.

A son très vif regret, notre très érudit secrétaire général, M. Jehan de GUENYVEAU, retenu à Verdun, n'a pu, malgré sa fidélité ordinaire, venir cette année au Congrès. Mais tenant cependant à y collaborer, il y a envoyé de fort intéressants documents que l'on trouvera dans la seconde partie de ce Bulletin.

C'est ainsi que M. DE L'ESTOURBEILLON peut donner à l'assistance un intéressant résumé d'une Etude approfondie faite par M. DE GUENYVEAU, de l'Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé et des origines de la Cité.

En dehors de ce beau et long travail, M. DE GUENYVEAU a tenu à envoyer quelques notes fort curieuses sur un certain nombre d'illustrations quimperloises : Le Chanoine Guillaume de Quimperlé (XIV^e siècle), — le Père du Paz (XVII^e siècle), — Dom Morice de Beaubois (1693-1750), — le Général Claude Hervo, baron de l'Empire, — le Missionnaire Joseph Boursoul, — le Lieutenant-Colonel de Talhouët, tué à Quiberon, et l'Abbé de Talhouët, son frère, ancien curé d'Hennebont, — le bienheureux Nicolas Veron, fondateur de l'Adoration perpétuelle du Saint Sacrement, enfin notre grand barde breton Théodore Hersart de la Villemarqué.

Toujours infatigable, M. DE GUENYVEAU a tenu aussi comme il le fait chaque année à rappeler un certain nombre d'Ephémérides, très intéressantes, depuis l'an 837 jusqu'à l'an 1937.

Il n'a eu garde aussi, dit M. DE L'ESTOURBEILLON, d'oublier nos morts, et aussi bien, tenous-nous particulièrement à nous joindre à lui pour rappeler ici à nos sociétaires le souvenir de quelques-uns d'entre eux, énumérés à la messe dite ce matin en leur honneur. Nous tenons à rendre tout spécialement hommage à quatre d'entre eux, qui furent à l'U. R. B. nos amis profondément dévoués et nos collaborateurs de tous les instants, MM. Henry QUILGARS, Eugène REGNIER et Loëiz AR FLOC'H et le chanoine GUILLEVIC. Henry QUILGARS dont nous déplorons profondément la perte était l'un des vice-présidents de l'U. R. B.

« Archiviste paléographe, ancien sous-inspecteur de l'assistance publique à la Préfecture de Rennes, dit M. DE GUENYVEAU, il fut en même temps le très dévoué collaborateur de notre Président. Il dirigeait avec lui « La Bretagne Intégrale », revue de tous les intérêts bretons. Enfant du pays de Guérande, cette partie nagnère bretonnante du pays nantais, enthousiaste de sa Bretagne, il n'eut reculé devant rien pour la rendre glorieuse et prospère dans la liberté. Les fonctions de M. QUILGARS, coupées de courtes vacances, lui donnaient peu de loisirs pour assister à nos Congrès. Du moins y participait-il par l'envoi de rapports documentés ou érudits, que personne d'entre nous, n'a oublié et qui font l'honneur de nos Bulletins.

Admirablement renseigné sur l'effort industriel et surtout agricole de la Bretagne, il s'intéressait particulièrement au pays de Rennes, à la Foire-Exposition de Rennes où il avait réussi à créer un stand d'art cello-breton.

Dans ses rapports, il exposait la production intense de la Bretagne (réputée au dehors comme pauvre et retardataire) en céréales, en chevaux, en porcs. Ou bien, l'érudit auteur du Dictionnaire topographique de Loire-Inférieure rappelait les traités commerciaux de Jean V et de l'ancien Etat breton, ou décrivait les mœurs des vieux Celtes, amis de la danse, des armes et des couleurs chatoyantes.

Son imagination ardente le portait vers le roman, et ce fut : A cœur battant, qu'il écrivit de tout cœur, pour sa Bretagne aimée, puis Son Jardin d'amour. On lui doit de

nombreux travaux et notamment : une *Histoire de Guérande*, puis des pièces de théâtre.

Il n'est pas jusqu'à la musique cellique qui ne tentât son âme d'artiste. A un certain Congrès, il intrigua fort son auditoire par des mélodies recueillies, disait-il, sur les lèvres d'une « pâtoresse » de la lande bretonne. Comme pour la *VILLEMARQUÉ*, on put penser que le poète avait ajouté de sa propre inspiration à celle de son héroïne, inspiration fort originale d'ailleurs, où l'imagination avait plus de part encore que l'art musical. Nous espérons que sa retraite nous le rendrait tout à fait. Mais il se retira dans son pays natal et en se livrant à l'administration rurale, en devenant maire de Piriac, il servait encore la Bretagne. Puisse-t-il dans l'autre vie être réjoui par les gracieuses cantilènes que les messagers célestes inspirèrent jadis aux *Grégoire* et aux *Dunstan* et qui charment encore les vieux Bretons à qui ils les laissèrent.

De son côté, notre excellent ami, M. C. LE MERCIER D'ERM a tenu dans *La Côte d'Emeraude* à lui rendre hommage en ces termes :

MORT DE M. HENRI QUILGARS
Maire de Piriac-sur-Mer

Nous avons appris avec un très vif regret la mort, survenue dimanche 21 mars dernier, de notre ami Henri QUILGARS, inspecteur honoraire de l'Assistance Publique, maire de Piriac-sur-Mer (Loire-Inférieure).

Breton de cœur et de race, érudit et lettré, pourvu d'une forte culture générale et plus spécialement imprégné de la tradition historique de son pays, Henri QUILGARS était, depuis de longues années, Vice-Président, membre du Comité de Direction de l'Union Régionaliste Bretonne, dont il dirigeait la section de Littérature et d'Histoire.

Originaire de la vieille cité de *Guérande*, au cœur de la Bretagne nantaise, QUILGARS avait publié une *Histoire de Guérande*, justement appréciée. On lui doit également d'intéressantes études (dont : *Ce qu'était l'Etat breton*), des essais de théâtre folklorique (*Le Glaive sacré*, *La Sirène*, *Le Naufragé*, *Aux mystérieux Jardins de joie*), des romans (*A cœur battant*, *La Chaîne du Foyer*, *Quiquengrogne*).

A la fin de sa carrière administrative, au cours de laquelle il avait, pendant de longues années, occupé les fonctions d'Inspecteur de l'Assistance Publique du Département d'Ille-

et-Vilaine, il s'était retiré à *Piriac-sur-Mer*, une des jolies communes maritimes et stations balnéaires de la presqu'île guérandaise, où il avait déjà sa maison, face aux larges horizons atlantiques.

Aux dernières élections municipales, il avait accepté de briguer les suffrages de ses concitoyens et de former une liste sur un programme *essentiellement breton*. La liste QUILGARS fut élue tout entière et notre ami prit possession de la Mairie où il ne devait point manquer d'appliquer les principes qu'il avait si vaillamment fait triompher. C'est ainsi que le cachet de la Mairie de Piriac s'adorna dès lors des hermines nationales. C'est ainsi également que le Conseil Municipal de cette petite ville de la région nantaise — que certains prétendent si débretonnée — fut avec celui de *DINAN*, le premier, en Haute-Bretagne, à émettre, voici deux ans, un vœu en faveur de l'*Enseignement du breton à l'école*, mesure depuis longtemps réclamée par les populations de Basse-Bretagne.

Henri QUILGARS s'éteint prématurément, dans sa 59^e année. Ses obsèques ont été célébrées à *Piriac*, le mercredi 24 mars, et suivies par toute la population locale et de nombreux amis du dehors.

Nous nous inclinons avec émotion sur la tombe de ce bon et vaillant Breton, et nous adressons à M^{me} Henri Quilgars et à ses enfants l'hommage de nos bien vives et respectueuses sympathies.

**

« Loeiz AR FLOC'H, le bon barde du pays de Léon, né à Bodilis, s'est éteint à Lannilis à la fin de Décembre 1936. Il n'est guère de nos collègues, dit M. DE L'ESTOURBEILLON, qui ne garde en sa mémoire le souvenir de son grand cœur et de son dévouement de tous les instants. Serviable à l'infini, habitué à nos Congrès qu'il ne manquait guère. C'était en outre au témoignage de nos grands Maîtres bretons, tels que MM. *Vallée*, *Ernauld* et *A. de Carné*, un remarquable écrivain breton, maniant sa langue avec une remarquable aisance. D'une profonde modestie, beaucoup ne surent pas assez rendre hommage à ses mérites. »

« Sous un extérieur tout rural, dit M. DE GUENTVEAU, il possédait une excellente culture secondaire.

Mais c'est au breton qu'il avait conservé son activité intellectuelle. Il concourait dans les divers sujets de concours bretons de l'U. R. B. spécialement la *poésie*.

A notre avis cependant, il manquait parfois de souffle poétique et des grandes envolées que l'on trouvait chez d'autres bretons.

Mais sa versification léonarde, lourde et bourrée de chevilles, était si exacte, sa grammaire si bien observée, son orthographe si correcte, que le jury, que les grammairiens puristes ne pouvaient se dispenser de lui accorder les plus hautes récompenses en présence de concurrents mieux inspirés, peut-être, mais incorrects.

L'homme était plein de serviabilité et de dévouement, spécialement à notre Président, à qui il rendait d'immenses services, à nos Expositions dont il assurait la garde et parfois l'agencement.

« Sa mort est un véritable deuil pour la Bretagne. »

Notre compatriote, M. Léon LE BERRE (Abalor), a tenu dans *L'Ouest-Eclair* à lui rendre hommage en ces termes :

LOEIZ AR FLOCH

Glae'har vraz em c'hreiz, e teuan da rei deoc'h, lennerien kez, kelou eus maro hor mignon, an Drouiz Loeiz ar Floch, hon c'henlabourer evit *Korn ar Brezoneg*.

E Lesneven, eo e tremenas da Zoue, da zeiz warlec'h gouel ar Mabig Jesus. Dimeurz e gorf eo bet sebeliet e bered Bodilis parrez e c'hinivelez, d'an 2 a viz kerzu 1867.

Daou vloaz'zo, tennet a oa diouthan eur c'histinen (*prostate*) gant eur surgian brudet à Vrest, an Aotrou de la Marnière, hag an doktor drouiz Charl Kotoneg (*Docteur de bardone!*) a dredane e zionhar d'hor mignon, e Kemperlé.

Kredi e c'hellemp edo pare mat Loeiz kez dre ma ped gwech hon deus gwelet anezan, e teue sart d'ar Gorsedd, pe d'eur Gouel, savet gant an Aotrou L'Estourbeillon, evel er Felgerieg (*Grand-Fougeray*). Loeiz a zeblante yac'h, en dro, evel eur pesk. Fazi a reemp! Sethu hen diskaret gant an Ankou!

Dister zo bet buhez Loeiz! Ganet paour, mervel paour a a reas, dalc'hmat stad ennon, gant e blaneden! Prederour, hag unan etouez ar re wira...

Skoliatet da genta war al latin, e presbytal Bodilis ober a reas e studiou, lod anezo gant Tadou Jesuisted e Poitiers, hag o feurachui a reas en kollaich Lesneven, hag e kloerdi Kemper. Hogen, na gendalc'has ket pell gant an hent-se. Er C'halvar Kemper, evel diwezatoch e ti ar Bobl eleac'h eo bet diou wech kommis, ne gave ket awalc'h an avel d'e benn. Re stag e oa ouz e daol labour! E spered a nije pell, gant al laboused,

dreist ar c'hrogad! Hag ec'h hunvreo a rede du-ma, du hout...

Gwel e vefe dezan, peure'hraët e gonje, kemeret eur vicher hag a rofe dezan redek dre ar vro! Kregi a reas neuze'n e zac'h-ler, leun a louzeier hag a levrigou, savet diwar yec'hed an dud hag al loened. Gantan, hen doe ive plakou évit « ar c'hirri hag ar chass »! Ac'hano e veze graët outhan *Paotr ar plakou*. Piou na welas Loeiz och engrava e blakou, azezet e korn eur maie'hallac'h bennak, pe tal kichen eur c'hobu?... Tenn a veze, ar micher, laouen dalc'hmat ar paotr leun a aked da zelloud piz ouz ar pez a dremene dirag e zaoulagad. Koulskoude na blegas da skriva romantchou, nemed er bloaz 1907, pa glevas hano eur c'henstrivadeg, savet gant *Petit-Courrier*. Evel ma teue ganthan, e kampr eun hostaliri, e korn eur grignol bennak, Loeiz a skriva ar *Chabiten Chibiloutig*. Kenta gwech, kenta taol! An eil maout oa dezan! Gwvelloc'h c'hoaz, ar gazetenn breizad Kaorintin an Nours, a voule, hep holl amzer, ar skreid loreet.

Da vloaz, Loeiz a ree annoudegez gant Taldir, hag hen a c'houenne raktal, diganhan, eur gontadenn verr, evit ar *Vro* e gelaouenn vrezonek... Ha setu dazore'het ar romant nêd eus a zouez ar Vreiziz, abaoe barzed an Daol-Grenn. A dra-zur, Loeiz eo an hini a reas da genta en dro d'ar rumm-skrid-se. Setu an eil warlec'h egile e teuas gant Loeiz ebar ar *Bobl* : *Eus ar garantez d'ar maro* (1905); *Ar c'habiten Bimbao* (1909); *An aotrou Skrabellaou* (1910); *Merc'h ar boutaouer koat*; hag all c'hoaz er *C'hourrier*. Skriva a reas ive trajediennou ha peziou-fentus.

Ar re-ziweza skrivet gantan, daou vloaz zo e presbytal Sant-Woazeg a vez graët anezo *Buhez Sant Woazeg* ha *Trubuilhou an Aotrou Perrin*.

Emichans kals a zorn-skridou a chom diembann. Ra blijo gant Barzed ar Gorsedd, e vreudeur, ober ar pez a zo red evit dastum kontadennou, romantchou, studiadennoù diwar louzaouerez ar bobl, ha marteze evorennou an diouganer dre dorn... Ra blijo, dreist-oll, gant an Aotrou Doue rei d'hor mignon eur c'hristen gredus eul lec'h a repos peurbadel, gant Zent Koz hor ouenn hag edont, evelhen, baleerien ha barzed!

Gant e c'hoar, an itronn, Herrou, hag e nized, hor c'henglae'har vras.

LÉON LE BERRE,
Abalor.

M. Eugène REGNIER fut lui aussi l'un de ces bons bretons dont la disparition creuse un vide profond pour la Bretagne.

« Eugène REGNIER, dit M. DE GUENYVEAU, altrista encore l'U. R. B. par un dernier deuil cette année. Mort à Rennes,

il fut le premier fondateur à Paris, puis à Rennes des *Cercles Celtiques*.

Sur sa tombe, un collègue, M. le Dr GUÉGUEN (Président du *Cercle Celtique de Nantes*), magnifia le zèle de M. REGNIER pour tout ce qui avait trait à la Bretagne. Il fit remarquer à quelle hauteur M. REGNIER plaçait un *Cercle Celtique* : une *Chorale*, il est vrai, mais imprégnée d'esprit breton, espoir de renaissance de la langue, de la littérature et de l'histoire bretonnes.

Il lui souhaita d'être bercé au Paradis par les douces harmonies des chorales bretonnes qu'il avait tant aimées ici-bas.

Pour nous qui connaissions personnellement M. REGNIER, nous ne saurions mieux faire que de nous associer à de telles paroles.

Aux noms de ces trois regrettés collègues, nous ajoutons aussi celui de M. le Chanoine GUILLEVIC, Vicaire général honoraire du diocèse de Vannes, Supérieur du Grand Séminaire.

Le Chanoine GUILLEVIC. — Ce fut aussi une grosse perte pour les lettres et l'action « pour le Breton » que celle de M. le Chanoine GUILLEVIC, auteur d'une *Grammaire bretonne vannetaise* avec M. l'Abbé LE GOFF, où il avait su dans un pays hérissé de sous-dialectes faire l'unification de la langue en en expliquant fort clairement les règles difficiles. C'était un esprit large, éclairé, accueillant toutes les suggestions bretonnes, même la propagation du *binion*, jadis maudit par les missionnaires, un pur et grand Breton chérissant son Pays et sa Langue.

Tous ceux qui ont lu notre *Bulletin* de cette année, donnant les Comptes rendus si intéressants du Congrès et des Fêtes du *Grand-Fougeray* en 1936, ont pu y voir et constater que l'U. R. B., faisant un gros effort, avait repris ses *Concours annuels*, et avait proposé deux sujets de dissertation ou d'étude, l'un en *langue bretonne*, l'autre en *langue française*. Au premier, personne malheureuse-

ment n'a daigné répondre. Il sera reproposé pour l'année prochaine et nous voulons espérer qu'il trouvera des interprètes. Le second avait pour objet une Etude ou un Mémoire sur : *Le Comte de Bothérel, dernier Procureur général du Parlement de Bretagne et ultime défenseur des Libertés bretonnes*. Deux de nos sociétaires, répondant à notre appel, ont envoyé sur ce sujet un très intéressant Mémoire dont M. DE L'ESTOURBEILLON, Président, tient à donner lecture à l'assistance, appelée à les juger et à les classer pour les deux prix qui leur reviennent.

Dans le premier, rédigé par une petite nièce du dernier Procureur général des Etats de Bretagne, M^{lle} Yvonne DE LAIGUE, celle-ci met particulièrement en lumière le grand et noble rôle de ce précurseur et collaborateur DE LA ROUËRIE, luttant contre la Nation révolutionnaire comme il avait lutté contre la Monarchie, infidèle aux engagements du Contrat synallagmatique de 1532. Elle montre combien il est profondément regrettable que cette grande figure bretonne ne soit pas plus connue et plus honorée, non plus que la célèbre *Conjuration bretonne de la Rouërie*, qui avait pour but : « Le retour loyal de la Monarchie au respect de sa signature et du contrat de 1532, donnant, donnant. »

La seconde étude sur le même sujet présentée par notre jeune collègue M. Y.-P. BUREL, résidant à Casablanca et natif de *Scaër*, est plus documentée et met assez largement en lumière la longue lutte courageuse du COMTE DE BOTHEREL pour sauver les *Libertés bretonnes* et surtout, comment, grâce à lui, en pleine année de 1789, les Etats de Bretagne s'opposèrent résolument à une levée de deniers dans la Province, même en faveur de l'insurrection royaliste, en dehors de leur approbation.

Nos compatriotes liront avec fruit ces deux très intéressants Mémoires dans la seconde partie du présent *Bulletin*.

De l'avis unanime des Membres présents, le premier prix (100 francs) est accordé à M. Yves BUREL qui, ayant parlé en Breton averti, fait honneur à son pays de *Scaër*, et le second prix (50 francs) à M^{lle} Yvonne DE LAIGUE dont le Mémoire présente aussi de réels mérites.

La première séance de travail est ensuite levée à 11 h, 3/4.

Première soirée de l'U. R. B.

La première soirée de l'U. R. B. donnée au Cinéma Honoré par le bon barde Emile CUEFF et M^{me} CUEFF, n'eut pas le grand et légitime succès qu'elle méritait. Par suite de malentendus assez inexplicables, on dut attendre une heure et demie l'arrivée d'un piano indispensable, et qui fut enfin obligeamment prêté par un Quimperlois. M. et M^{me} CUEFF, accompagnée de leur délicieuse petite fille *Annick*, n'en donnèrent pas moins leur intéressante séance et furent longuement applaudis par l'assistance trop peu nombreuse qui se trouvait dans la salle.

TROISIÈME JOURNÉE DU CONGRÈS SAMEDI 28 AOUT

Le début de la matinée du samedi fut d'abord consacrée à la visite si intéressante de la ville haute et de la ville basse sous la conduite de notre excellent et très érudit ami M. Léon LE BERRE (Abalor).

On visita successivement la belle *Eglise Notre-Dame*, le tombeau de *Jean de Montfort* à la Retraite, et ceux de *M. Hersart de la Villemarqué* et de *Matelinn an Dall*, le célèbre musicien dont le souvenir s'est perpétué grâce à la chanson de l'abbé QUÉRÉ, curé de Châteaulin, dans ses *Kanaouennou Kerne*. Toutes les époques et tous les sites si pittoresques de *Quimperlé* furent évoqués aux oreilles et aux yeux charmés des visiteurs.

DEUXIÈME SÉANCE DE TRAVAIL

Cette dernière séance de travail fut présidée par M. DE L'ESTOURBEILLON, Président de l'U. R. B., ayant comme assesseurs : MM. le Docteur GUÉGUEN, Vice-Président, et M. Yves DE CONIAC. Elle s'ouvrit à 9 h. 1/2.

Elle fut comme la précédente consacrée presque entièrement aux travaux de la *Section d'Histoire* qui fournit toujours les matériaux les plus abondants. Rappelant les belles fêtes du récent Congrès du *Bleun Brug*, qui viennent de se dérouler à *Plougastel-Daoulas* pour la célébration du *Millénaire de la Délivrance de la Bretagne par Alain Barbe Torte et l'Abbé Jean de Landévennec*, et que tint aussi à célébrer en juin dernier à Nantes le Cercle Celtique de cette ville présidé par M. le Docteur GUÉGUEN, le Président déclare que l'U. R. B. tient aussi à commémorer ce Millénaire et à s'associer de tout cœur à ces grandes réminiscences. Notre infatigable collègue, M. Jean DE GUENYVEAU, ne l'a point oublié lui non plus et le Président donne lecture d'intéressantes notes de l'actif chercheur sur la façon dont Alain Barbe Torte répondit à l'appel de Jean de Landévennec et sur la Délivrance du territoire breton. On a dit souvent que le grand recul du Breton était dû aux invasions normandes des IX^e et X^e siècles. En partie peut-être; mais M. DE GUENYVEAU en voit surtout la cause dans l'affranchissement des serfs du domaine ducal en 950 et la quantité appréciable de serfs français venus se réfugier en Bretagne pour y jouir de leur liberté corporelle.

Lecture est donnée aussi de quelques particularités peu connues de l'Histoire de *Quimperlé* par M. DE L'ESTOURBEILLON et de d'autres, signalées par M. DE GUENYVEAU, sur diverses abbayes, telles l'abbaye de *Boquen*, rendue tout dernièrement à sa destination chrétienne, ainsi que celle de *Saint-Aubin-des-Bois* et celle de *Notre-Dame de la Vieuville*.

Après communication de ces intéressantes notes, M. DE L'ESTOURBEILLON appelle tout particulièrement l'attention des Congressistes sur l'édition nouvelle de l'œuvre maîtresse du vaillant et regretté barde CALLOC'H (Bleimor) donnée tout récemment par MM. Loeiz HERRIET et Y. LE DIBERDER aux Editions de la Maison Le Bayon-Roger-Hervieu à Lorient, que tout breton lettré devrait avoir à cœur de posséder.

Il tient aussi à faire tout particulièrement l'éloge du nouvel ouvrage de Léon LE BERRE (Abalor), *Bretagne d'hier*, avec illustrations de Pierre GALLE (Librairies de

« L'Ouest-Eclair » à Rennes). Ce volume des plus intéressants, qui dépeint admirablement ce que fut notre Bretagne, il y a cinquante ans; qui sait évoquer et merveilleusement présenter les moindres détails des mœurs, des coutumes et de la vie bretonne qui chaque jour s'effrite peu à peu, ne manquera pas d'être lu avec autant de plaisir que d'émotion par tous nos compatriotes, amoureux de la Bretagne et de ses vieux et chers souvenirs.

Sur l'invitation du Président, M. LE BERRE donne à l'assistance quelques curieuses précisions sur *Les Louissets de Fougères*, que l'orateur s'apprete à faire mieux connaître, dans un ouvrage qu'il fera paraître prochainement : *La Petite Eglise à Fougères*.

TROISIÈME SÉANCE DE TRAVAIL

Cette séance ouverte à 14 h. 1/2 fut spécialement consacrée aux travaux de la Section de *Langue bretonne*, sous la présidence de M. DE L'ESTOURBEILLON ayant comme assesseurs : MM. Gaston GUILBOT et A. GAUTIER.

Au nom de M. Yann FOUËRÉ, Président de *Brezonek ar Skol*, M. Robert AUDIC donne communication d'un intéressant Rapport sur *l'Enseignement du Breton dans les Ecoles publiques*, sur les heureux résultats déjà obtenus par *Brezonek ar Skol* et insiste sur le nouveau et très important évènement qui s'est récemment passé à la Chambre des Députés où, pour la première fois, l'important Rapport de M. l'Abbé DESGRANGES, député de Vannes, examinant la proposition de loi de M. TRÉMINTIN, député du Finistère, tendant à introduire le *Bilinguisme* dans toutes les Ecoles primaires rurales, avec cours facultatifs dans les Ecoles primaires urbaines, a vu sa *Proposition de Résolution* conforme, votée par la Commission de l'Enseignement à l'unanimité.

Actuellement, cet Enseignement est chose à peu près assurée dans les Ecoles libres des deux diocèses de *Quimper* et *Saint-Brieuc*, grâce aux prescriptions énergiques de leurs Evêques à cet égard. Mais il n'en est pas encore ainsi dans le diocèse de *Vannes* où la pratique est loin de

se concilier avec la théorie et où des paroisses entières sont sur le point de perdre complètement leur langue.

Sur la proposition de M. Charles MESNIER, il est décidé qu'une démarche respectueuse, mais pressante de l'U.R.B. sera faite, près de S. E. Monseigneur TREHIOU et que la supplique suivante lui sera remise au nom de l'U. R. B.

SUPPLIQUE A S. E. MONSEIGNEUR TREHIOU, EVÊQUE DE VANNES

« *L'Union Régionaliste Bretonne*, réunie en séance de travail à son Congrès de Quimperlé, le 28 août 1937, émet respectueusement le vœu :

Qu'à l'instar de leurs Excellences Messieurs DUPARC, Evêque de Quimper et Léon, et SERRAND, Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier,

Son Excellence Monseigneur TREHIOU, Evêque de Vannes, dont elle sait le profond amour pour notre Bretagne, veuille bien — devant l'abandon de plus en plus accentué de la *langue bretonne* et sa disparition dans un trop grand nombre de nos paroisses du Diocèse de Vannes, faute de son enseignement, d'une part et de son usage par certains membres du Clergé par le Catéchisme et les prédications d'autre part, — non pas seulement recommander, mais prescrire, comme il l'a déjà fait, *l'Enseignement du Breton*, de *l'Histoire de Bretagne*, dans toutes les Ecoles libres des paroisses bretonnantes du Morbihan. L'U. R. B. s'engage à seconder de tous ses efforts son Excellence dans l'application des mesures prises en vue de l'organisation de cet enseignement. »

M. DE L'ESTOURBEILLON signale tout particulièrement à l'assistance le nouvel ouvrage très intéressant et fort important, publié récemment chez l'éditeur Armand Prudhomme à Saint-Brieuc, par notre éminent collègue, M. Emile ERNAULT. Il s'agit d'un joli recueil de *Fables Bretonnes*, anciennes et nouvelles avec traduction française. *Mojennou Brezonek Koz ha neve ha troidigez c'hallek*, dont lecture de l'une d'entre elles : *An Azen gouziék* (L'âne savant), est donnée par le Président qui

engage tous nos collègues à ne pas manquer de se procurer ce joli livre de chevet.

M. DE L'ESTOURBEILLON donne ensuite lecture comme résumant à souhait la position du Breton dans les trois diocèses, d'un important article paru aux pages documentaires de *La Croix* et ayant pour auteur M^{me} Marthe LE BERRE.

M. Léon LE BERRE (Abalor) communique à l'Assemblée une lettre parue dans *L'Union Agricole* de Quimperlé et signée *Fanch Ar Mel*. Rédigée dans un Breton correct et adressée à M. FOURNIS, Président du Syndicat d'initiative de cette ville, Elle fait un bel éloge du travail incessant de l'U. R. B. et de la Renaissance bretonne en général.

Avant de clore cette dernière séance de travail, M. DE L'ESTOURBEILLON tient à remercier tous ses collaborateurs et les sociétaires, qui ont apporté un précieux concours au Congrès et contribué à son légitime succès.

La séance est alors levée à 15 h. 45.

Réception de la Duchesse de Bretagne des Bretons de Paris

A 17 heures, un joli cortège, conduit par notre dévoué collègue M. Aristide GAUTIER, amenait à l'Hôtel de Ville la toute charmante Duchesse des Bretons de Paris, M^{me} Paulette RAULT. M. le Maire LE LOUËDEC, entouré de ses adjoints, de M. MONTFORT, député de Quimperlé, de M. DE L'ESTOURBEILLON, Président de l'U. R. B., des Membres du Comité local, de nombreuses personnalités et des Congressistes, après quelques mots charmants prononcés par M. Y. FOURNIS, Président du Comité local, qui avait tenu à la présenter lui-même, la reçut avec tous les honneurs dus à une Reine, et se dit heureux de la voir à *Quimperlé* venir par sa présence honorer le Congrès et ses fêtes et confirmer une fois de plus l'Union des Bretons émigrés avec leurs compatriotes demeurés au Pays, ce qui ne peut que faire leur force.

Remise à la Municipalité du Drapeau de Quimperlé et d'une plaque commémorative

Aussitôt après cette réception se forma un joli cortège précédé des trompettes du 11^e Régiment d'artillerie de Marine de Lorient et d'un peloton de cavaliers bretons de *Mellac*, ayant à sa tête MM. le baron DE LEPINEAU et DE POULPIQUET DE BRESANVEL. Ils sont suivis des drapeaux de la *Bretagne*, de l'U. R. B. et de *Quimperlé* et de celui des Bretons de la *Garenne* (Seine) porté par l'un de ses sociétaires devant la gracieuse Duchesse de Bretagne montée sur une haquenée blanche tenue en main par notre collègue Maxime DE CADENET. Derrière eux viennent MM. LE LOUËDEC, Maire, DE L'ESTOURBEILLON, Président de l'U. R. B., et Y. FOURNIS, Président du Comité des Fêtes du Congrès, suivis de leurs Membres et des Congressistes.

Ce cortège se rend à l'entrée de la route de Lorient où va être érigée sur la façade de l'*Hôtel du Saumon*, une plaque commémorative offerte par l'U. R. B. à la ville de *Quimperlé* et où on lit sous les armes de Quimperlé l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE DE JEAN I^{er}, DUC DE BRETAGNE
CRÉATEUR DU BOURGNEUF A QUIMPERLÉ EN 1271

ET DE

BLANCHE DE CHAMPAGNE, SON ÉPOUSE
FONDATRICE DE L'ABBAYE BLANCHE EN 1255

A l'arrivée du Cortège, tombe le voile qui la recouvre, puis sous les arbres de la Promenade, devant l'*Abbaye Blanche* (aujourd'hui : la *Retraite*), M. DE L'ESTOURBEILLON, Président de l'U. R. B., prononce l'allocation suivante :

MONSIEUR LE MAIRE,
MES CHERS COMPATRIOTES BRETONS,

Dans mon allocution d'ouverture de ce Congrès jeudi soir, j'osais vous dire qu'à côté de sa lutte incessante pour la sauvegarde de notre caractère breton, de toutes nos traditions bretonnes, la principal mission que s'était donnée notre *Union*

Régionaliste Bretonne, était « d'empêcher d'oublier ». La cérémonie à laquelle vous avez été convoquée en ce moment en est une nouvelle preuve et vient une fois de plus démontrer à tous que partout où elle manifeste son action bienfaisante, elle s'efforce de rappeler et de rétablir, d'une façon permanente, le souvenir de ses bienfaiteurs, de ses héros ou de ceux qui illustrèrent sa glorieuse Histoire, que ce soit à *Questembert*, par le monument élevé à la gloire d'*Alain Le Grand* y arrêtant par ses victoires les Invasions Normandes; — à *Redon*, par l'apposition, sur les derniers vestiges de ses remparts, d'une plaque commémorative en l'honneur de *Nominé*, le vainqueur de *Ballon* proclamant l'Indépendance bretonne; — à *Rostrenen*, d'une autre en l'honneur d'*Olivier Perrin*, l'un de ses meilleurs historiens, ou à *Crozon* en l'honneur d'une grande mais humble religieuse, *M^{me} de Mesmeur*, auteur de l'*Istor Breiz*. Chaque fois qu'elle le put, elle s'efforça de rappeler à nos compatriotes la Mémoire de ses bienfaiteurs qu'ils ont le devoir de ne pas oublier.

Aussi bien s'en serait-elle voulu de ne pas profiter de ce Congrès pour rappeler à votre gratitude le souvenir d'un de vos bienfaiteurs, de ce Duc de Bretagne *JEAN I^{er}*, qui, amoureux de votre Ville et de votre Pays enchanteur, voulut travailler à son développement et à sa prospérité, en créant toute cette partie nouvelle de votre Cité, qu'il dénomma le *Bourgneuf*, où sa noble épouse, *Blanche de Champagne*, avait déjà, en 1255, fondé l'abbaye *Blanche*, et dont il tint à venir lui-même en 1271 établir les limites. Comment, dès lors, ne serait-ce pas pour nous une grande liesse d'offrir aujourd'hui à votre ville cette plaque que vous contemplez désormais et qui demeurera un souvenir permanent de vos origines?

Mais, suivant notre usage, depuis quelques années, l'U. R. B. a tenu aussi à laisser à notre chère Cité un Memento latent de son trop court passage dans vos murs en offrant et remettant à la Municipalité le Drapeau particulier de votre ville qui doit lui demeurer cher.

Si le Drapeau national, devant lequel nous nous inclinons tous, personnifie la Patrie toute entière, celui que je vais avoir le grand honneur de confier à votre garde est avant tout et doit demeurer l'expression vivante de votre vieille Cité et de son glorieux Passé.

Portant dans ses plis tous les souvenirs de votre Histoire ancestrale au cours des longs siècles qui virent se dérouler dans vos murs tant d'actes héroïques ou de faits glorieux, il garde profondément marqué par ses emblèmes, l'empreinte de votre race toujours forte, laborieuse et vaillante, mais vigilante aussi comme ce Coq fièrement campé, sous l'égide bienfaisante des hermines bretonnes, symbole éloquent de votre fidélité irréductible à la Patrie bretonne. Cette antique bannière, ce Drapeau à vos armes, n'est-il pas pour vous désormais un moyen de vous grouper encore en toutes occasions



(Photo Barbin, Cliché Le Gat-Vergoz).

QUELQUES CONGRESSISTES DEVANT L'HÔTEL DE VILLE

On reconnaît devant : M. de L'Estourbeillon et derrière lui, M. Joseph Gousset, portant le Drapeau de l'U. R. B. — Au second rang, à gauche : M. Gaston Guilbot; au premier rang, à droite : M. Yves de Coniac.



(Photo Barbin. — Cliché Le Gat-Vergoz).

Réception de la Duchesse de Bretagne à l'Hôtel de Ville par M. Le Louédec, Maire de Quimperlé, auquel elle est présentée par M. Y. Fournis.

autour de lui, affirmant ainsi que vous entendrez *demeurer vous-mêmes* et poursuivre sans défaillances la voie de droiture et d'honneur que vous tracèrent vos anciens?

Car n'est-ce pas pour une Ville, pour une Commune, grande famille au sein des familles bretonnes et françaises, un rêve aussi beau que légitime de désirer, de posséder une *affirmation tangible* de sa *Personnalité* et de pouvoir continuer la tradition des siècles passés, réaliser cette affirmation de son *Individualité* dans un signe, dans un emblème qui proclame bien haut sa présence et que seront fiers de porter ses enfants.

Oh! mes chers Compatriotes bretons, il m'a été donné de rappeler plusieurs fois déjà cette parole si juste d'un paysan du Pays de Vannes, qu'il est bon que vous connaissiez, que vous méditez, aussi, me disant : « Ah! Monsieur, que restet-il de notre pauvre Bretagne? Chez nous hélas! bien souvent nous ne savons plus trop si nous vivons. La Bretagne recherche son *âme égarée*. » Hélas! Oui! Dans bien des cas, la Bretagne est à la recherche de son *âme égarée*. Parole profonde. Parole d'une grande sagesse, mais aussi d'une vérité combien douloureuse. Eh bien oui! Nous cherchons souvent notre *âme égarée* parce que nous n'avons pas su assez *demeurer nous-mêmes* et toujours légitimement fiers d'être *Bretons*, préférant courir après tous les mirages du dehors et nous laisser emprisonner dans les mailles homicides d'une Centralisation désastreuse.

Aussi bien appartient-il à notre apostolat de travailler sans cesse à permettre à nos compatriotes de prendre davantage conscience de leur glorieux Passé; et ce nous est une grande joie d'offrir à nos Villes et à nos Communes leur *Drapeau personnel* que les anciens, nous n'en doutons pas, salueront avec joie et que les jeunes tiendront à honneur de suivre, sachant bien qu'il garde aussi en ses plis l'émouvant souvenir et les pensées intimes de nos héros bretons leurs pères, dont nous saluons pieusement, comme eux, les noms gravés sur les Monuments à vos morts et clamant leur sacrifice à la Postérité.

Au nom de l'*Union Régionaliste Bretonne*, j'ai l'honneur, Monsieur le Maire, de vous offrir et de confier à votre garde et à celle de la Municipalité de Quimperlé la *Plaque Commémorative* apposée céans en l'honneur de l'un de ses fondateurs, le Duc de Bretagne *Jean I^{er}*, et ce *Drapeau personnel* de votre Cité, en répétant ce cri qui s'échappe de toutes nos poitrines :

Bevet Quimperlé da viken!

Vive à jamais la ville de Quimperlé!

Mais c'est pourquoi aussi, devant ce nouvel emblème, devant nos étendards déployés aux pieds de ce souvenir historique, l'U. R. B. tient à renouveler aujourd'hui, dans votre noble ville de *Quimperlé*, le serment d'inviolable fidélité à la BRETAGNE, qu'elle prononça le 7 septembre

1924 aux pieds du *Mont Frugy* à *Quimper*, lors du grand Congrès panceltique d'alors.

Aussitôt fut prononcé le dit serment en français par M. DE L'ESTOURBEILLON et en breton par M. Gaston GUILBOT.

En voici le texte :

SERMENT A LA BRETAGNE

Devant Dieu et devant les hommes. BRETAGNE, ô notre Mère! Terre sacrée et chérie de nos ancêtres! Terre à jamais vénérée par tes fils et symboliquement représentée aujourd'hui sur tes rives enchantées de l'Isle et de l'Ellé, devant ces antiques Monastères et cette vieille tour Saint-Michel, tout remplis des glorieux souvenirs de ton Histoire.

Nous tous, tes fils respectueux, réunis sous les plis de tes nobles Drapeaux, nous te jurons un Eternel amour. Nous jurons de conserver ta foi, ton esprit, tes traditions et ton caractère.

Nous jurons de défendre en toutes circonstances, contre tous et de toute notre énergie, ta langue vénérée, tes mœurs pures et tes costumes nationaux, orgueil de notre Patrie.

Nous jurons de tout faire pour assurer leur sauvegarde afin de demeurer à jamais nous-mêmes et toujours dignes de toi.

Pour cette tâche, que Dieu nous aide! De toute la force de leur âme, tes vrais fils t'acclament en ce jour.

Breiz dreist holl!
Breiz da veviken!

LE DA VREIZ

Dirak Doue ha dirag an dud, o Breiz hor Mamm deomp-ni! Douar meurbed doujet, a viskoaz da viken, gant da vibien, deut hirio da zere'hel da lec'h eneb eun arouez e gir ma vije-te, te da unan, tost glanidi pegen dudius eur an *Ellé* hag an *Isle* ha tost ivez eus ar kloc'di koz San Mikael ha Manatiou ken pinvidik eus ar menegou brudus eus ann amzer dremenet.

Ni holl da vibien doujansus, bodet dindan plegou da vanielou gloriüs, a doueomp d'it, war on le, eur garantez peurbadus.

Toui a reomp dere'hel start d'az Feiz d'az spered, d'az Kiziu koz ha d'ar Stumm spered.

Toui a reomp difenn, e pep digouez a eneb an holl, ha gant hor brasa nerz kalon, da iez karet, da vuhezgez dinam, ha da wiskamanchou broadel, hag a ra lore'h Mamm-Vro.

Toui a reomp ober tra pep tra en hor galloud evit o mirout, evit chomm da viken ni hon unan ha bepred delezek ouzit.

Evit ar preder-ze, Doue d'hor sikour! A holl nerz o ene, da vibien, o Breiz! evidont o laka da dregerni o youc'hadennou!

Breiz dreist holl!
Breiz da veviken!

Le Président de l'U. R. remet alors et confie la garde de la *Plaque commémorative* et du *Drapeau de Quimperlé* à Monsieur le Maire qui les accepte au nom de la ville et le remercie en quelques paroles pleines de déférence et de cordialité.

La cérémonie est close par le beau chant : *L'hymne au Drapeau breton* de Lucie GESLIN (Musique de C. ABOLLARD) chanté par le *Cercle Celtique de Penthièvre*, accompagné de la Musique Municipale, et suivi du *Bro goz ma Zadou* que l'Assistance reprend en chœur.

Minute émouvante pendant laquelle vibre une fois de plus l'Âme de la Bretagne.

LA SOIREE-CONCERT

Le soir au *Cinéma Honoré* eut lieu une belle soirée de gala à laquelle collaborèrent fraternellement sous la haute direction de M^{me} GALBRUN, du Gorsedd des Bardes, le *Cercle Celtique de Penthièvre* (Kanerien sant Brieg) ayant à sa tête M^{me} Vefa DE BELLAING, elle aussi du Collège des Bardes, et M. BADENAC, les *Danserien Kerne*, réglés par M^{me} Marinette FOURNIS, et les *Denved Guernn* (Moutons Blancs) conduits par M. ROPERT. Chants et danses fort bien exécutés et dignes de la courtoisie bretonne, furent très brillants et longuement applaudis. De jolis soli furent exécutés par M^{me} Erwanez GALBRUN et BREVINI. On eut le très grand plaisir d'y applaudir deux belles pièces, l'une en breton : *An diou Zremm*, de Xavier DE LANGLAIS, et dont le rôle poignant de *Malo* fut joué par M. LE TOIZER, du Cercle Celtique de Perros-Guirec, et l'autre : *Bécassine* vue par les Bretons, comédie dramatique en 4 actes de Léone CALVEZ et Henri CAOUISSIN, jouée par les artistes du Cercle de Penthièvre. Celle-ci, quoique fort bien rendue, ne parut pas, bien que très applaudie, avoir été aussi justement appréciée qu'au Congrès du *Bleun Brug* à Plougastel-Daoulas où on la redemanda trois fois. C'est qu'elle constitue une juste et sévère critique de tous les Bretons et Bretonnes qui ont la rage de quitter leur Pays et de se laisser hypnotiser par une sorte de besoin de *francisa-*

tion à outrance et tous les colifichets des modes parisiennes et de ceux aussi qui s'efforcent en toutes occasions de ridiculiser la Bretagne, — et que, dès lors, dans la région de Quimperlé, l'esprit et le caractère breton ont été malheureusement bien plus profondément atteints.

QUATRIÈME JOURNÉE DU CONGRÈS

29 AOÛT 1937

Le dimanche matin 29 août s'ouvrait la 4^e journée du Congrès.

Après le réveil en fanfare exécuté dans les différentes parties de la ville, par les trompettes du 11^e Régiment d'Artillerie Coloniale de Lorient, à travers les rues tendues de guirlandes multicolores, plantées d'arbustes; aux fenêtres et portes encadrées de bruyères et arborant le drapeau d'hermines (la vraie bannière héraldique de Bretagne : blanc semé d'hermines et non ce « pallé ou bandé d'argent et de sable » que l'on prétend nous imposer); — au long des vitrines aux étalages parés des fleurs et des couleurs bretonnes, un peuple entier se pressa vers Notre-Dame de l'Assomption pour assister à la Messe solennelle du Congrès. A l'Evangile, le sympathique chanoine TANGUY, recteur de la paroisse, poète et celtisant distingué, remercia en termes émouvants de leur exemple et de leur fidélité à l'idéal breton et chrétien, les Congressistes groupés sous la chaire autour de leur Président, le Marquis DE L'ESTOURBEILLON.

A la tribune, la Chorale paroissiale chanta plusieurs morceaux, entr'autres *Adoromp oll!* en parties, très émouvants et fort bien rendus, et c'est avec plaisir qu'on entendit un brillant morceau instrumental nouvellement créé par le Vicaire de la paroisse.

Aussitôt après la Messe se forma sur la place Saint-Michel le grand Cortège qui devait parcourir la ville. Derrière les trompettes du 11^e Régiment d'Artillerie venait le magnifique peloton des cavaliers bretons ayant à leur tête M. le Baron DE LEPINEAU et M. DE POULPIQUET DE BRESANVEL, solides gars d'Arzano et de Mellac, tous en costume national. Sous leur beau et grand chapeau breton, ils avaient parfois un peu l'air de *Mousquetaires* auxquels il ne manquait que la rapière et plus d'un cœur a sans doute vibré sous les magnifiques corsages de plus en plus riches de la jeunesse féminine des régions de Quimperlé et Pont-Aven, toujours si belle et avenante avec ses collerettes et ses splendides coiffes de dentelles. Derrière eux venaient les *binoues* suivis d'un ravissant groupe de Bretons et Bretonnes en costumes nationaux, puis les jolis chars du *Bœuf de la Tombola*, de la *Marine* et de l'Agriculture, dans lesquels les Quimperlois s'étaient surpassés. Puis c'était l'entraînante Musique Municipale précédant plus de 40 drapeaux des *Pays de Bretagne*, flottant au vent et portant dans leurs plis l'âme de la Patrie, devant la toute gracieuse M^{lle} RAULT, Duchesse des Bretons de Paris, et l'excellent Musique de Saint-Michel fermant la marche. Cortège magnifique dont on gardera longtemps le souvenir.

La grande fête hippique de Kerisole

C'est dans le délicieux Parc de Kerisole, mis gracieusement à la disposition du Congrès par M. FOURNIER, Directeur des Papeteries de Kerisole, que se déroula la grande *Fête hippique et bretonne* organisée par la Société hippique de l'Arrondissement de Quimperlé avec le concours du Comité local et notamment de l'honorable M. Joseph LE ROC'H qui s'y dépensa sans compter. Cette vaillante société hippique, créée le 1^{er} septembre 1936 pour encourager l'élevage, le dressage, la mise en valeur des chevaux bretons et la formation de bons cavaliers a son bureau composé ainsi : Président, M. le Baron DE LEPINEAU, d'Arzano; — Vice-présidents, MM. DE POULPIQUET DE

BRESCANVEL, de Mellac, et VIGOT, de Baye; — Secrétaire, M. DESCHARD, de Quimperlé; — Trésorier, M. LOZIVIT, de Quimperlé.

A 13 h. 1/2, sur la place Nationale à Quimperlé, le brillant cortège du matin se mit en marche vers *Kerisole*, situé à 1 kilomètre 1/2 de la ville, précédé des cavaliers bretons et de la Musique Municipale. Plus de 6.000 personnes, à leur arrivée, remplissaient déjà le stade et jusqu'à 18 heures purent maintes fois applaudir nos cavaliers bretons dans leurs brillants exercices équestres : courses au trot, courses au galop, sauts d'obstacles, couronnés par un brillant défilé des voitures et chevaux montés par nos cavaliers, accompagnés de charmantes Bretonnes en costumes nationaux.

Mais ce n'était pas tout; chaque exercice hippique fut alterné sous un kiosque édifié au milieu du stade, par des danses bretonnes et des chants bretons, chœurs et soli exécutés au son des binious et bombardes par : les Membres de l'excellent *Cercle Celtique de Nantes* sous l'habile direction de M. BRISSET et de M^{me} BRISSET-PENANROZ, du Conservatoire de Nantes; par les *Danserien Kerne* et les *Fleurs d'Ajoncs* de Pont-Aven, les Membres du *Cercle Celtique de Penthièvre* (Kanerien sant Brieg) dirigés par M^{me} Vefa DE BELLAING, et les *Moutons Blancs* (Denved gwen) de Pontivy, dirigés par M. ROBERT. Longuement et toujours applaudis, bien que l'acoustique fut fort défectueux, l'U. R. B. et son Président ne saurait trop leur exprimer toute leur profonde gratitude pour leur si dévoué et si précieux concours.

Le banquet final

Le dimanche soir, à 20 heures, un superbe banquet final de plus de cent convives réunissait tous les Congressistes et leurs amis à l'*Hôtel de Bretagne*. Plusieurs toasts y furent prononcés, notamment par le bon M. FOURNIS, qui se dépensa tant pour le succès du Congrès et sut dire en excellents termes combien les Membres du Comité local et lui-même eurent à cœur de mener à bien la

tâche qui leur avait été dévolue pour le succès du Congrès et ce que peuvent accomplir des hommes décidés à bien servir l'intérêt de leur ville et de la cause bretonne; — par M. le Maire LE LOUËDEC qui, dans un toast cordial, adressa à tous les organisateurs du Congrès ses plus vives félicitations; — par M. MONTFORT, Député de QUIMPERLÉ; — par M. DE L'ESTOURBEILLON qui, après les avoir remercié ainsi que tous les Membres du Comité local de leur précieux concours, adjura l'assistance et tous nos compatriotes de s'appliquer à demeurer toujours eux-mêmes, c'est-à-dire *profondément Bretons* et fiers de le rester, ce à quoi travaille sans cesse l'U. R. B., la cause bretonne étant essentiellement une *cause nationale*, dont aucun de nos compatriotes ne devrait se désintéresser; — par MM. Sullian COLLIN, Vice-président de l'U. R. B.; — HOTTE, Commissaire général des Fêtes du Congrès; — TOURON, de l'U. R. B., au nom des jeunes; — LAURENT-NEL, de Rennes, etc...

Excursion du Congrès

Le lendemain lundi, dans une charmante Excursion habituelle, une vingtaine de Congressistes visitèrent successivement les magnifiques ombrages de la *Forêt de Carnoët*, sur les bords de la *Laita*, les ruines et le beau château de l'antique abbaye de *Saint-Maurice de Carnoët* avec l'aimable autorisation de M^{me} la Comtesse DE ROBELLEC DU PORTZIC, *Le Pouldu* et *Moëlan* avec son intéressante Eglise et la non moins curieuse et très ancienne chapelle de *Saint-Philibert*.

Après un excellent déjeuner à *Pont-Aven* et la visite au Tombeau du vénéré Barde Théodore BOTREL et à M^{me} BOTREL, ils visitèrent les *Pierres branlantes* de *Tréguen*, la charmante ville de *Concarneau*, la curieuse Eglise de *Melven* et la très intéressante chapelle de *La Trinité*, qui en est tout proche. Cette bonne journée favorisée par un temps magnifique clôtura dignement le beau Congrès de *Quimperlé*.

L'EXPOSITION DU CONGRES

L'Exposition de l'Union Régionaliste occupait deux salles où la variété des objets le disputa au souci artistique de rester dans la note bretonne, sans affirmation présomptueuse d'un canon qui ne saurait se définir. Nous féliciterons tout d'abord nos sculpteurs en général, de ne pas s'incliner devant l'anathème officiel qui frappe l'inspiration de l'artiste, quand, sans copie servile, il tient compte du passé. C'est le cas du très beau buffet de M. François Penvern, rue Savary, de la Maison *Dulicouët*, rue Mellac, avec aussi un buffet, une sellette, une vitrine. Ces Maisons sont fidèles aux bas-reliefs en bosse qui sont d'ailleurs, quoiqu'on en ait dit, dans la tradition bretonne comme le prouvent certains ensembles anciens, relevés par nous, principalement à Riec. M. Landurand, du quai Brizeux, traite ses têtes de Christ à la manière byzantine. Beaucoup de douceur dans l'expression de visage dans ses reproductions de statues de piété : N.-D. de Lourdes, Sainte-Famille, etc...

Signalons le bois de lit-clos à inscriptions de la région de Guéméné, avec ses multiples fuseaux et ses niches pour saints protecteurs. Cette collection comportait un vieux Saint Yves, en toge plissée, à bonnet carré, tenant d'une main son sac et de l'autre un « libellé » où l'on peut lire : « Signifer Brianniae : Porte-étendard de la Bretagne ».

Une reproduction du groupe des lutteurs de *Seuër*, de Louis Le Reste, appartenant à M^{me} Cottonnec, offrait à l'admiration des connaisseurs un document de premier ordre, pour l'histoire du costume masculin. Citons encore de Guy Rouxel, sculpteur à Vannes, rue Jean-Macé, une Sainte Anne et de gros presse-papiers, en forme d'animaux; des bois découpés et pyrogravés de M^{me} Lemée, rue Dom-Morice, très amusants, ainsi que ses sabots. M^{me} Lemée est titulaire de la médaille de bronze du Concours Lépine.

CÉRAMIQUES

La faïencerie d'art breton de Jules Henriot et fils, *Loemaria-Quimper*, n'était représentée que par une vieille du Faouët. Au contraire, M. G. Hotte, rue Savary, diplômé et médaillé de diverses Expositions, dont la fabrique de dentelles et broderies bretonnes est bien connue, exposait tout un ensemble où les deux Maisons de Quimper, *Henriot* et *Vertingue*, tiennent leur place avec des noms d'artistes comme *Le Bozec*, dans sa *Méditation* et sa *Tireuse de pommes de terre*; *Quillinic* y est rappelé par l'admirable Fouesnantaise du Monument aux Morts. De nombreux grès d'art seraient à signaler, mais la place nous est aussi mesurée... M. Hotte a droit à des éloges pour toute cette collection en général.

DENTELLES ET TISSUS

La Maison G. Hotte, spécialisée également dans les broderies et la fine lingerie bretonne, n'est pas la seule qui travaille à

la prospérité des industries à la main. Un croquis, exposé par Henry Rosot, nous donna une idée de la façon dont s'entend la broderie bretonne sur tulle, en nous présentant l'ensemble et le détail d'une aube, envoyée par elle à l'Exposition de Paris.

Le décor en est nettement celtique et symbolisé par les détails de la croix celtique, le rayonnement spirituel du christianisme sur les cultes celto-irlandais des origines. Le dessin nous en a paru bien entrer dans ses fins. Mais, ces aubes, plus d'à moitié en dentelles, incarnent-elles le goût liturgique mis à la mode par Solesmes, préférant à ces somptosités l'entre-deux du bas de l'aube? Dom *Gougaud*, qui vient de faire paraître son étude sur les saints irlandais, et lui aussi, fils de Solesmes, éclairera peut-être un jour cette question laissée dans l'ombre du vêtement liturgique chez le moine celt.

La Maison Marc *Le Berre-Pichavant*, outre son exposition ordinaire de cols, blouses, robes, napperons, etc., exposa ses tissages à la main exécutés à *Loconan* par M^{me} Audouin. Ainsi est ressuscitée la vieille industrie locronanaise de la toile. Signalons également la berlingue pour tabliers. Là trouvent leur place les ingénieux petits personnages si vivants et si gais, en leur vêture de fil et de chiffon de M^{me} Rabusseau, de Paramé, souvent admirés aux expositions artistiques rennaises.

MÉTAUX

La serrurerie d'art et de charpente métallique, Guillo, rue Thiers, a forgé une admirable corbeille décorée de feuilles de châtaignier, très artistement imitées.

Voici des métaux gravés pour boîtes à poudre, porte-parfums, cachets, etc...

Des cuirs souples, et brodés dans le goût breton ont été apportés par un anonyme.

PHOTOGRAPHIE D'ART

Quimperlé est très honorablement représenté dans cet ordre par les Maisons *Honoré* et *Maurice Courrier*, et nous devons citer tout particulièrement les superbes cartes et photographies de notre très fidèle ami M. *Laurent-Nel*, de Rennes, toujours si justement remarquées.

LIBRAIRIE

Toute la Bretagne pensante et écrivante des deux langues est là. Nous ne pouvons énumérer à nouveau ces ouvrages. Nous ne ferons exception que pour un vieil album en deux tomes de la *Galerie Armoricaïne* paru, il y a près d'un siècle, et donnant costumes et vues pittoresques de la Bretagne. Les auteurs en sont *Lataisse* et *Benoît*. L'ouvrage fut édité à Nantes, chez Charpentier père et fils. On le dit de très grande valeur. Il est rarissime.

PEINTURES

C'est la physionomie pensive, pleine d'indulgence un peu ironique, confiante aussi, dans les destinées de sa race, de feu le D^r *Cotonnet*, druide *Pareour*, qui frappe le plus le visiteur de la grande salle. Ce portrait est l'œuvre de M^{lle} Gaby *Rio* qui a transmis du disparu la plus nette des ressemblances.

Notre bon collègue et ami, M. J. *Goussel*, de Vannes, est représenté par plusieurs aquarelles fort intéressantes et notamment par un joli paysage représentant les dernières Maisons, maintenant inhabitées de l'île d'*Hur*, dans le golfe du Morbihan, fort admiré par beaucoup de visiteurs.

Puis ce sont de délicieux croquis très soignés et dénotant un grand sens artistique de notre ami Morvan *Marchal*.

M^{lle} *Marotte* apporte la richesse et le chaud coloris de ses églises aux vitraux évocateurs de Chartres ou de Bourges et l'intimité des intérieurs féodaux dans lesquels elle a certes vécu; de M^{lle} *Chevalier-Kervern* cette détente d'un paysage; de *Lemarie*, cette sanguine, où il y a de la vie, avec ses pêcheurs hâlant leurs filets; M. A. *Vaillant* aime (et il a raison), l'atmosphère flamande de sa paysanne au « ribot ». L'œil est retenu dans ce sombre logis par le rougeoiement de l'âtre et le blanc du col de la faiseuse de beurre.

M. *Morin*, de la rue de la Mairie, nous charme de sa « Vue de Quimperlé », de sa « Maison rose de Doëlan », de ses « Pommes et Fleurs » dans l'enchanteresse atmosphère de ce pays de rêve; l'artiste quimperlois *Beaufrère* apporte toute une collection de ses remarquables dessins à la plume; M. *Salvan*, de Pont-Aven, une série d'aquarelles au tempérament délicat; MM. X. de *Langlais* et *Rosot* leurs gravures sur bois; M. *Breuillet* ses scéneries quimperloises de belles filles au teint de lys et de rose, dans le décor évocateur de notre ville; M^{lle} *Yvonne de Laigue* une nature morte dont le matériau est plein de substance, ainsi que de fines marines du Pouldu; M. *Couliou* des fusains, dont un admirable buste de paysan en bras de chemise; M. *Engelhart* a rendu la douceur athénienne du Golfe de Vannes.

Nous terminerons par deux jeunes artistes d'une quinzaine d'années, dont les essais ont été jugés dignes de figurer dans cette galerie : M^{lle} *Hermine Breuillet*, avec un chat noir, et le jeune Robert *Favennec*, ce dernier, dans ses aquarelles, a vraiment le sens des volumes et des valeurs. Il a réussi un ciel bleu tacheté comme il est donné à peu de le faire. Ses binious sont reconnaissables : ce sont les frères *Sciellour*.

Nos félicitations cordiales à tous, peintres et petits artisans, qui ont répondu à l'appel des dévoués organisateurs.

LÉON LE BERRE.
(Abator).

MEMBRES DE L'U. R. B.
AYANT PRIS PART AU CONGRÈS

MM.

- AMELINE (Léon), Ingénieur à Sceaux.
- AUDIC (Robert), de Vannes.
- BARBIN, Homme de lettres, de Paris.
- BEAUFRÈRE (Louis), Directeur de la *Bretagne à Paris*.
- BENECH (Jean), de Pontrioux (Côtes-du-Nord).
- BOUCHÉ (Hubert), Notaire honoraire à Rostrenen (Côtes-du-Nord).
- BRANDILY (Roger), Trésorier de l'U. R. B., de Paris.
- BREULLOT (André), de Quimperlé.
- BURBAN (Eugène), Ingénieur Agronome, de Paris.
- CADENET (Maxime de), de Quimperlé.
- CHEVASSU (N.), d'Hennebont (Morbihan).
- COLLIN (Sullivan), de Saint-Brieuc.
- CONIAC (Yves de), Secrétaire Général de l'U. R. B., de Rennes.
- CUÉFF (Emile), Barde breton, de Pont-Aven (Finistère).
- ESTOURBEILLON (Marquis de L'), Président de l'U. R. B., d'Avessac (Loire-Inférieure).
- FOURNIS (Y.), Avoué à Quimperlé.
- GAUTIER (Aristide), de la Garenne (Seine).
- GOUSSET (Joseph), Artiste peintre, de Vannes.
- GUÉGUEN (Docteur), de Nantes.
- GUILBOT (Gaston), de Paris.
- HENRIOT (Jules), Industriel à Locmaria-Quimper.
- JAFFRENOU (Taldir), de Carhaix.
- KOËTGOUREDEN (de), de Saint-Brieuc.
- LAURENT-NEL, de Rennes.
- LE BOZEC, Sculpteur, de Mellionnec (Côtes-du-Nord).
- LE DAULT (Maurice), Libraire, de Quimper.
- MESNIER (Charles), de Vannes.
- MOUSSAYE (Marquis de la), de Lamballe.

MM.

PARC-CHANCERELLE (Yves), de Douarnenez.
PERSON (Louis), de Bégard (Côtes-du-Nord).
ROBERT (Pierre), Directeur des *Moutons Blancs*, de
de Pontivy.
TOURON (Maurice), Directeur d'Ecoles, de Fontenay-sous-
Bois (Seine).
VINCENT, de Vincennes (Seine).

Mesdames et Mesdemoiselles

BARBIN (Mme), de Paris.
BELLAING (Mme Vefa de), Directrice du Cercle Penthievre
à Saint-Brieuc.
BRISSET-PENANROZ (Mme) de Nantes.
BROOKE (Mlle Yvonne), de Colombes (Seine).
BURBAN (Mme E.), de Paris.
CAVAN (Mlle Rose), de Bégard (Côtes-du-Nord).
CAVAN (Mlle Magdeleine), de Bégard (Côtes-du-Nord).
CHEVALIER-KERVERN (Mme), de Brest.
DESROSEAUX (Mme Magdeleine), de Lorient.
ESTOURBEILLON (Marquise de L'), d'Avessac (Loire-Inf.).
FOURNIS (Mlle Marinette), de Quimperlé.
GALBRUN (Mme Erwanez), de Bégard (Côtes-du-Nord).
LAIGUE (Mlle Yvonne de), de Redon.
LE BERRE (Mme), de Pont-L'Abbé (Finistère).
LE CALVEZ (Mlle Marie), de Lannion.
MONESTROL (Mlle de), de Redon.
PERSON (Mme Veuve), de Bégard (Côtes-du-Nord).
PERSON (Mme Louis), de Bégard (Côtes-du-Nord).
RAULT (Mlle Paulette), de Versailles.
SANSON (Mme Jean), de Quimper.
VINCENT (Mme), de Vincennes.

MÉMOIRES
ET
DOCUMENTS



IL FAUT EMPÊCHER D'OUBLIER
POUR QUE VIVE LA BRETAGNE

Allocution d'Ouverture du Congrès

Il y a quelque cinq ou six ans, revenant d'un de nos Pardons avec un de nos chers paysans à la fière allure et accompagné de sa famille et de ses enfants, ceux-ci se montraient fort chagrins de le voir déjà terminé. Je dis à leur père : « Vous ne sauriez croire combien je comprends leur peine, car hélas! nos traditions, nos costumes, tout cela s'effrite et disparaît de plus en plus chaque jour, et peut-être n'en verront-ils plus guère désormais. » Oui, vous craignez cela, me dit mon compagnon en s'arrêtant devant moi. Eh bien non! Cela ne sera pas et ne peut pas être. Les vrais Bretons ne sont pas tous morts, Dieu merci et vous pouvez être sûr que nous empêcherons bien nos enfants d'oublier.

EMPÊCHER D'OUBLIER!

Parole au sens profond qui rappelle un devoir primordial : Garder au foyer, l'amour de ses croyances et de sa Foi, rester attaché à jamais aux traditions de la Patrie.

EMPÊCHER D'OUBLIER!

Eh oui! Quelle mission peut être plus sacrée? Et n'est-ce pas là celle qu'il y a trente-huit ans s'est particulièrement assignée notre *Union Régionaliste Bretonne*, qui a compris son devoir impérieux de travailler sans cesse à la sauvegarde de nos traditions, au salut de notre Bretagne?

L'appel de ses fondateurs le proclamait nettement : « La vie régionale est de plus en plus menacée en France, disaient-ils. Toute initiative est ôtée à ses formations naturelles et historiques qu'on nomme la *Province* et la *Commune*. » Notre vie propre, nos usages et nos coutumes sont menacés de disparaître. Il n'y a plus chez nous que des administrateurs et des administrés. Un même régime économique pèse sur tout le Pays, malgré la différence des intérêts et des besoins. » Combien ils avaient raison. Leur appel fut entendu et depuis lors notre U. R. B. n'a cessé de lutter et de besogner au bon combat dans plus de quarante Congrès à travers notre Bretagne pour rappeler à un trop grand nombre, hélas! de nos compatriotes

qu'ils étaient *bretons*, qu'ils devaient en demeurer *fiers* et savoir *rester eux-mêmes*.

Or, c'est dans votre bonne ville de Quimperlé, que se tint le quatrième des Congrès de notre Société bien jeune alors et qui s'ouvrit le 21 septembre 1901, dans votre salle des fêtes sous la présidence de mon regretté ancien Collègue, M. LE LOUËDEC, père de Monsieur le Maire actuel de Quimperlé que nous sommes particulièrement heureux de saluer ici ce soir ainsi que les édiles et les notabilités qui l'entourent. Ce Congrès, Monsieur le Maire, se déroula pendant cinq jours sous un beau soleil de septembre et les trop rares survivants de ses belles fêtes qui ont la bonne fortune d'être ici ce soir, n'ont point oublié l'accueil si aimable et la collaboration si empressée et si cordiale qu'ils reçurent de votre cher et regretté Père.

Aussi bien, si l'on eut le très vif plaisir d'y entendre des Rapports remarquables et des communications fort intéressantes, de notre regretté Directeur d'alors, M. René de KNAVIER, de MM. J. LOTH, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, René DEGOUL, Directeur alors du *Clocher breton* que vous applaudirez tout à l'heure, de MM. Emile ERNAULT, Yves BERTHOU, Jules HAAG, LAJAT, JAFFRENNOU, Léon LE BERRE, de MM. les chanoines FAVÉ, curé de Quimperlé et BULÉON, de Vannes, ainsi que de plusieurs correspondants, Gallois, Irlandais et Polonais; si la population de Quimperlé, passa aussi, chaque soir des heures fort divertissantes aux auditions du *Ti Kaniri Breiz* animé par les Bardes et une après-midi captivante à l'audition de la belle pièce *Ar Vezventi*, du barde Charles ROLLAND, jouée par la troupe de *Ploujean*, sous la direction de son Député M. CLOAREC; aussi bien avons-nous confiance que les séances de travail, les représentations foncièrement bretonnes, la grande fête hippique de notre Congrès de 1937 et son *Exposition des Arts bretons et petites Industries bretonnes* que nous l'invitons tout spécialement à visiter, seront pour elle une série de joies et de satisfactions bien grandes, qui ne manqueront pas de lui rappeler tout le charme de la vie bretonne et lui permettront de sentir battre chez elle l'âme de la Patrie.

Et oui! gardiens vigilants des trésors de notre Histoire et de nos traditions, notre mission quotidienne à l'U. R. B. est bien d'*empêcher d'oublier*. Chacune de nos réminiscences historiques et un flambeau, que nous avons le devoir de rallumer sans cesse, une source de vie où les jeunes doivent venir puiser les éléments de leur fierté et de leurs forces. Ce Congrès vous en donnera un exemple par l'érection d'une plaque commémorative, vous rappelant à tous que ce fut l'un des vieux ducs, le duc JEAN I^{er} qui, enthousiasmé du charme de Quimperlé, tint à venir lui-même en 1271, délimiter et créer le *Bourgneuf* de votre ville, tout autour de cette noble Abbaye

Blanche que peu d'années auparavant y avait fondé sa noble épouse Jeanne de CHAMPAGNE.

Mais notre Congrès tient aussi à commémorer avec vous, un millénaire, l'un des plus grands faits et des plus émouvants de notre Histoire. Pour peu que cette année nous jettons un regard en arrière, un souvenir de grande envergure se présente tout de suite à notre esprit et vient nous rappeler que notre Bretagne a passé par d'autres angoisses que celles de l'heure présente et qu'il fut un autre moment de son Histoire où elle faillit à jamais périr. Si sa réminiscence nous vieillit tout à coup de mille ans et fait courir dans nos âmes un frisson d'horreur, nous avons du moins la consolation de constater que son âme héroïque, son âme d'acier, sut dans un admirable et émouvant sursaut, trouver alors sa *Résurrection* à laquelle nous devons de vivre encore aujourd'hui et depuis mille ans d'être demeurés à peu près nous-mêmes.

Il y a dix siècles, la Bretagne saccagée, incendiée, meurtrie de toutes parts, aux trois quarts détruite par les terribles invasions Normandes, la Bretagne que l'on croyait morte à tout jamais, ressuscitait sous l'égide d'un seul homme, héroïque entre tous, Yann LANDEVENNEC, le dernier moine de la célèbre abbaye fondée par saint Gwenolé, et resté sur le sol breton, qui avec l'aide de notre premier duc Alain Barbe Torte, chassait à tout jamais les envabisseurs, franchissait à grands coups d'épée les halliers de ronces et d'épines, obstruant nos églises incendiées, telle la Cathédrale de Nantes, et savait bientôt y ramener la vie et y faire resplendir la Foi.

C'était en l'an 937.

Le souvenir de ce héros national gravé éternellement dans nos cœurs, et cependant trop oublié de nos jours, devrait suffire à lui seul à nous dicter notre *Devoir de Bretons*.

Plusieurs de nos sociétés bretonnes, et en particulier le *Cercle Celtique de Nantes* et le *Bleun Brug*, ces jours derniers à Plougastel-Daoulas, ont tenu à célébrer magnifiquement ce *Millénaire*. L'U. R. B. pourrait-elle l'oublier?

Pourquoi ne ferions-nous pas ce que nos ancêtres ont su faire, il y a mille ans, alors que la Patrie bretonne agonisante se mourait, atteinte en plein cœur? — Ne serions-nous plus les vaillants descendants de ces bretons dont la bravoure et la gloire ont étonné le Monde. Ne serions-nous plus dignes de porter notre titre de *Breton* que tout un passé de gloire a rendu sacré? — « Quiconque à notre époque, a dit le grand catholique social Léon Harmel, qui n'est pas un apôtre, est presque un apostat. »

Eh bien! non! A l'U. R. B. nous n'avons jamais été et nous ne serons jamais de ceux-là. Notre mission est d'*empêcher d'oublier*, et c'est pourquoi nous travaillons sans cesse à la sauvegarde du Patrimoine sacré de la Patrie.

Mais nous ne devons pas seulement être des apôtres en théorie, il faut l'être en réalité, et c'est ce dont nous vous

adjuvons ici aux heures si graves que nous vivons. Certes, la tâche est souvent dure et malaisée.

Que puis-je faire, se demandent beaucoup? — Eh bien! *il faut empêcher d'oublier*. Il faut d'abord en toutes circonstances ne pas craindre de demeurer nous-mêmes, de nous affirmer Bretons, de demeurer fiers de l'être. Il faut dans un ardent amour de la Patrie, être toujours prêt à la servir; ne pas, comme un trop grand nombre hélas! se désintéresser de toutes les manifestations bretonnes et y prendre part; — ne négliger aucun moyen dans la vie quotidienne de lutter sans cesse dans nos conversations et par nos actes contre tous ceux qui calomnient notre Patrie ou la méprisent, qui ne rêvent que d'un faux progrès, et ne poursuivent que des nuées ou des chimères; — lutter aussi contre tous les semeurs de haines, agents de destruction et de mort; — contre tous ceux qu'égarèrent leur inconscience, leur ignorance ou leur indifférence coupable vis-à-vis de notre Bretagne; — contre l'égoïsme criminel de ceux, si nombreux, qui, « pour ne pas s'en faire et avoir leur tranquillité, font risette à ceux qui ne travaillent qu'à notre disparition et à notre mort.

Depuis un trop grand nombre d'années, on s'est appliqué à faire disparaître, notre langue, nos costumes, nos traditions, nos usages; on sape chaque jour la santé morale du Pays, et son existence même, pour le réduire bientôt à l'état de simple souvenir.

Eh bien! non! Comme me le disait ce fier paysan que je vous citais au début de cette allocution, nous devons *empêcher d'oublier*. Le passé si glorieux de notre Bretagne est un Patrimoine sacré que nous devons sans cesse défendre et ses traditions doivent demeurer à l'honneur dans tous nos foyers. Notre Bretagne vit toujours, et nouveaux défenseurs de ce Tolède breton, sachons demeurer les remparts irréductibles de sa pérennité.

Breiz da vitviken!

LA NAISSANCE DE QUIMPERLÉ

par R. DEGOUL, ancien directeur du Clocher Breton,
Bibliothécaire Archiviste de la Ville de Lorient

au Congrès de l'U. R. B. à Quimperlé
Le 26 Août 1937.

MONSIEUR LE MAIRE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Comme vient de vous le dire M. DE L'ESTOURBEILLON, ce n'est point de la « Bretagne enchanteresse » que je dois vous parler — un titre aussi somptueux sorti sans doute d'une imagination prompte — m'eut effrayé; mais simplement, — sujet plus modeste et plus local, — de la naissance de Quimperlé. Les habitués de nos réunions bretonnes ne s'étonneront sans doute pas outre mesure de cette légère modification au programme. Ils savent depuis longtemps qu'il ne faut pas considérer un programme imprimé comme un évangile.

Je voudrais aussi, d'avance, s'il y a quelques historiens dans la salle, leur demander grâce. Car l'histoire dont je désire parler est une histoire bien lointaine, et ce n'est pas sans discussions parfois vives, sans lances rompues, qu'on a pu en dégager quelques traits.

Or, je confesse n'avoir en cette matière aucune autorité personnelle, aucune compétence particulière pour départager ceux qui croiraient en avoir et ne se trouveraient cependant pas tous du même avis.

Faire la part exacte de ce qui revient à l'Histoire et de ce qui ressort à la légende est bien difficile. Mais je rends volontiers un hommage de gratitude à ceux qui l'ont tenté. Les noms des Dom MORICE, des Dom LEDUC, des Dom LOBINEAU, et, plus près, ceux des LA BORDERIE, des LA VILLEMARQUÉ, des Joseph LOTH, sont de grands noms, représentatifs de mérites divers, et il faudrait ajouter beaucoup d'autres noms, par exemple celui de notre vénéré Président, M. DE L'ESTOURBEILLON qui, lui aussi, a consacré des années précieuses à fouiller les sources du passé breton.

Heureux si je puis ce soir, grâce aux efforts de ces patients et passionnés chercheurs, vous intéresser un instant à quelques souvenirs de ce passé.

Que Quimperlé ait joué un grand rôle dans l'Histoire Bretonne, qui pourrait le nier? Tout l'y disposait, et, principalement, sa situation géographique, aux bords, d'un côté, de la mer océane, de l'autre, de la grande forêt centrale qui couvrait autrefois l'Armorique; au confluent harmonieux de deux des plus belles rivières bretonnes, et sur la route capitale que marque encore votre Pont-Fleuri, ce vieux pont que vous avez eu la sagesse et le bon goût de garder fleuri, et qui a inspiré tous les poètes, dont l'un qui m'est particulièrement cher — Madeleine Desroseaux, pour ne pas le nommer — est dans ses « *Heures Bretonnes* » :

*Pont quimperlois, vieux pont fleuri,
Chargé d'ans comme un patriarche,
Des fleurs étoient ton granit
Et font un jardin de ton arche!*

*Il ne te reste du vieux temps
Que tes bouquets, gerbes légères;
Tout rose et tout blanc le printemps
Met sa jeunesse sur tes pierres.*

*Granit froid qu'une floraison
Vêt de sa grâce et poétise,
Tu ressembles au cœur breton
Où le rêve en fleurs s'éternise!*

Hé! Ce pont-là est une gloire de Quimperlé!..

Mais vous en avez d'autres, et nul de vous n'est sans savoir que Quimperlé attache son nom à l'une des sources les plus importantes de la vieille histoire bretonne, une des sources sur lesquelles les savants dont je parlais tout à l'heure, se sont penchés et qu'ils ont le plus longuement et le plus patiemment interrogées. Vous connaissez tous, au moins de nom, le *Cartulaire de Quimperlé*. Ce Cartulaire-là a toute une histoire qui n'est aucunement une légende. Permettez-moi de vous la raconter.

On n'a jamais ignoré que Quimperlé fut, de bonne heure, un des lieux choisis de la vie bretonne. Mais, quand on cherche à savoir ce qui se passa autrefois, on ne peut se borner à noter de vagues souvenirs, ou des on-dits plus ou moins déformés par le temps et qui se fleurissent de légendes,

comme votre pont de corolles d'asters blanches et roses. Il faut des écrits, des documents.

Le Cartulaire de Quimperlé est l'un des plus précieux parmi ces documents.

Non qu'il soit très ancien, puisqu'il ne date que du xii^e siècle — même, en partie, du xiii^e — mais il donne des renseignements sur une période bien antérieure qui est capitale dans l'Histoire Bretonne.

Ce trésor est, cependant, de bien modeste apparence. C'est un petit volume en parchemin, haut de 17 centimètres et large de 12... Il a été traité autrefois avec si peu de soin, et tellement feuilleté, que certaines pages sont usées par le frottement. Sa reliure en bois a disparu. Il compte en tout 136 feuillets, et est écrit en latin.

L'auteur? Bien entendu, un moine, un Bénédictin, qui s'appelaient *Gurhédén*, et qui vivait chez vous, en l'abbaye Sainte-Croix, à la fin du xi^e et au commencement du xii^e siècle, c'est-à-dire dans le premier siècle d'existence de l'abbaye, fondée en 1029. C'est, malheureusement, à peu près tout ce qu'on a pu savoir de cet humble religieux. Ajoutons, toutefois, qu'on croit qu'il est mort presque octogénaire. Le régime des moines n'a pas abrégé son existence.

Mais revenons au Cartulaire.

L'écrivain n'a pas déployé, paraît-il, de luxe calligraphique dans sa composition. Les lignes des marges sont parfois dépassées. Pourtant, comme il était de mode en ce temps-là, il y a tracé quelques belles initiales, dessinées en vert et en rouge, et qui témoignent d'une certaine habileté. Le latin en est excellent, assure-t-on.

Tel quel, le manuscrit resta propriété de l'abbaye tant que celle-ci dura, c'est-à-dire jusqu'en 1790.

Que devint-il ensuite? On ne sait trop.

Toujours est-il qu'au siècle dernier, un médecin de Quimper, le docteur Le Guillou, eut à donner des soins à un des anciens moines de Sainte-Croix, Dom Daveau, resté seul à Quimperlé où il mourut en 1801.

Le docteur réclama-t-il de gros honoraires? C'est peu probable, car il savait bien sans doute qu'après avoir subi la tourmente révolutionnaire, le moine, d'ailleurs défrôqué, devait être... de nos jours, on dirait : fauché. Il y a plutôt lieu de croire que Dom Daveau, qui se sentait près de sa fin, eut pouvoir saisir, en cette circonstance, une excellente occasion de mettre en lieu sûr le trésor dont il se trouvait, à ce moment, avoir la garde, et, en paiement des bons soins reçus, il donna au docteur Le Guillou le fameux Cartulaire.

Le docteur l'emporta à Quimper, le recommanda à sa famille comme un objet particulièrement précieux, mais, quoique médecin, il mourut à son tour, et, quelques années plus tard, ses héritiers se dispersèrent.

En ce temps-là, — c'était vers 1836 — il venait déjà en Bretagne, des touristes, bien sûr, mais mieux aussi, des visiteurs instruits.

Un savant anglais, M. Stappleton vint ainsi à passer à Quimper, et, — par suite de quelles circonstances? c'est une chose que j'ignore — il vit le précieux manuscrit, et demanda à l'acheter. Les héritiers du docteur Le Guillou — du moins ceux qui détenaient alors le Cartulaire — le lui vendirent.

Ravi de sa trouvaille, l'Anglais reprit le bateau. Mais on pense bien qu'il ne put cacher longtemps sa découverte. Il y fit çà et là, notamment dans sa correspondance, des allusions. Et voilà bientôt tous les historiens de l'époque en quête du document.

M. Delisle, directeur de la Bibliothèque Nationale, en trouva le premier la trace dans des papiers de M. Le Huéron. Il en avisa M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure. — c'est de ce dernier que nous tenons toute l'histoire — et M. Léon Maître obtint du gouvernement français la mission d'aller à la recherche du Cartulaire. Il partit en 1881. Vous voyez que nous ne sommes plus bien loin de notre temps.

Ah! Ce voyage de l'archiviste nantais au pays des origines de la nation bretonne! C'est un poème! Tout ça pour un pauvre vieux petit bouquin, écrit, il y avait plus de sept cents ans, aux bords de l'Isle et de l'Ellé, chez vous!... On peut se demander si l'on trouverait, à notre époque — si proche, et si loin déjà, de celle d'il y a cinquante ans — tant de soucis, tant d'efforts rassemblés, tant d'aide obtenue pour une telle cause, qui n'a évidemment rien à voir avec une grande fête touristique, une grande épreuve sportive ou toute autre attraction populaire susceptible de faire se mouvoir des foules, comme il est de mode aujourd'hui. En cette affaire-ci, quelques érudits seulement ont à se passionner... Ce temps-là est peut-être plus loin encore du nôtre qu'on ne le croit.

Quoi qu'il en soit, voilà M. Léon Maître en Angleterre. Il y apprend bientôt que M. Stappleton était mort, laissant comme héritier un neveu, lord Beaumont, qui devait être possesseur de toute la bibliothèque du défunt, quelque part dans le Yorkshire, en fait, au château de Carlston.

Le chercheur court au pays du jambon... et du Cartulaire de Quimperlé (je ne fais pas de comparaison). Et, tout de suite, il reprend d'instinct le vieux chemin des traditions bretonnes. Où donc, dès qu'il est à Carlston, va, tout d'abord, M. Léon Maître? Vous répondez pour moi : au presbytère.

« Un grand portail en bois cache un peu de mystère... »

Et, au delà de ce grand portail, demeurait le curé de la paroisse, lequel était un monseigneur, Mgr Goldies. Bien mieux encore! Le frère de ce Mgr Goldies était marié à une Nantaise, une compatriote de Léon Maître!... C'est du cinéma, pensez-vous! Non, c'est de l'histoire, de l'histoire racontée par

M. Léon Maître lui-même dans sa Préface à l'édition qu'il put faire ensuite du Cartulaire⁽¹⁾.

Naturellement, grâce aux démarches du Curé, l'archiviste de la Loire-Inférieure fut aimablement reçu au manoir. Mais lord Beaumont, qui voyageait beaucoup, était aux Indes, ou autre part. Il n'avait d'ailleurs jamais entendu parler du Cartulaire et ne s'était pas, jusqu'alors, beaucoup soucié de la bibliothèque qu'il avait reçue de son oncle, l'honorable M. STAPPLETON. Lady BEAUMONT n'était pas davantage au courant. Les choses s'embrouillaient.

Heureusement, il y avait alors à Londres le marquis de la FERRONNAYS, conseiller général de la Loire-Inférieure, et, à ce moment, attaché militaire à l'Ambassade de France. Il vint au secours de son compatriote et obtint, pour lui, de lady Beaumont, l'autorisation de fouiller le château de fond en comble.

De fond en comble, ce n'est aucunement une métaphore. M. Léon Maître, Mgr Goldies, lady Beaumont et le bibliothécaire du château cherchèrent effectivement des caves aux greniers. Et ces premières recherches furent décevantes. Parmi tous les livres remués et déplacés pendant plusieurs jours, rien qui ressemblât au Cartulaire de Quimperlé!...

Ils allaient cesser, — avec quels regrets, on le devine! — leur labeur ingrat, quand, tout à coup, lady Beaumont eut l'idée de fouiller dans un tas abandonné de vieux journaux, de vieux opuscules laissés pour compte dans un coin obscur, et elle en tira... un affreux bouquin, tout jauni, tout moisi, sans titre, sans reliure... C'était le *Cartulaire de Quimperlé!*

Mesdames, Messieurs, c'est ainsi qu'on écrit l'Histoire, ou, tout au moins, qu'on doit l'écrire. Et vous jugerez, par là, avec quelque respect, quelque admiration même, de l'opiniâtreté, de la persévérance, de la conscience de ceux qui se dévouent à la faire de cette façon-là.

Tout était désormais sauvé! Le *Cartulaire* était remis au jour. Deux copies en furent faites sans retard. L'une est à la Bibliothèque Nationale; l'autre aux Archives du Finistère, à Quimper.

Mais, de plus, le médecin de marine LE GULLOU et son frère le chanoine LE GULLOU, dans la famille de qui le *Cartulaire* avait d'abord trouvé asile, tinrent à ce qu'il fut imprimé. Il le fut en 1896, par les soins de M. Léon Maître et de M. Paul de BERTHOU, à la Librairie des Provinces, quai des Grands-Augustins, à Paris.

Voilà l'histoire du *Cartulaire de Quimperlé*, dont le manuscrit original est encore aujourd'hui au château de Carlston.

(1) Voir *Cartulaire de Quimperlé* par Léon Maître et de Berthou.

dans le Yorkshire, en une somptueuse bibliothèque, construite et garnie par M. Stapleton, dont la valeur est de plusieurs millions, et qui, jointe au château, déclarée immeuble par destination, doit, selon le testament de M. Stapleton, passer intacte à tous les propriétaires successifs.

*

Bien. Mais qu'y a-t-il donc de si précieux dans ce Cartulaire de *Quimperlé* qui fait pendant à celui de *Redon*, à celui de Landevenec, objet, comme lui-même, de tant d'études de savants?

Beaucoup de choses dont nous n'avons pas à parler aujourd'hui, car cela nous entrainerait bien trop loin; mais, principalement, des chartes relatives à l'abbaye Sainte-Croix, des renseignements sur la fondation de cette abbaye, une vie de sainte *Ninoc'h*, une vie de saint *Gurthiern*. Traits de lumière dans les ténèbres de notre passé.

Ce soir, nous ne retiendrons du Cartulaire que ce qui concerne le fondateur de votre ville : saint *Gurthiern*.

*

Reportons-nous à quelques 1400 ans, au VI^e siècle de notre ère. C'est à ce moment que commence l'histoire de notre Bretagne armoricaine.

Tout le monde sait que la conquête romaine avait profondément modifié l'existence primitive de l'Armorique gauloise, mais, déjà, en ce VI^e siècle, il ne restait ici que des traces, pour ainsi dire, de cette conquête.

Dès l'an 470 environ, avec *Fracan*, premier arrivant célèbre, avaient commencé en Domnonée, c'est-à-dire en Bretagne du Nord, les émigrations des Bretons de Grande-Bretagne, et le flot ne tarda pas à se déverser aussi sur nos côtes méridionales.

Ce pays-ci ne ressemblait guère alors à ce qu'il est aujourd'hui. Il semble bien, en particulier, que le sol où nous sommes, et sur lequel devait s'établir plus tard *Quimperlé*, était enserré de vastes forêts, prolongements de la grande forêt centrale armoricaine, et dont votre belle forêt de Carnoët reste encore un éloquent témoin.

Du côté qu'on appelle maintenant morbihannais, c'était le pays des grandes chasses aux cerfs du roi *Waroc'h*, un Gallo-Romain. Toute la côte était boisée.

Et il va sans dire que ces bois n'étaient pas équipés comme le sont présentement ceux du Huelgoat, par exemple, et même votre forêt de Toulfoen. C'était de véritables forêts vierges, très difficilement pénétrables, avec, dans les sous-bois, d'énormes amas de fougères géantes, de hautes bruyères, ou, pire encore, de ronces; avec, aussi, dans les bas-fonds, des parties marécageuses, des fondrières. Leur ombre propice était peu-

plée de redoutables animaux sauvages : des sangliers, des loups, peut-être des ours. Quelques routes seulement, remontant à des époques reculées, ou établies sous la domination romaine, les traversaient.

Quand on parcourt en automobile, à 80 ou 100 à l'heure, la Bretagne d'aujourd'hui, qui songe à celle de ce temps-là?

Quoiqu'il en soit, voilà, devant cette nature sauvage, les nouveaux arrivants.

Mais, d'abord, qui étaient-ils? et qui trouvèrent-ils, ici même où nous sommes?

Impossible de donner des précisions sûres en réponse à l'une ou à l'autre de ces questions. Les travaux des savants, jusqu'à ce jour — et il est bien probable que la mine des recherches est épuisée et qu'on ne saura désormais là-dessus guère plus qu'on n'en sait aujourd'hui — n'ont abouti qu'à des résultats d'ordre général. Si vous vous en étonnez, pensez à l'histoire, que je viens de vous raconter, du Cartulaire de *Quimperlé*, et jugez des difficultés de la tâche.

Il y avait, dans ce pays-ci, selon toutes probabilités, une population rurale à fonds celtique, civilisée dans une certaine mesure à la gallo-romaine, mais, sans doute, assez clairsemée.

Au confluent de l'Isolé et de l'Ellé, là-même où nous sommes en ce moment, qu'y avait-il au VI^e siècle? Peut-être rien du tout, sinon quelque petit village, et encore! Entre les deux rivières, c'était peut-être, comme aujourd'hui, un terrain clair et dégagé, un pays aimable et tranquille. Tout autour, et tout près, la forêt, la grande forêt de ce temps-là.

Cependant, si on en croit *La Borderie*, — mais ce qui, je dois le dire, est contesté par d'autres auteurs, car la chronologie de cette époque demeure incertaine — le roi *Gradlon* (*Gradlon Meur*, *Gradlon le Grand*) régnait déjà en Cornouaille, à *Quimper*, vieille ville, que les Romains appelaient *Curiosolitam* ou *Corisopitum*, d'où peut-être *Keris*.

Qu'était-ce que ce *Gradlon*? Un Breton, — je veux dire un Breton de Grande-Bretagne — un immigré, arrivé avec bien d'autres vers la fin du V^e siècle, et qui, comme le firent plus tard Charlemagne et Louis XI en France, avait su éliminer ses rivaux, agrandir son domaine, et qui avait imposé son autorité des rives de l'Aulne à celles de l'Isolé et de l'Ellé.

Ce n'était pas un saint, bien que sa statue équestre domine encore le portail de la cathédrale de *Quimper*. Il avait assez mal élevé sa fille *Dahut*, si on en juge par la légende de la ville d'Ys. Mais c'était un chef.

Pouvait-il se dire chrétien quand il arriva? Les historiens en décideront, s'ils le peuvent. En tous cas, à peu près dans le même temps que lui, il arriva aussi en Cornouaille, un saint, un vrai, du moins nous pouvons le tenir comme tel, nous Bretons. C'était *Gwénolé*.

Admirable figure. Fils de *Fracan*, — qui, comme je vous le disais tout à l'heure, fut l'un des premiers arrivés en Dom-

nonée. — Gwénolé avait été élevé et instruit dans le monastère de Saint-Budoc, à l'embouchure du Trieux, et, dès qu'il eut dans les vingt-cinq ans, semble-t-il, cédant à l'esprit d'aventure et d'apostolat qui était de mise en ce temps-là et qui fut le grand souffle vivifiant qui créa notre Bretagne, il partit avec quelques moines, vers le Sud-Ouest, à la recherche d'âmes à convertir, de pays à christianiser.

Il parvint à l'embouchure de la rivière du Faou où il s'installa quelque temps, puis traversa l'Aulne, et fonda l'abbaye de Landevennec, le plus ancien de nos établissements monastiques, et qui devait garder pendant des siècles un rayonnement puissant. Notre âme bretonne vit encore un peu de ce rayonnement-là.

J'ai souvent cherché à me représenter l'aspect physique, l'apparence humaine de ces Pères de notre Patrie. Les vieux saints de bois de nos antiques chapelles en donnent-ils quelque approchante image?.. Ils étaient vêtus de bure, dit La Borderie. Sans doute. Les soucis vestimentaires devaient leur être légers. Bien d'autres aussi. Ils avaient la foi des premiers âges.

On dit que Gwénolé s'astreignait souvent à lire à voix haute, et sans arrêt, jusqu'à 150 psaumes de David, à genoux et les bras en croix. Il lui fallait du souffle! Prières le jour, prières la nuit, et, surtout, travail matériel, travail de culture et de défrichement, de mise en état du sol. Ajoutez-y l'apostolat. Il n'était pas question pour ces gens-là de semaine de quarante heures. En revanche, le dimanche devait être profondément sanctifié.

La nourriture? Il est difficile de la connaître. On assure toutefois que, comme boisson, Gwénolé usait de l'eau, mais qu'il eut l'heureuse idée d'y ajouter du jus de pommes sauvages. Et voilà notre inventeur du cidre.

Légende, peut-être, mais si jolie! et, qu'avec un peu d'imagination celtique, on peut embellir encore, considérer presque comme un point capital, car, si on en croit l'auteur des *Heures Bretonnes*, le roi Gradlon, qui n'avait nullement fait vœu d'abstinence, apprécia tellement cette nouvelle boisson qu'il devint grand ami de Gwénolé. Ecoutez encore Madeleine Desroceaux :

*Le roi Gradlon vint à Landevennec, un soir...
C'était jour de vigile, on mangeait du pain noir.
Saint Gwénolé, gêné, baissait un peu l'oreille,
Le festin était maigre. Il cherche une bouteille,
Et, bientôt, les hanaps débordent d'un flot d'or.
— « Breuvage diabolique et divin!.. Verse encor,
Criaît Gradlon, ému. Que n'ai-je, comme l'hydre,
Sept gueules, sept gosters pour mieux goûter ton cidre...
Gwénolé, sois béni! car c'est toi le premier
Qui trouvas le trésor caché dans un pommier! »*

Le cidre de saint Gwénolé, et, d'autre part, l'influence de saint Corentin, qu'il avait rencontré lors d'une chasse au *Menez Hom* et dont il devint également ami, firent que notre roi Gradlon de Cornouaille devint finalement un roi très chrétien.

Il était nécessaire de vous rappeler ces choses, dont l'ensemble, au fond, doit comporter une grande part de vérité, pour vous mettre dans l'atmosphère du temps, et pour vous expliquer, comme je voudrais le faire, la naissance de votre *Quimperlé*.

Nous y arrivons.

Gwénolé eut de nombreux disciples, dont l'un s'appela *Gurthiern*.

Nous voilà revenus au *Cartulaire de Quimperlé*; car c'est par une vie de Gurthiern que débute ce *Cartulaire*, et ce document est le seul de quelque importance qu'on connaisse sur le personnage. Sans le *Cartulaire*, la naissance de votre cité serait plongée dans une obscurité totale.

Gurthiern était né en Grande-Bretagne. Difficile de préciser davantage, bien que *LA BORDENNE* se hasarde à dire : en Bretagne du Nord.

Son père s'appelait *LE BON*, — du moins, *LA VILLEMARQUÉ*, dans sa brochure peu connue, très intéressante et presque introuvable que je dois à l'obligeance de Madame de la Villemarqué d'avoir pu consulter — a eeu pouvoir traduire ainsi le nom de *Da*, donné par le *Cartulaire*; et sa mère s'appelait *Dinoi*, c'est-à-dire, d'après le même auteur, *Sans Rudesse*. Rien d'étonnant à ce que, avec de tels ascendants, Gurthiern ait été un bon et brave homme.

De plus, par son père, il comptait — mais on estime généralement que c'est moins sûr — parmi ses aïeux, mon Dieu! pas très lointains — l'empereur Constantin, et la mère de ce dernier, sainte Hélène qui, comme chacun sait, retrouva la Vraie croix.

Mais tant de vertus et de qualités dans la famille n'empêchaient pas qu'il y eut là-bas des guerres fratricides. Et Gurthiern, parti aux combats avec son père, tua un jour, sans l'avoir reconnu, le fils unique de sa propre sœur qu'il aimait beaucoup.

Le bon Gurthiern en conçut un tel désespoir qu'il s'enfonça dans la forêt et se réfugia, sur les côtes septentrionales de Cambrie, dans une vallée profonde, entre deux murailles de rochers, une vallée cachée et déserte où rien ne poussait sauf de la lande et de la bruyère vite desséchées par le vent du Nord, une vallée où roulaient des eaux tumultueuses, et dont le nom gallois demeure encore : *Nant y Gwrtyern*, le ravin de Gunthiern.

Là, il se condamna à une pénitence perpétuelle, se plongeant chaque jour, chaque nuit, dans l'eau froide du torrent, et

répétant ensuite les litanies sur une large pierre du bord. On l'y découvrit, on voulut le ramener à la cour du roi son père. On ne réussit qu'à le faire fuir plus loin. Finalement, un jour, se trouvant en Cornouaille de Grande-Bretagne et apercevant un bateau qui appareillait pour l'Armorique, il demanda place à bord et fut débarqué à Groix.

Votre saint quimperlois fut donc d'abord groisillon. C'est de l'île morbihannaise, où il eut longtemps sa chapelle, que vous est venu le fondateur de votre cité.

Il vécut là-bas, j'imagine, comme *Gildas* à Houtt, et il arriva à l'un et à l'autre la même chose : leur réputation franchit la mer et ils durent quitter leur île pour un champ plus vaste d'action.

Ici, LA BORDERIE et LA VILLEMARQUÉ s'écartent assez sensiblement l'un de l'autre. C'est par le roi Gradlon, dit l'un, que Gurthiern fut appelé en Cornouaille. D'après l'autre Gurthiern entendit une voix secrète lui commander d'aller plus loin chercher le lieu de son repos : son ange gardien lui dit : « Pars pour la terre de promesse ! » Les deux versions sont dans le Cartulaire.

Permettez-moi de citer textuellement votre célèbre compatriote, le brillant auteur du *Barzaz Breiz* :

« Où était cette terre « du lait et du miel », comme parle l'Écriture ? Où était ce nouveau paradis terrestre dont il admirait, dans ses rêves, le ciel bleu, la lumière dorée, l'air pur, la fraîcheur, les fleurs et les fruits, les belles eaux murmurantes, et dont il respirait déjà les parfums ? »

« Du haut des rochers de l'île de Groix, saint Gurthiern voyait un fleuve tomber dans la mer. En remontant le cours de ce fleuve à travers la forêt voisine, il aborda dans un îlot que les eaux embrassaient à un endroit où une rivière s'y précipitait bruyamment. »

« Aucune vallée du monde ne ressemblait moins au vallon sauvage témoin des premiers jours de la pénitence du saint. Encadré entre deux montagnes couronnées de chênes et de hêtres touffus, l'îlot, à l'abri des vents de l'Est et du Nord, et s'ouvrant au soleil, était un vrai bouquet de verdure et de fleurs, noné d'un ruban d'argent. »

« L'harmonie des noms de lieu répondait à l'harmonie du paysage : le fleuve s'appelait *Ellé*, la rivière *Isolé*, et leur union *Léta*. L'îlot se nommait *Anaurot* (*An daou rod*, dans le langage moderne) à cause des deux gués qui permettaient d'y arriver à pied, un peu au-dessus du confluent des eaux... Le saint reconnu, la terre de promesse qui lui avait été annoncée et ses deux compagnons eurent lieu de lui adresser les paroles d'un autre saint au Sauveur du monde : « *Bonum est nos hic esse!* Comme nous sommes bien ici ! Elevons-y trois cabanes. »

Ce furent les trois premières maisons de la ville de *Quim-*

perlé. En rameaux, en roseaux et en feuillage d'abord, on les rebâtit, avec le temps, en bois puis en pierre...

« On ne savait plus où placer l'île du bonheur. C'est là qu'elle était. Elle attira bientôt beaucoup de ceux qui cherchaient le repos et la liberté... »

Vous reconnaissez dans ce passage, que je n'ai fait qu'abrégier un peu, le style romantique d'un compatriote et d'un jeune contemporain de Chateaubriand.

Mais la version de LA BORDERIE a aussi son charme. D'après le grand historien de Bretagne, le roi Gradlon, déjà converti par *Gwénolé* et *Corentin*, cherchait des apôtres, des hommes capables de l'aider à faire des populations qu'il avait groupées un ensemble harmonieux, une part unie de la future nation bretonne. Gurthiern obéit à l'appel du chef, cornouillais et il vint bâtir son ermitage sur la rive droite de l'Ellé. A quel endroit précis ? On peut supposer que ce fut sur l'emplacement de l'actuel *Hôtel du Lion-d'Or*, car, à cet endroit, subsistait vers 1660 une chapelle dédiée à saint *Gurthiern*, chapelle d'ailleurs abandonnée en ses derniers temps et qui, avant d'être démolie, servit, si on en croit Dom Le Duc, de retraite aux vaches.

Une sorte de traité fut signé entre le roi et le saint. Le terrain donné par Gradlon était assez vaste, puisqu'il avait un rayon de mille pas, c'est-à-dire environ 1.500 mètres, ce qui, si on entend le mot rayon dans son sens géométrique, implique à peu près 700 hectares, auxquels il faut ajouter ceux du petit plou de *Baye*, également donné par Gradlon. De ce détail, on peut déduire, d'ailleurs, qu'à ce moment, *Baye* existait déjà comme agglomération, puisque ce pays est désigné sous le nom de *plou*, ce qui veut dire territoire peuplé et organisé, tandis que, pour ici, il n'est fait mention de rien du tout. C'était peut-être un simple passage de rivière, passage toutefois particulièrement précieux, puisqu'on l'appelait « *Anaurot* », ce que l'on a traduit par « le gué d'or ».

Quel dommage qu'à ce moment de la vie du saint le Cartulaire tourne court ! Il ne dit guère plus rien de *Gurthiern*, sinon qu'il fit de grands miracles.

On est fondé à croire toutefois que le monastère établi à *Anaurot* subsista jusqu'au ix^e siècle et fut alors détruit par les Normands. C'est sans doute, l'emplacement de ce monastère que le comte de Cornouaille, Alain Cagniard, donna en 1029 aux moines de Redon pour y bâtir l'abbaye de *Sainte-Croix* dont le premier chef, vous le savez, fut *Garloès*, plus connu dans le Morbihan sous le nom de saint *Urlo*, grand guérisseur des rhumatismes et des furoncles.

Si l'on manque d'écrits, il n'est pas difficile, cependant, d'imaginer ce que fit ici *Gurthiern*. Il fit ce que faisaient les autres moines, apôtres et grands laboureurs, grands défricheurs de forêts. Comme eux, il resta quelque peu nomade,

puisqu'il vint ici de l'île de Groix, il retourna ensuite en Broërec'h, sur l'appel du roi Waroc'h dont les moissons étaient dévastées par des insectes voraces. Gurthiern, par sa présence et ses prières, fit cesser le fléau, et Waroc'h lui donna, près d'Hennebont, le territoire de *Locogarn*, en Kervignac.

Est-ce là qu'il mourut, ou ici comme semble le dire le Cartulaire, ou en son île de Groix où il serait retourné et où on aurait retrouvé ses reliques? LA VILLEMARQUÉ fixe sa mort à un 29 juin de la fin du vi^e siècle, sans oser dire en quelle année, ni en quel lieu.

En tous cas, malgré qu'il soit impossible de faire le partage exact entre ce qui revient à l'Histoire et ce qui n'est que de la légende, les critiques les plus sévères admettent le séjour de Gurthiern à *Quimperlé*, tout au début des émigrations bretonnes.

Vous aimerez, j'imagine, à penser, comme LA VILLEMARQUÉ, qu'il fut le fondateur de votre cité, et que c'est sous ses pas que naquit, à l'aurore de la Bretagne armoricaine, autour de ce double gué de *l'Isle* et de *l'Ellé*, la capitale de votre charmant coin cornouaillais qu'on peut appeler, comme le dit M. DE L'ESTOURBEILLON, en souvenir peut-être de « Anaurot », le gué d'or, la Bretagne dorée.

**

Voilà ce que je voulais vous dire, et, je crois, tout ce qu'on peut savoir actuellement de l'origine de votre cité.

Mais je ne voudrais pas finir sur ce lointain passé. L'*Union Régionaliste Bretonne* est une société vivante qui s'intéresse à la Bretagne tout entière, qui a sa part dans la renaissance actuelle, et qui doit, à l'heure qu'il est crier sa joie des résultats obtenus.

Voyez, en effet, ce qui se passe. Voici que la défense de la langue bretonne s'est magnifiquement organisée. La musique bretonne a été étudiée et a livré tous ses secrets, au point qu'on pourra, quand on le voudra, dès maintenant, l'enseigner dans bon nombre d'écoles. Les vieilles danses ont été partout retrouvées, et elles se sont même rénovées. Les *Cercles Celtiques* ou *Bretons* se multiplient; vous-mêmes, vous avez le vôtre auquel je souhaite les plus brillantes destinées. Il n'y a guère d'écrivains de chez nous — je parle de ceux de langue française — qui, au lieu de suivre, comme autrefois, les directives de Paris, ne se fassent gloire de rester dans le domaine de la patrie bretonne et de la servir comme elle le mérite. On trouve maintenant des phrases entières en langue bretonne jusque dans la *Revue des Deux-Mondes* et elles y sont à l'honneur.

Tout cela est considérable. C'est la juste récompense de ceux qui, depuis près d'un demi-siècle, se sont voués à cette

noble tâche, et que des jeunes, pleins d'ardeur, viennent remplacer sur la brèche.

Jamais, plus qu'aujourd'hui, le mot de Brizeux :

Non, nous ne sommes pas les derniers des Bretons n'a paru plus juste et n'a su donner plus d'espoir.

Pourquoi?

Écoutez une voix éloquente qui nous vient, cette année même, d'outre-Atlantique, du Canada français qui, comme la Bretagne, a connu ses éclipses, mais connaît aussi maintenant son réveil. C'est la voix de l'abbé Lionel Groulx, professeur à l'Université de Montréal, et l'un des plus ardents apôtres de la renaissance intellectuelle et patriotique de son pays.

Au récent Congrès de la langue française au Canada, répondant à ceux qui disent : « Trop tard pour nous ressouder à nos traditions! Trop tard pour renaitre », il déclare :

« Trop tard? Allons donc! Quand un peuple est endormi, c'est qu'il y a eu quelque part des endormeurs. Je dénie le droit à ceux qui ne sont même pas éveillés de reprocher au peuple son sommeil. Trop tard? Passons autant de temps à faire quelque chose que nous en avons passé à ne rien faire... »

« Trop tard? Mais vous ne voyez donc pas, vous n'entendez pas ce qui vient? Le souffle de grandeur le voici qui commence à soulever une génération! Notre avenir nouveau, la jeunesse la plus intelligente, la plus allante, la plus décidée le porte déjà en ses yeux! Voilà pourquoi je suis de ceux qui espèrent, parce qu'il y a Dieu, parce qu'il y a notre Histoire, parce qu'il y a la jeunesse. J'espère avec tous les ancêtres qui ont espéré, j'espère par dessus tous les découragés. »

« Les défaitistes peuvent crier tant qu'ils voudront : « vous êtes la dernière génération qui reste attachée aux traditions. » Je leur réponds : « Nous sommes la génération des vivants. Vous êtes la dernière génération des morts. »

Ouvrez les yeux, regardez ce qui se passe autour de vous, et dites-moi si ce n'est pas exactement ce que l'on peut dire de notre Bretagne d'aujourd'hui.

R. DEGOUL,
95, rue Belle-Fontaine, Lorient.

NOTES SUR LE COMTE DE BOTHEREL,

Procureur-Syndic des Etats de Bretagne

dernier et ultime défenseur des libertés bretonnes
au Parlement de Bretagne

Par Paul-Yves BUREL.

A mon fils YANN.

AVANT-PROPOS

En terre marocaine, là-bas, bien loin de notre Armor, bien souvent la nostalgie m'étreint.

Je revois nos landes et nos grèves, je revois nos calvaires et nos pardons. Visions fugitives, hélas! Mirage, mirage d'Islam, c'est tout...

Seule, la lecture sait faire durer l'illusion, créer l'ambiance.

Grâce à elle, le rêve domine, s'impose aux êtres et aux choses; la mer sait devenir houleuse, les rochers se rendre encore plus sauvages; alors *El Hank* est devenu un des innombrables coins de nos côtes bretonnes.

Face aux flots, un jour, j'ai lu avec émotion le dernier bulletin de notre U. R. B. Je me suis revu au milieu de vous tous, mes chers compatriotes, portant fièrement un drapeau de Bretagne au Congrès d'Hennebont.

Le temps passe vite, bien vite hélas! Ma patrie ne m'a pas encore revu depuis, mais mon cœur est toujours près d'Elle.

Face aux flots, ce jour-là, j'ai songé une fois de plus à mon Pays lointain.

Passionné de l'histoire glorieuse de notre belle Breta-

gne, je me suis promis, bien que très modeste conteur, de vous tracer une esquisse rapide du COMTE DE BOTHEREL, « Dernier Magistrat du Parlement de Bretagne et ultime défenseur des libertés bretonnes », pendant que passait et repassait devant mes yeux la si vaillante figure de notre ami à tous :

Le Marquis DE L'ESTOURBEILLON, notre vénéré Président.

Puissiez-vous excuser cette introduction quelque peu personnelle et Lui-Même pardonner cet épanchement d'une amitié fidèle quoique lointaine...

BREIZ DA VIRVIKEN
d'Islam, Casa, Saint-Yves 1937 :

PAUL-YVES BUREL.

**

N'ayant pas la prétention d'écrire la vie du Comte DE BOTHEREL dans tous ses détails, nous limiterons donc le sujet à la période révolutionnaire, persuadé que c'est à cette époque troublée que cet irréductible Breton donna le meilleur de lui-même pour la défense de nos libertés.

Mais parler du Comte DE BOTHEREL, c'est inévitablement parler du Parlement de Bretagne.

En effet, toute la vie de BOTHEREL est liée à cet à cet ultime rempart de « nos droits et de nos libertés ».

Depuis plus de deux siècles, depuis le pacte d'Union de 1532, la lutte fut souvent âpre entre le pouvoir royal et les représentants de notre Pays.

Rappellerons-nous les martyrs de PONTCALEC, de TALHOÛËT, du COUËDIC et de MONTLOUIS qui payèrent de leur vie, leur dévouement à la Cause Nationale?

Rappellerons-nous la prison et l'exil qui sanctionnèrent les ardentes campagnes de LA CHALOTAIS, en faveur du maintien du *Droit breton*?

Ainsi, le Parlement de Bretagne, « envers et contre tout » assure le respect et le maintien de ce qu'il représente.

Ici, aucune idée de classes n'est en jeu; le Parlement est l'un, n'ayant qu'un unique objectif : le respect absolu des clauses du Pacte d'Union de la Bretagne à la France.

C'est à la défense de cet objectif, et malgré la mort, les menaces ou la prison, que s'appliqueront les représentants de notre Patrie, bien après sa réunion « conditionnelle » à la France.

Et c'est sous ce jour, c'est en digne continuateur des aïeux, que nous apparaît, aux premières lueurs de la tourmente, la

figure énergique, la figure bretonne, disons-le, du Comte de BOTHEREL, procureur-syndic des Etats de Bretagne.

C'est dans la tourmente surtout, quand le peuple trompé suivra de mauvais guides, quand le virus démocratique aura commencé ses ravages dans notre malheureux pays; quand à la place de l'union de jadis sera intervenue la désunion, quant à des « libertés » bien définies, auxquelles chacun, — qu'il soit de la Noblesse, du Clergé ou du Peuple — participe, aura été opposée la « Liberté », qui n'est qu'un mot menteur, quand nos plus chères traditions risqueront de sombrer dans le chaos général et que nos autels seront profanés par des impiés, c'est alors, et alors surtout, que cet homme, ce Breton, se lèvera et tous ses actes, tous ses pamphlets, toutes ses paroles ne seront qu'un vivant symbole de la BRETAGNE debout pour sa propre défense, de la BRETAGNE qui refuse de mourir!

« *Potius mori quam fœdari* », c'est la devise de la Bretagne, c'est la mienne aussi, pourra-t-il dire avec raison.

Quel plus beau langage tenir?

Quelle plus belle attitude devant la marée montante d'erreurs et de mensonges, de lâchetés et de crimes?

Belle figure, bien « bretonne » que celle-là!

Nous devons à l'U. R. B. d'avoir l'honneur de la sortir de l'ombre et de la dresser tel un vibrant drapeau, devant vous tous qui participerez à la « Résurrection Nationale ».

Nous n'y faillirons pas.

1787. — La lutte redevient âpre entre le Gouvernement et les Parlements.

Considérons, tout d'abord, pour mieux saisir la situation particulière du Parlement de Bretagne devant la suite des événements, ce qui se passe à Paris.

Pour faire adopter des réformes financières et imposer des impôts proposés tout d'abord par M. DE CALONNE, puis par son successeur, LOMENIE DE BRIENNE (impôt du timbre, subvention territoriale de 80 millions et quelques édits bursaux), le Roi est obligé d'entrer en lutte ouverte contre le Parlement qui refusait d'enregistrer ces nouveaux impôts sans qu'« on lui en justifiât la légitimité, par la communication de l'état actuel des finances ».

« Cette condition ayant été refusée, le Parlement refusa à son tour d'enregistrer les impôts et déclara même que les Etats Généraux seuls y étaient compétents. Ce moyen, tout dangereux qu'il était, s'il eut été mis à exécution sur-le-champ, aurait peut-être sauvé l'Etat. Mais le Ministre qui avait fait promettre au Roi leur réunion pour le 5 juillet, en recula l'époque, sous le motif de recueillir plus de lumières au sujet de leur convocation; il appela imprudem-

ment tous les citoyens à donner leur avis, ce qui tarda peu à jeter la plupart des esprits hors des limites; il prétendit ravir de haute lutte ce qu'on refusait d'accorder à sa condescendance et força l'enregistrement dans un lit de justice tenu à Versailles. De retour à Paris, les magistrats protestèrent et les édits ne s'exécutèrent pas.

Le Parlement fut exilé à Troyes le 15 août et rappelé le 20 septembre.

Quelques mois plus tard, devant l'opposition du Parlement, le 19 novembre 1787, LOMENIE DE BRIENNE et le nouveau Garde des Sceaux : Chrétien-François DE LAMOIGNON, firent agréer à Louis XVI un plan qui le délivrerait pour toujours de l'opposition des Parlements.

Pour l'exécution de ce plan, il fallait des mesures vigoureuses et du secret. Ces mesures, on les prit en donnant ordre aux Intendants de se rendre chacun dans leur département, et aux Commandants de partir pour leurs provinces, où ils trouveraient, les uns et les autres, des lettres cachetées, qu'ils ouvriraient à jour fixe. On fit aussi approcher, comme par hasard, des troupes à portée des villes où siégeaient des Parlements. Quant au secret, le Ministre y pourvut en investissant de gardes l'imprimerie royale, où l'on travaillait jour et nuit aux édits, déclarations et lettres circulaires qui devaient paraître en même temps. Outre que les ouvriers étaient largement payés, ils avaient chacun auprès d'eux un surveillant, pour les empêcher de soustraire quelqu'un de ces papiers importants.

Mais, malgré la rigueur des précautions, un Conseiller au Parlement, M. DUVAL D'ESPREMENIL, en prodiguant l'or, obtint une épreuve.

Le 3 mai 1788, les Chambres sont assemblées; on y lit les papiers surpris à la vigilance du Ministre : ils contenaient des édits portant création d'une Assemblée composée de Princes, des Pairs, des Maréchaux de France et de personnages distingués, choisis dans le Clergé, la Noblesse, la Magistrature, avec toute l'autorité dont jouissaient les cours plénières sous Charlemagne.

Cette Cour enregistrait les lois de police générale et les édits qui ne seraient plus soumis à l'examen des Parlements, bornés désormais aux affaires des particuliers.

Il serait établi, dans l'étendue du Parlement de Paris, quatre Conseils souverains, nommés *Grands Baillages* qui auraient chacun un ressort déterminé, et dont les attributions devraient circonscire étroitement celles qui restaient au Parlement, déchu par là du privilège d'être désormais Cour des Pairs.

Ces dispositions générales et quelques autres mesures parti-

(1) *Histoire de France*, de ANQUETIL (1838), 6 volumes.

(1) *La Révolution et la Vendée*, d'EMILE GABORY (1938), 3 volumes.

culières qui y étaient jointes, équivalaient à la cassation prononcée quinze ans auparavant par Louis XV.

Contre un danger qui n'était connu que d'une manière indirecte le Parlement ne put prendre que des mesures hypothétiques. Il exposa donc que, justement alarmé des événements funestes « dont une notoriété trop constante paraissait menacer la constitution de l'Etat de la Magistrature : considérant que les Ministres ne voulaient anéantir les lois et les Magistrats que parce que ceux-ci ne cessaient de se montrer inébranlables dans la résolution de ne point enregistrer les impôts onéreux, et qu'ils sollicitaient la tenue des Etats comme le seul remède applicable aux maux du royaume, il avait désiré, avant tout événement, poser les principes d'une manière positive, et qu'en conséquence, il déclarait que la France était une Monarchie dans laquelle le Roi gouverne par des lois fixes; qu'au nombre des lois fondamentales sont celles qui assurent la couronne à la Maison régnante, de mâles en mâles, par ordre de progéniture, aux Etats Généraux légitimement convoqués, le droit de consentir les impôts; à la magistrature, son immuabilité; à chacun la jouissance invariable de ses propriétés et de la liberté individuelle. Que dans le cas où la Magistrature, subjuguée par la force, se trouverait dans l'impossibilité de veiller par elle-même à la conservation des principes établis ci-dessus, elle la recommande au Roi, aux Princes, aux Pairs du royaume, aux Etats légitimement assemblés, et généralement à tous les citoyens. Il déclarait, de plus, que, dans le cas, où, contre ces principes, on prétendrait établir un corps quelconque pour représenter la Cour des Pairs, aucun membre de ladite cour actuelle n'y prendra séance, ne reconnaissant pour telle que celle qui existe. »¹.

Le Ministre, outré de voir son secret découvert fit arrêter d'ESPRESMENSIL et MONSABERT.

Le 8 mai, se tint à Versailles un *Lit de justice*, au cours duquel les édits travaillés dans le secret avec tant de soin, furent enregistrés d'autorité. Les Princes, les Pairs et les Grands Officiers de la couronne y avaient été appelés, et donnèrent par leur rassemblement, une idée de la *Cour plénière*, qu'on prétendait leur faire représenter.

Mais ce ne fut qu'un simulacre, un fantôme, qui disparut promptement.

Le Parlement prit contre les opérations de ce *Lit de justice* les précautions d'usage, protestations et remontrances.

L'opinion publique se prononça fortement. M. DE LOMENIE, devenu principal ministre, lutta trois mois contre elle; mais soit qu'effrayé du danger de son entreprise il ne se sentit pas

(1) *Histoire de Bretagne* de G. DANIO (1932), 1 vol.

le courage de la continuer, soit qu'il ne trouvât pas dans le monarque la fermeté qu'il avait espérée, ne voulant cependant pas subir aux yeux de toute la France la honte d'abandonner son projet, il fit donner le 8 août, un Edit qui suspendait l'établissement de la Cour plénière jusqu'à « la tenue des Etats Généraux, que ce même Edit fixait au 1^{er} mai de l'année suivante ».

Reportons nous maintenant en *Bretagne*.

Parallèlement à ce qui se passait à *Paris*, le Parlement de Bretagne devait lutter avec la dernière énergie, d'une part : contre les impôts nouveaux que l'on voulait lever par la force et d'autre part : contre (fait beaucoup plus grave quant à la Constitution Bretonne), sa suppression et son remplacement par les *Grands Bailliages* dont il est fait mention plus haut.

« Dès le 5 mai, le Parlement de Rennes invoque énergiquement l'exécution du contrat de mariage de Louis XII et de la Duchesse Anne, qui réserve expressément les libertés bretonnes. Le 10, mission de M. DE THIARD, gouverneur de Bretagne, M. de Bertrand DE MOLLEVILLE, intendant, auprès du Parlement, pour lui enjoindre, au nom du Roi, de se dissoudre. Clameur de la foule; on crie : « Haro, Haro! Aux traitres! Mort à Bertrand l'oppressur! » Pierres, débris de bouteilles pleuvent autour de la chaise de l'Intendant qui est atteint à l'épaule. »

« Il veut faire venir des renforts; mais la Constitution intermédiaire des Etats, seule autorisée, aux termes de la Constitution de la province, à prendre les mesures pour le casernement des troupes, s'oppose à leur arrivée. Le Roi est obligé de déclarer : « Je ne fais pas marcher les troupes contre mes sujets, mais pour mes sujets, afin de protéger le citoyen soumis et tranquille. »

« Vaines paroles, la Bretagne gronde. Douze députés de la Noblesse envoyés à Versailles, porteurs d'un mémoire explicatif, sont arrêtés. »

« Alors, M. DE BOTHEL, procureur-syndic des Etats, lance un manifeste violent. Il parcourt la province, jetant de l'huile sur l'embrasement des esprits. »².

Une protestation unanime, unissant aussi bien le Parlement lui-même que tous les Corps constitués bretons, fut enregistrée.

Quinze cents gentilshommes, indignés des procédés arbitraires dont on frappait leur pays rédigèrent une déclaration dans laquelle étaient qualifiés « d'infâmes » tous ceux qui

(1) *Histoire des Peuples Bretons*, d'A. DE COURSON (1846), 3 vol.

(2) « *Bretagne, Terre de Fidélité* », numéro spécial 83 du « *Courrier Royal* » du 30/1/37.

accepteraient des charges non prévues par la Constitution de Bretagne »².

Par ailleurs, le 2 juin 1788, les magistrats, malgré les édits royaux et les lettres de cachets qu'on leur avait remis, se réunirent pour délibérer sur les poursuites dont ils étaient l'objet et à l'issue de leur séance, ils décidèrent que « les lettres de cachets étaient jugées nulles et non avenues et qu'ils continueraient envers et contre tout, l'exercice de leurs fonctions.

Nantes exige d'une voix unanime l'élargissement des détenus.

« La Commission intermédiaire charge dix-huit de ses membres d'aller à Paris réclamer cette libération. Le Gouvernement n'ose affronter les colères bretonnes; il ouvre les yeux; il a capitulé. Cette victoire en fait prévoir une autre plus significative, le 23 septembre, les Parlements sont « rétablis en leurs droits et pouvoirs. La Bretagne a sauvé les libertés françaises » en défendant les siennes »¹.

D'ores et déjà, nous pouvons noter que, si la « Bretagne a sauvé les libertés françaises en défendant les siennes », cela est en grande partie dû à l'action énergique et efficace du Comte DE BOTHEREU.

Ce vaillant lutteur ne tardera d'ailleurs pas à montrer son courage et son dévouement à la Cause Nationale en des circonstances plus graves et combien plus dramatiques.

Abandonné du peuple qui, la veille l'acclamait, il deviendra alors véritablement Celui qu'en ce jour, l'U. R. B. définit : « dernier Magistrat du Parlement de Bretagne et ultime défenseur des libertés bretonnes ».

Mais n'anticipons pas.

Constatons simplement qu'au 23 septembre 1788, le droit breton avait triomphé, mais qu'hélas, il ne devait pas tarder à se heurter à un danger, à un adversaire beaucoup plus dangereux que le Roi de France : l'idéologie révolutionnaire.

Ce qui avait toujours fait la force des Etats de Bretagne, ce qui leur avait toujours permis de sauvegarder nos libertés, allait disparaître; l'union qui avait jusque-là existé entre les trois ordres de notre Parlement, n'allait pas tarder, sous l'influence d'éléments étrangers, pour la plupart, à notre pays, ignorant tout de nos coutumes, de nos traditions, à disparaître, et avec elle, le dernier bastion de défense de nos libertés, le PARLEMENT lui-même.

Malgré de beaux et nobles efforts, une partie du peuple de notre pays, pour avoir écouté de mauvais bergers et avoir voulu accorder créance à des « chimères fatales », se verra, et la nation bretonne tout entière hélas! avec lui, frustré de tout ce qui faisait sa force, sa prospérité et sa fierté.

(1) « La Chouannerie », par Ch. LE GOFFIC, 1 vol. 1937.

« Chimères fatales » disons-nous, si l'on veut bien faire la part du pour et du contre, si l'on veut bien admettre que pour obtenir la conquête de mots creux et sonores, tels ceux de Liberté, d'Egalité et de Fraternité, ce même peuple a créé la désunion entre les divers ordres des Etats de Bretagne; a créé l'opposition des classes au lieu et place de la collaboration qui avait toujours jusque-là uni la Bretagne entière dans la défense de ses franchises et libertés.

« Chimères fatales » qui ne nous donneront absolument rien en compensation de ce qu'elles nous enlevaient; « chimères fatales », qui n'auront pour effet que de faire abolir bien qu'illégalement, (un seul ordre ne pouvant se prononcer, selon la Constitution bretonne, sans l'accord des deux autres), dans la nuit du 4 août, les derniers vestiges du Pacte d'Union de 1532.

Cette abolition est stupide, surtout pour les députés bretons du Tiers qui y participent et qui immolent, sous réserve cependant de l'acquiescement du Parlement de Bretagne tout entier, des libertés que précisément, ils ont la mission de défendre, et qui confondent, avec une légèreté plus que condamnable, la notion de « droits » avec celle, toute différente, de « privilèges »!

Que ne s'inspirèrent-ils alors des sages stipulations que notre bonne Duchesse Anne imposait à Louis XII, à la veille de son mariage, déclaration qui, à elle seule, garantissait dans toute leur intégrité les libertés de la province.

« En tant que touche de garder et conduire le pays de Bretagne et les sujets d'iceluy en leurs droits, libertez, franchises, usages, coutumes et stilles, tant au fait de l'Eglise, de la justice comme chancellerie, conseil, parlement, chambre des comptes, trésorerie générale et autres de la noblesse et commun peuple, en manière que aucune nouvelle loi ni constitution n'y soit faite, fors en la manière accoutumée, le roi entend, accorde et promet garder et entretenir ledit pays et subjects de la Bretagne en leurs droits et libertez, ainsi qu'ils en ont jouy du temps des feus ducs. »

Et, face à toutes ces erreurs, à tous ces reniements, face aux faux dogmes révolutionnaires, comme hier face au pouvoir royal, ne l'oublions pas, nous retrouvons la mâle figure du Comte DE BOTHEREU.

C'est lui, qui cette fois, va représenter la BRETAGNE debout pour sa sauvegarde, debout pour la défense de son honneur et de ses droits.

C'est lui, qui va, face à la grande tourmente, se dresser et oser parler le langage, le seul langage vrai, à la NATION BRETONNE divisée.

Et, jusqu'à sa mort, il sera prêt à tous les sacrifices; il fait partie de ces hommes pour qui la notion du Devoir n'est pas un vain mot.

Nous emprunterons à l'Histoire des Peuples Bretons d'A. DE

COURSON, le récit suivant qui met particulièrement en relief la vaillante personnalité de ce Chef.

« Ce fut alors — nous sommes en 1789, — que le Comte de BOTHEREL renouvela en face du peuple ameulé, la protestation qu'il avait faite avec tant de courage quand les droits de la Bretagne avaient été menacés par un ministre dont les projets, formellement annoncés, étaient de renverser tous les grands Corps et d'annéantir les anciennes capitulations accordées aux provinces.

« Je ne suis, disait le noble magistrat, ni l'homme du Tiers, ni celui du Clergé ou de la Noblesse en particulier, car j'ai juré de n'obéir jamais aux commandements que je recevrai d'un seul ordre contre le vœu des deux autres! Jamais la perfidie n'approchera de mon cœur et ne me fera trahir les intérêts du peuple breton. *Potius mori quam fœderari* c'est la devise de la BRETAGNE, c'est la mienne aussi. »

« Dans des circonstances bien difficiles, l'accord unanime des citoyens assura le succès de mes démarches. Leur approbation fut ma récompense, et leurs applaudissements retentissent encore à mon cœur. Des circonstances plus difficiles renaissent; mon zèle est le même. Mais pourquoi n'ai-je plus derrière moi ceux-là qui me soutenaient naguère? C'est que, trompés sur leurs véritables intérêts, ils se sont laissés entraîner par des séductions étrangères; c'est qu'une sorte d'aveuglement semble pousser à sa ruine une province naguère florissante et qui, en défendant ses droits et ses franchises, avait si souvent repoussé loin d'elle le despotisme ministériel et les charges sous lesquelles un pouvoir arbitraire écrasait d'autres provinces. Pour moi, à qui la Patrie a donné sa confiance, il ne m'est pas permis de m'isoler, de me borner à gémir; mon devoir est de résister aux progrès du mal, d'éclairer mes concitoyens sur leurs véritables intérêts, et de mourir, s'il le faut, pour mon Pays, pour la conservation de ses droits et le maintien de la règle et de la justice. Spécialement chargé par la province de Bretagne, légalement et constitutionnellement assemblée dans ses États, de veiller à ce qu'il ne soit porté aucun dommage à la chose publique, j'ai juré de pourvoir à la conservation des constitutions de la province, consignées dans ses anciens contrats, d'empêcher qu'il ne fut introduit aucune loi nouvelle qui y fut contraire; j'ai juré de m'opposer de toutes mes forces, partout où besoin sera, à tout ce qui pourrait porter atteinte aux droits, franchises et libertés de la Bretagne, aux formes usitées, aux droits, prérogatives et conservation des tribunaux chargés d'administrer la justice, à la conservation des propriétés des gens de l'ordre ecclésiastique, de la noblesse et du peuple, et enfin à toute levée de deniers non consentie par les États.

« Voilà mon serment civique, celui que j'ai prêté aux États Généraux de Bretagne, et dont je ne puis être dégagé que

« par ceux mêmes à qui je l'ai prêté. Ce serment, je le renouvelle aujourd'hui! »

Après cet exode, le courageux député expose à ses concitoyens les motifs qui l'ont déterminé à faire un dernier appel à la raison publique.

« LA BRETAGNE, dit-il en substance, suivant le principe de sa constitution, se gouverne et s'administre elle-même; elle ne supporte de dettes, elle ne connaît d'impôts, elle n'admet de réformes et de changements que ceux consentis par elle; mais, sous ce rapport, aucun ordre n'a le droit ni le pouvoir de rien déterminer sans l'avis et le concours des autres. »

Et, en effet, quand les députés de la province ont paru aux États Généraux du Royaume de France, ils n'ont jamais porté la parole au nom de tel Ordre, mais en qualité de mandataires de tous, devant rendre compte à tous, et ne pouvant s'engager qu'autant qu'ils seraient approuvés par tous.

Maintenant, les ennemis de la chose publique ont substitué à cette représentation générale une représentation générale une représentation partielle; ils ont arraché par séduction la renonciation à des immunités qui n'étaient pas des privilèges, mais des droits; conditions expresses stipulées dans le contrat d'Union à la France.

La génération présente peut-elle renoncer à ses franchises, substitution perpétuelle établie au détriment des générations à venir?

M. DE BOTHEREL s'indigne à cette pensée. D'alliée qu'elle était à la France, la BRETAGNE deviendrait sa sujette, s'il en était ainsi! Comment, en effet, des hommes élus à l'aide de cabales et d'intrigues, par un peuple égaré, pourraient-ils exposer, approfondir les intérêts d'une province dont une partie des rapports leur serait inconnue? Où puiseraient-ils cette force de résistance que donnait à ses députés l'autorité du suffrage de toute la province, et ces opinions éclairées qui naissaient de la discussion des trois Ordres réunis et dont l'unanimité pouvait seule former l'avis de l'Assemblée?

On s'appuie, il est vrai, sur des adhésions nombreuses; mais ces adhésions peuvent-elles suppléer au véritable pouvoir et légaliser la cession des droits d'une province entière.

Fussent-elles l'expression d'un assentiment général, au lieu d'en être une expression partielle, elles seraient insuffisantes, car la dérogation à des droits communs exige une délibération commune. Chaque individu peut revendiquer les droits qui appartiennent à tous; mais, pour y renoncer, il fallait connaître l'intention commune de tous les ordres et, pour cela, les consulter légalement dans l'Assemblée générale et ordinaire de la province, et y joindre encore l'avis et le consentement individuel de tous les citoyens; autrement, ces adhésions ne sont que des surprises faites à la crédulité d'un peuple qui

ignorait l'objet, l'existence même du consentement donné en son nom!.

Après ce point de vue, à notre avis extrêmement juste de M. DE COURSON, dans le livre précité², laissons parler le Comte DE BOTHEREL lui-même :

« Ce peuple, on le berce d'une égalité prétendue; tandis que jamais il ne fut plus dégradé, que jamais le despotisme ne s'appesantit plus lourdement sur lui. L'homme sans propriété, sans fortune, est écarté de toutes fonctions. On lui interdit l'activité même du citoyen; on le désarme, on le traite en suspect; et l'homme qui possède une fortune médiocre, exclu de la représentation et de l'éligibilité, ne conserve que le droit d'être assujéti aux corvées onéreuses, et la faculté de donner sa voix à l'intrigant qui cabale! Ce n'est pas tout. En même temps qu'on prétend assurer à toutes les classes supérieures le droit de n'être jugées que par leurs pairs (car on reconnaît des classifications antiquement fondées sur les richesses), on déclare l'homme de fortune médiocre essentiellement corrompible, et la vertu indigente indigne d'absoudre ou de condamner un accusé. Ainsi donc la classe inférieure est sacrifiée à la classe plus aisée! Ainsi on substitue partout le crédit de l'opulence à celui de la naissance et des services rendus au pays; on s'efforce de rendre vénales les mœurs d'un grand peuple!

« On nous a dit : Renoncer aux privilèges de la BRETAGNE est chose insignifiante, puisque la France tout entière est élevée au même point où se trouvait cet ancien duché. Mais qu'est-ce à dire? N'est-ce pas un immense danger pour le pays de se dépouiller du droit de conserver ses antiques franchises, et de les réclamer si les autres provinces venaient à les perdre? »

BOTHEREL, malgré les avis de ses amis qui craignaient pour lui le poignard des assassins, fit imprimer son factum et le répandit dans la province. Ce manifeste produisit une sensation telle que les tribunaux des districts en ordonnèrent sur le champ la suppression.

La délibération de celle du district de KEMPER est un modèle curieux du style de l'époque :

« L'objet du procureur général BOTHEREL est de rétablir un règne qui portait ses parcs au faite de la gloire et des richesses. Plus haut ils étaient montés, et plus petits leur paraissaient les malheureux esclaves d'un gouvernement fait pour des êtres abjects qui ne connaissent (et imparfaitement encore) que la terre et le soleil! La philosophie nous a éclairés; elle a rentré l'homme dans ses droits. Si ces ennemis irrécconciliables de la France avaient le courage de les comparer (ces droits) à l'ancienne administration, bientôt ils seraient consolés de la perte de leurs privilèges meurtriers. »

Après cet exorde, le tribunal « considérant que BOTHEREL

avait commis le double crime de lèse-conscience et de lèse-nation », ordonnait que son factum fut brûlé en place publique par la main de l'exécuteur des hautes œuvres, et que « tout imprimeur, en particulier, qui en recèlerait des exemplaires, fut poursuivi extraordinairement. »

M. DE COURSON pouvait écrire en 1846 :

« Un demi-siècle s'est écoulé depuis l'époque où l'homme, dont la courageuse indépendance avait été saluée par les acclamations de toute la Bretagne et se vit abreuvé d'outrages par ceux-là mêmes qui, peu d'années auparavant, avaient admiré en lui le défenseur des droits du pays; l'histoire le venge aujourd'hui. »

Et plus loin :

« La tempête révolutionnaire emporta les généreuses protestations du Comte DE BOTHEREL... »
Peut-être pensez-vous que las de tant d'ingratitude, de lâchetés et de crimes, le Comte DE BOTHEREL avait renoncé à la lutte?

Détrompez-vous.

Son nom est inscrit tout au long de l'*Histoire de la Chouannerie* entre ceux de LA ROUERIE, de CADOUAL et de PUISAYE.

De 1790 à 1793, il participe avec le Marquis DE LA ROUERIE à l'organisation de l'*Association Bretonne*, Association qui, ne l'oublions pas, n'apportait son concours aux Princes que sous réserve de la reconnaissance des droits et libertés bretonnes par ces derniers.

Nous voyons donc en LA ROUERIE et en BOTHEREL beaucoup plus deux défenseurs de la Bretagne que deux défenseurs du Roi de France.

Transportons-nous auprès de « l'ancien Colonel ARMAND des Guerres de l'Indépendance (américaine) où il avait suivi LA FAYETTE et levé à ses frais deux légions ».

« Terré dans son manoir familial, à Saint-Ouen, sous le couvert de forêts centenaires, LA ROUERIE guettait l'occasion, laissait mûrir les événements. »

« De 1790 à 1793, le manoir de Saint-Ouen relié par des fils secrets à toute la province et aux provinces limitrophes, fut un laboratoire et bientôt une véritable usine de contre-révolution. La Chouannerie, sous le premier nom d'*Association Bretonne* sortit de là toute armée. LA ROUERIE, après deux voyages à Coblenz, où l'accompagnait l'ancien Procureur général de Bretagne, le Comte DE BOTHEREL, avait réussi à convaincre les Princes à obtenir leur blanc-seing pour le soulèvement de l'Ouest. »

Nous passerons sur ce qu'il en advint, G. LENOTRE ayant consacré au Marquis de LA ROUERIE, un volume qui éclaire la physionomie de ce chef et de son organisation, d'une juste lumière.

Puis, pour BOTHEREL c'est l'exil tandis que LA ROUERIE suc-

combe, le 30 janvier 1793, victime de son inlassable dévouement.

De l'étranger, il continue d'entretenir des rapports incessants avec son pays.

En 1795, nous le voyons « recevant les confidences d'un intime de CHARETTE, LA ROCHE SAINT-ANDRÉ, qui déplorait la paix forcée à laquelle quelques-uns des chefs chouans et vendéens avaient été contraints, faute de secours. »²

En 1796, nous voyons ses fils accourir seconder les efforts de SCEPEAUX en faveur de la cause monarchiste en Anjou.

« Le 5 décembre 1797, accompagné de MM. DE LA THULLERIE et de LA JAILLE, il remet au Comte d'Artois une lettre de PUISAYE qui, entre autres, disait : « Où est Henri IV, cet ami du peuple? Où sont ses descendants? » Il se heurte alors au manque de confiance et d'enthousiasme du Prince aux yeux duquel cette lettre paraît dépasser la mesure, et qui ne se soucie nullement de jouer le rôle hardi et périlleux d'Henri IV. »¹

Enfin, en 1799, las à son tour de voir le sang couler et sa patrie s'affaiblir sans résultats appréciables, il s'oppose à la levée d'hommes que désirent effectuer en Bretagne les émigrés en faveur de la Monarchie.

Notons, en passant, que cette opposition n'a pour but que de faire reconnaître au Prince les droits du Parlement de Bretagne, dépositaire des libertés bretonnes.

Voici les détails que fournit à ce sujet C. DANIO¹ :

« Vers la fin de juillet 1799, les membres de l'ancien Parlement de Bretagne qui habitaient Londres, voyant ce qui se passait dans leur pays et estimant qu'aucune levée d'hommes ne devait se faire dans la province sans leur approbation, se réunirent et le 30 de ce mois, le procureur-syndic des Etats de Bretagne, le Comte DE BOTHEREL remit au Comte d'Artois (plus tard Charles X), les titres classés par ordre qui devaient lui faire connaître la Constitution particulière de la province de BRETAGNE et l'étendue de ses droits, privilèges, libertés, franchises et immunités.

« Ce ne sont pas, dit M. DE BOTHEREL, des concessions faites au temps de l'Union, ce sont des droits inhérents à la province, reconnus et avoués par les rois de France et par les ducs de Bretagne, ses souverains particuliers, et dont elle jouissait sous leur gouvernement. »

En conclusion, il déclara au Comte d'Artois :

« ...Qu'on ne devait rien faire en BRETAGNE sans le consentement des Etats. »

(1) C. DANIO : Histoire de Bretagne.

(2) C. DANIO : Histoire de Bretagne.

Ainsi, jusqu'en exil, le Parlement de Bretagne, dont le Comte DE BOTHEREL sera toujours le fidèle représentant, continuait à défendre opiniâtement les « droits bretons »!

Toute sa vie, le Comte DE BOTHEREL a su rester l'intransigeant défenseur des libertés qu'il avait juré de sauvegarder par tous les moyens en son pouvoir.

Que ce soit en 1788, luttant contre la centralisation royale, que ce soit en 1789 et 1790, luttant contre l'idéologie révolutionnaire, que ce soit en 1799, luttant encore pour la reconnaissance par le Roi des « droits » de sa Patrie; partout, nous le voyons le premier sur la brèche, fidèle à son serment.

Jusqu'à sa mort, il représentera l'image même de la BRETAGNE, sa patrie, « Terre de Fidélité »², ainsi que la dénommait si justement tout dernièrement le Comte de Paris; jusqu'à sa mort il incarnera les fortes qualités de notre race.

Puisse de si magnifiques exemples n'être pas perdus!

Puisse la Jeunesse de Bretagne tirer les enseignements qu'il convient d'une pareille vie d'abnégation, de dévouement, à la Cause nationale, et reprendre avec foi, avec ardeur, le flambeau échappé des mains de si héroïques défenseurs de notre Patrie.

Ce jour-là, notre BRETAGNE sera sauvée!

BREIZ DA VIRVIKEN!

LE COMTE DE BOTHEREL

DERNIER PROCUREUR GÉNÉRAL SYNDIC DES ETATS DE BRETAGNE
DÉFENSEUR DES LIBERTÉS BRETONNES

Etude présentée par une arrière-petite-nièce
de Botherel, arrière-petite-fille
du député protestataire breton Le Coq,
membre en 1788 de la députation des 53 Bretons

Notre ciel breton est parsemé d'étoiles. Parmi ces étoiles, il en est de première grandeur que l'ingratitude des hommes, doublée des voiles du temps n'a, hélas! que trop obscurcies. Aussi, les historiens de la petite patrie se doivent-ils à eux-mêmes tout autant qu'à la Bretagne de les remettre en pleine lumière.

Qui se souvient aujourd'hui chez nous du grand rôle joué par le Comte DE BOTHEREL, dernier procureur général syndic de nos Etats, aux dernières années de l'Ancien Régime et pendant la Révolution? Qui sait que ce grand patriote Breton fut aussi un grand Français? Que, défenseur acharné et courageux des *libertés bretonnes* contre les Ministres de la Monarchie française, il se montra, lors des mauvais jours de celle-ci l'un de ses champions les plus hardis, les plus osés et les plus adroits?

Les écrivains du XIX^e siècle, quand ils daignaient s'occuper d'histoire et sortir de leur tour d'ivoire pour se livrer avec le moins de passion possible aux recherches du passé, abandonnaient difficilement les axiomes politiques que leur avaient légués leurs pères. La question des sources les intéressait fort peu et leur travail, par suite, se trouvait démuné de l'objectivité la plus élémentaire.

C'est ainsi que de nombreux manuels scolaires parus avant 1900 affirmaient que la Révolution Française était en partie l'œuvre des Bretons qui l'avaient préparée par leurs luttes renouvelées contre le Pouvoir royal. Or, il faut le dire bien haut, les Bretons n'étaient pas opposés à la Monarchie; — d'ailleurs, qui était républicain en France avant le 10 août 1792? — N'ont-ils pas prouvé leur sentiment à cet égard dans

les mouvements de la Chouannerie? S'ils réclamaient au Roi contre ses Ministres, ce fut pour obtenir l'exécution loyale et intégrale des pactes qui les unissaient à la France. On n'avait pas encore imaginé au XVIII^e siècle le singulier droit moderne qui consiste à déclarer nuls les traités qui ont cessé de plaire et chiffons de papier les engagements signés, quand ils deviennent gênants. Pour les Bretons, parole donnée est parole sacrée. Il y a là question d'honneur et de conscience. On ne renie pas sa signature. *Potius mori quam fedari.*

LES LIBERTÉS BRETONNES

Qu'étaient-ce donc que ces *libertés bretonnes* auxquelles les Français avaient fini par ne plus rien comprendre?

La BRETAGNE était jadis *indépendante et libre*. Ses rois, puis ses ducs étaient maîtres chez eux et n'avaient de compte à rendre qu'à leurs sujets et à Dieu. La dernière dynastie bretonne étant tombée en quenouille après la mort du duc François II, la Duchesse Anne, sa fille, devint un des partis les plus brillants et les plus convoités de l'Europe. Sa main fut demandée par l'Empereur d'Allemagne qui l'obtint et ne put la garder, puis par le Roi de France qui, plus malin, l'obtint et la garda. Le mariage de Charles VIII et de la Duchesse Anne unissait la *Bretagne* à la *France*.

Ainsi, ce qu'on ne saurait jamais assez répéter, la BRETAGNE ne fut jamais conquise par les armes. Elle s'est donnée à la France de son plein gré — bon gré diront les uns, mauvais gré riposteront les autres. — en tout cas par contrat scellé, contrat bilatéral qui n'a jamais été dénoncé et qui d'ailleurs, n'aurait pu être déchiré que du consentement des deux parties contractantes, les *Bretons* et les *Français*.

Les Etats de Bretagne réunis en la ville de Vannes au mois d'août 1532, déclarèrent définitive l'*Union de la Bretagne à la France*. Mais, à cette union, ils mirent une condition expresse, à savoir que la France serait tenue de garder et de maintenir les *droits, libertés et privilèges* du pays. Cette clause fut acceptée par François I^{er}, roi de France, gendre de la Duchesse Anne.

Un mois après, en septembre 1532, dans un édit fameux, le Roi confirma pour la seconde fois les *libertés bretonnes*.

Henri III, par son édit du 20 août 1579, les sanctionna encore.

M. Barthélemy POCQUET, à qui nous empruntons ces détails, ajoute : « On le voit, il n'est pas possible d'imaginer actes plus solennels et plus explicites; c'est, selon les termes employés par le Roi lui-même, la *Charte des libertés bretonnes*; elle renferme toutes les conditions exigées par les juriconsultes pour constituer le contrat synalagmatique et bilatéral qui lie les deux parties. »

Il y a plus. Les Etats de Bretagne tinrent à ce que, lors de leurs sessions, le pacte d'Union avec ses conditions fût toujours renouvelé, et on lisait dans ce pacte :

« ARTICLE 18. — Les Commissaires du Roi accordent que pour quelque cause et prétexte que ce soit, il ne sera fait aucune levée de deniers dans la province sans le consentement exprès des Etats.

« ARTICLE 22. — Les Commissaires du Roi accordent qu'aucuns édits, déclarations, commissions et arrêts du Conseil, et généralement toutes lettres patentes et privées contraires aux privilèges de la province, n'auront aucun effet s'ils n'ont été consentis par les Etats, quoiqu'ils soient faits pour le reste du royaume de France. »

On le voit, les Etats étaient les gardiens des libertés bretonnes et ils avaient le devoir de défendre ces libertés contre qui que ce fût. Or, ils ne se réunissaient que tous les deux ans. Mais, entre leurs sessions, tout pouvoir était donné à leur Commission intermédiaire, et à la tête de cette Commission présidait le Procureur-syndic. Et il arriva qu'en 1788, ce procureur-syndic n'était autre que le Comte DE BOTHEREL.

LE COMTE DE BOTHEREL défenseur de la Bretagne

Pour des raisons que nous ne donnerons pas ici, car elles nous entraîneraient trop loin, dépassant le cadre de cette étude, le Parlement de Bretagne venait d'être supprimé le 10 mai par les Ministres de Louis XVI et remplacé par un bailliage de fonctionnaires. On était entre deux sessions des Etats. La Commission intermédiaire protesta immédiatement de la façon la plus énergique, et le 31 mai, BOTHEREL et le Procureur général du Parlement, CARADEUC, déterminèrent le Parlement à résister aux ordres de la Cour. Heureusement pour eux, la Commission intermédiaire restait « pourvue d'une autorité légale dont l'influence était d'autant plus grande qu'en elle se résumaient les derniers pouvoirs réels de la province ». On pense bien que le Comte DE BOTHEREL, son Procureur général syndic et son animateur, n'hésita pas à redoubler son activité. Il écrivit à tous les bureaux correspondants des Etats afin d'obtenir que chaque sénéchaussée, chaque juridiction, chaque chapitre de chanoines, chaque communauté de ville, en un mot, tous les corps constitués de Bretagne, se joignissent au mouvement breton. Les adhésions furent nombreuses et énergiques et on décida d'envoyer au Roi un mémoire, en confiant cette mission à douze membres de l'Ordre de la Noblesse. C'est alors que BOTHEREL rédigea sa fameuse lettre du 20 juin 1788. On sait comment la députation bretonne fut reçue, comment elle fut éconduite et enfermée à la Bastille. La Commission intermédiaire désigna alors

dix-huit autres députés, ceux-ci choisis cette fois dans les Trois Ordres, pour suppléer les premiers, réclamer leur liberté et faire connaître au Roi les désirs de la province.

Cette seconde députation n'eut pas plus de chance que la première. Elle ne put même parvenir à Versailles et fut arrêtée en route. Mais BOTHEREL était tenace. Loin de s'avouer vaincu, il fit nommer une troisième députation, composée, celle-là, de cinquante-trois membres, encore pris dans les Trois Ordres, et ayant à leur tête Monseigneur du CHASTEL, le seigneur de MONTMURAN et LE COQ, maire de Dinan, dont la famille devait plus tard s'allier à celle de BOTHEREL.

La cause était en bonne voie de réussite grâce au libéralisme du nouveau ministre NECKER, quand les événements se mirent à prendre une tournure imprévue et d'un tout autre ordre d'idées. Excitées par les Sociétés de Pensée, agitées par les pamphlets insidieux des philosophes français, les masses populaires et bourgeoises commençaient à s'enflammer, laissant de côté la politique bretonne pour adopter un mouvement, nettement révolutionnaire et centralisateur. BOTHEREL, qui avait commencé une tournée de propagande bretonne en Basse-Cornouaille, rencontra soudain à Quimper une résistance à laquelle il était loin de s'attendre. En butte à des démonstrations hostiles, menacé même par la foule qui criait : « Au diable le Parlement ! » il fut obligé de céder la place.

« Toutefois son caractère ferme ne lui fit pas défaut. Le domestique de l'un des opposants l'ayant poursuivi de ses invectives et étant allé jusqu'à lui jeter son bonnet de laine à la tête, le Procureur général le lui remit froidement sur la tête en disant doucement : « Prenez garde, mon ami, vous allez vous enrhummer ! »

Le 20 décembre 1788, les Etats de Bretagne furent convoqués à Rennes. Ce devait être les derniers. Ils furent excessivement orageux et certaines de leurs séances dégénérent en véritables émeutes sanglantes, la querelle du TIERS-ETAT ayant rejeté au second plan celle des libertés bretonnes. Tout cela n'empêcha pas BOTHEREL de maintenir son point de vue et de continuer sa noble campagne patriotique. Il ne fut guère écouté. Malgré tout, ses efforts ne furent pas infructueux. Le Haut-Clergé et la Noblesse refusèrent de se faire représenter aux Etats Généraux du Royaume, à Versailles, ces Etats ayant été convoqués irrégulièrement en ce qui concernait la BRETAGNE, et, si le Tiers qui, seul, y représenta la province, renonça, la nuit du 4 août, aux libertés de sa patrie, ce fut à la condition formelle que les Etats de Bretagne consentiraient à cet abandon. Or, jamais ces Etats n'ont été convoqués depuis. La question est donc toujours en suspens, et la BRETAGNE est en droit de demander à la France, sa sœur, une solution satisfaisante.

Et voilà que commence ici la partie douloureuse, mais singulièrement héroïque et glorieuse du Comte DE BOTHEREL. Arrêté le 1^{er} août 1789 comme agitateur, avec son cousin de VISDELOU, il est gardé à vue à Saint-Malo chez le traîtreur HARDY avec deux sentinelles à sa porte. Rendu à la liberté un mois plus tard, il rentre dans la lice, mais, cette fois, pour attaquer l'Assemblée Nationale.

LE COMTE DE BOTHEREL
Défenseur de la Royauté

Mal lui en prit. Ses écrits furent saisis et c'est miracle qu'il n'ait pas été incarcéré de nouveau. Alors, voyant que la Révolution s'avance à grands pas, que toutes les libertés sont menacées, les françaises comme les bretonnes, il va se montrer aussi patriote français qu'il s'était montré patriote breton. Il se joint au Marquis de la ROUERIE dans son organisation de la résistance royaliste en Haute-Bretagne, assume les charges civiles de cette célèbre conjuration tandis que la ROUERIE s'occupe de la partie militaire. Tous deux reçoivent des Princes émigrés les pouvoirs les plus étendus. On sait que la conspiration ne survécut pas à son principal auteur, mort victime d'une lâche trahison. BOTHEREL fut alors nommé par Louis XVIII son commissaire auprès du gouvernement britannique. Jusqu'en 1796 il ne cessa d'être intermédiaire officiel entre les Princes et les Chouans, et cette charge, il la remplit au péril de sa vie, au mépris de tous les dangers et malgré les aventures les plus romanesques et les plus incroyables.

C'est à Londres qu'il mourut le 6 août 1805, âgé de 60 ans, frappé d'une attaque d'apoplexie, un jour que la famille royale devait justement dîner chez lui. Elle assista toute entière à ses obsèques.

Pour terminer cette étude destinée à faire revivre la mémoire du grand patriote Breton, nous ne pouvons mieux faire que de citer ces lignes que lui a consacrées un historien breton qui ne partageait pas ses idées :

« On peut sur beaucoup de points ne partager ni les principes, ni les opinions du Comte DE BOTHEREL; on peut croire qu'il abusa sur les vrais intérêts de la BRETAGNE en cherchant à l'isoler du mouvement qui devait aboutir à l'Unité de la France; mais on sera unanime à rendre justice à la loyauté de son caractère et de ses convictions, comme aux nombreuses preuves de courage civil et militaire qu'il donna dans le cours de sa carrière quelque peu aventureuse. » (P. LEVOT).

Y. DE L.

LES ORIGINES DE QUIMPERLÉ
ET DE
L'ABBAYE DE SAINTE-CROIX
Par J. DE GUENYVEAU

Pour la première fois, depuis sa fondation, l'U. R. B. sans avoir épuisé la série des cités bretonnes, revient tenir ses assises au siège de l'un de ses premiers Congrès.

Est-ce pour célébrer par anticipation le Barzaz Breiz et rendre hommage à son auteur, le barde Théodore DE LA VILLEMARQUÉ? Mais, ce merveilleux ouvrage ne parut qu'en 1835. Ne serait-ce pas plutôt pour fêter dans une vieille ville monastique le centenaire des fondations religieuses que virent au cours des âges les années 37... et que voit encore cette année 1937? Et, si l'époque habituelle des Congrès est elle-même anticipée, n'est-ce pas pour célébrer la fête de saint Gurtoës qui rassemblera ses fidèles dans la crypte de Sainte-Croix dimanche prochain?

L'histoire de Kemperlé c'est, comme l'histoire de Redon, l'histoire d'une célèbre abbaye, qui vit réunis dans son enceinte d'illustres abbés et de puissants ducs, et qui retentit aussi du bruit des armes, apanage de la puissance séculière. Mais, tandis que Redon s'éteint peu à peu, Kemperlé, grâce à son admirable situation, comme à son activité, ne fait que progresser. Evoquer Kemperlé, c'est évoquer actuellement un des plus jolis séjours de la Bretagne touristique, de la Bretagne idéale, mais aussi de la Bretagne historique avec du PAZ et Dom MORICE, de la Bretagne poétique et artistique avec BRIZEUX, LA VILLEMARQUÉ, BOTREL et DEYROLLE.

Il fallait être imbu des idées du XVII^e siècle pour parler d'une « affreuse solitude » comme le fait Dom LOBINEAU dans la vie du saint ermite qui vint s'établir ici au VI^e siècle.

De nos jours on apprécie les charmes de la nature qui disparaît, hélas, chaque jour, chacun voulant en profiter à sa façon; le jugement des artistes et des touristes vient confirmer le message céleste invitant Gurthiern à gagner cette terre promise qui sera la cité édue de Dieu.

« C'est ici, a écrit un barde contemporain à qui nous emprunterons beaucoup au cours de ce récit — c'est ici, la capitale de l'Arcadie bretonne.

(1) L. LE BERRE, Guide de Quimperlé.

« Ici tout est beau, aristocratique. Il n'est guère plus beaux paysages que ceux où serpentent nos rivières au nomis harmonieux, comme ceux des Naiades antiques : *Izole, Ellé*. « La langue bretonne revêt ici la douceur chantante du parler de l'Hellade, et les reines ne sont pas mieux vêtues que les paysannes qui le parlent. »

Bien que nettement séparé de dialecte et de costume, par l'Ellé, *Kemperlé* touche au pays vannetais où l'on est, suivant l'expression de GALLOUËDEC, *mieux qu'en Bretagne, en Celtique*. C'est ici vraiment plus qu'ailleurs la *Laita* — écrit parfois *Laeticia*, — la *Llydzaw*, ce nom que donnent nos frères de Galles aux rivages de la « Nouvelle Bretagne », c'est le pays heureux d'Armorique : « Le doux *Laita*, comme dit BRIZEUX, semble lui avoir conservé ce nom. Formé de la fougueuse *Ellé* et de la presseuse *Izole*, il coule lentement vers la mer en longeant l'antique forêt de Carnoët aux sombres légendes et aux épaisses frondaisons.

*Lucus erat longo nunquam violatus ab aevo
Obscurum cingens connexio aeta ramis*.

Avec un moine gallois du XI^e siècle redisons : Salut, florissante contrée, contrée triomphante, puissante par les armes, victorieuse *Llydaw*. Salut!

La colline où se dresse la Haute-Ville de *Kemperlé* dut être habitée par les Gaulois : ils y avaient un *castrum*. Le nom de Saint-Michel qu'elle porte, l'église élevée en l'honneur de l'Archange de Lumière qui vainquit Lucifer semble indiquer que ce sommet fut jadis consacré au culte de *Belen*, le dieu solaire des Gaulois. Le nom encore usité de *Plas an Heol*, place du Soleil, vient corroborer cette présomption : on peut le rapprocher de la place *Dieu-Lumière* de Reims.

Les Romains en traçant la voie de *Locmariaker* à *Aquilonia* (*Kemper*) ne semblent pas avoir fait de pont dans la basse-ville, ils passaient à gué : les Gallo-Romains s'établirent d'ailleurs sur les rives, comme le témoignent les noms de *Mellac* et de *Iuliac*, ancien nom de *Trémeven*, d'où partait une autre voie sur Carhaix. Cette position sur une grande voie explique la prospérité de la cité et aussi le passage de plusieurs grands personnages se rendant de Vannes à Quimper.

L'itinéraire du *Tro Breiz*, ou pèlerinage des Sept Saints de Bretagne marquait une station à la chapelle Saint-Pierre en *Rédené* et la traversé de *Kemperlé* pour atteindre *Loc Maria an Hent* (N.-D. du Chemin) près de *Rosporden* et de là l'église de Monsieur Saint-Corentin.

A la suite des pieux pèlerins, saint Vincent-Ferrier (1418), la Duchesse Anne (1500) traversent ainsi *Quimperlé* : c'est encore Henriette de France, fille d'Henry IV, épouse de l'infor-

(1) LUCAIN : *Pharsale*.

tuné Charles I^{er} d'Angleterre, qui va chercher à Paris un refuge et n'y trouvera qu'une mort aussi subite qu'imprévue (1644) : c'est enfin Jacques II Stuart roi détrôné d'Angleterre, suivi d'émigrants irlandais (1689).

× ×

Mais la voie romaine et les villas gallo-romaines de *Mellac* et de *Iuliac* devaient être bien abandonnées, l'oppidum désert et les gués de la basse-ville peu fréquentés lorsque un ermite gallois vint s'établir au VI^e siècle.

A cette époque vivait en Cambrie, dans la principauté de Glamorgan un petit roi surnommé LE BON (Da) avec son épouse DINOI (sans malice) et leur fils GURTHIERN. La généalogie du *Cartulaire de Kemperlé* les fait descendre de la famille de l'empereur Constantin, ce qui est évidemment fantaisiste, mais il fait remarquer que la pieuse impératrice Héléne qui découvrit la Vraie Croix, était bien de race bretonne et que Constantin lui-même, son fils, dut naître en Bretagne. Celle-ci aurait ainsi la gloire d'avoir fourni l'empereur romain qui procura, le premier, la paix à l'Eglise.

Le jeune prince GUNTHIERN, GURTHIERN ou GOUZIERN (c'est-à-dire chef suprême, il tenait ce surnom de son aïeul) eut le malheur de tuer par mégarde, un de ses neveux, dans un combat. Il se retira alors dans une solitude où, suivant la coutume celtique, il se plongeait dans une rivière glacée. Ramené chez son père, il s'échappa de nouveau et gagna la Cornouaille britannique avec quelques compagnons. C'est de là que, voyant un jour un frère esquiv se diriger vers l'Armorique, il prit place et vint débarquer dans l'île de *Groix*. Songeait-il à sainte *Ninnok*, sa parente déjà rendue à *Ploemeur*?

A *Groix* se trouvaient déjà saint *Gildas* et le barde *Taliésin*. saint *Guenael*, saint *Tudi* y étaient descendus « au son des cloches ».

GURTHIERN et ses compagnons y menèrent une vie merveilleuse d'ascétisme, pleine de vertus, et aussi de miracles. Il y reçut bientôt la visite de son compatriote et sans doute son parent, saint *Cado*, fils de *Gundle* ou *Gontay*, roi de Glamorgan à qui saint *Gildas* devait indiquer l'île de *Betz* pour ermitage.

Groix n'était plus l'île de la Sorcière, elle était devenue l'île des Saints.

Le souvenir de saint *Cado* est resté dans la contrée de *Kemperlé*; il a plusieurs chapelles dans la région, notamment celle du village de *Cadol* près *Rosporden* : une anse de la *Laita* porte son nom, celle de *Bannalec*.

La renommée des miracles de Gurthiern lui attira les hommages des nobles chefs du *Kemenet Héboë* sur le continent vannetais en face de *Groix* : de là elle vola à *Kemper*, jusqu'au roi GRADLON ou plutôt son successeur.

Un ange venait d'apparaître à GURTHIERN l'avertissant de se rendre dans une autre contrée, une terre promise nommée *Anaurot*. Et voici que le roi de Cornouaille lui envoyait de son côté un messager pour l'appeler à Kemper où il lui donnait précisément cette « terre d'Anaurot au confluent de l'Ellé » et de l'Isolé avec un pourtour de mille pas et le plou de « *Baye* ».

Pour l'étymologie du mot *Anaurot* (Anaurawt) M. DE LA VILLEMARQUÉ y voit *ann daou rod* les deux rives à cause des deux gués de la voie romaine. M. PERRON y voit poétiquement *an aour od*, la rive d'or. On peut y retrouver plus simplement le nom de propriétaires cambriens : dans les *Mabinogion*, *Anaurut* est l'un des trois rois de l'île de *Prydain*. L'endroit aurait été habité, auparavant, par un compatriote de GURTHIERN, qui lui aurait laissé son nom. C'est là que les solitaires vinrent s'établir, et s'ils ne furent pas reçus au son des cloches, du moins, écrit LA VILLEMARQUÉ, les oiseaux les saluèrent par leurs chants (vers 550)..

Telle fut l'origine de *Kemperlé* : les simples loges des moines : une croix de chêne, puis Poratoire près duquel s'éleva plus tard *Sainte-Croix*.

Et GURTHIERN mérita d'entendre ces paroles célestes : Partout où en *Armorique* sera donné un champ à GURTHIERN, qu'il obéisse à *Anaurot*, parce que c'est là la cité élue de Dieu; la victoire est promise aux princes qui garderont ce pacte; la malédiction à ceux qui l'enfreindront.

« C'est, écrit encore LA VILLEMARQUÉ, le pacte du monastère « avec les puissances du siècle. Soyez heureux, gardiens du « contrat passé entre vos pères et les fondateurs de votre ville « natale. Ce vieux contrat est, en effet, la charte de fondation « de *Kemperlé*. »

C'est autour des logettes des moines que se créa un embryon de cité à qui les habitants, abandonnant le nom d'*Anaurot*, donnèrent le nom de *Kemper* ou confluent, auquel fut plus tard ajouté celui de la rivière ELLÉ, par analogie comme par distinction avec *Kemper-Odet* ou *Kemper-Corentin* : de cette rivière, dont le « cours impétueux réjouissait la cité de Dieu » qu'il avait lui-même fondée. »

GURTHIERN et ses compagnons adonnés à la prière ne laissaient pas d'opérer des prodiges, des guérisons miraculeuses.

Une année, le pays vannetais tout proche, se vit menacé de disette ; les vers blancs dévoraient le blé et la peste semblait vouloir s'ajouter à la famine. GUEROCH ou WAROCH, comte de Vannes envoya vers GURTHIERN nobles hommes *Voval Catuol* et *Cadw*. Grâce à de l'eau bénite, la vermine disparut.

En reconnaissance, WAROCH donna au saint le plou appelé *Ménéac* qui — malgré son nom pierreux — fut à cause de la richesse de son sol, appelé le beau *Ménéac*, *Kaerveuac*, maintenant la paroisse de *Kervignac*. Saint GURTHIERN demeura quelque

temps dans un manoir des bords du Blavet qui a retenu son nom et son culte (*nunc* : *Locoyarn*). Les habitants de *Kervignac* ont la prétention d'avoir gardé le saint jusqu'à la fin de ses jours. Dom LOBINEAU le conteste avec raison : il n'y a pas lieu, écrit LA VILLEMARQUÉ de disputer les derniers moments du saint à la ville qu'il a fondée.

La légende ne dit rien de ses relations avec son terrible voisin CONOMOR, propriétaire de la forêt de *Carnoët*. GURTHIERN s'éteignit un 29 juin, à la fin du VI^e siècle.

Il dut être enterré à *Kemperlé* : cependant il n'est resté nulle trace de son tombeau. Celui qu'on lui attribue dans la crypte de *Sainte-Croix* est celui d'un abbé du XV^e siècle, tellement son souvenir est resté vivace.

On ignore le nom des successeurs de saint GURTHIERN à la tête de la petite communauté de *Kemperlé*.

La légende a conservé le souvenir d'un abbé *Corbase* que son ami, saint *Goueznou* accompagné de son frère saint *Maïan* serait venu visiter alors que s'élevait le premier monastère de *Kemperlé*.

Saint *Goueznou* venait d'achever lui-même aux environs de Brest le monastère qui a retenu son nom. Il vanta les beautés de son église, spécialement du chœur. On était justement dans l'église de *Kemperlé* en construction, lorsque l'architecte, pris sans doute de jalousie, monta sur les échafaudages d'où il laissa tomber son marteau sur la tête de saint *Goueznou* qui expira peu après (675). Certains auteurs sourient à ce mot d'architecte au VII^e siècle, à une époque où les rois logeaient dans des palais de bois.

D'abord, on voit que cet architecte était plutôt le maître d'œuvre, sculpteur sans doute, puisqu'il avait son marteau : puis ne faut-il pas de nos jours même un entrepreneur, voire un architecte pour les palais de bois ou de plâtre de nos expositions?

Puis, il s'agit d'une église, objet de luxe des moines. L'église monastique d'*Hexham* en Grande-Bretagne élevée à la même époque (674) possédait des murs soutenus par des colonnes dont les chapiteaux de l'arc du sanctuaire étaient historiés, ornés de figures en saillie et peints. L'église de saint *Cado* à Benevent avait également des murs de pierre. En 734, une abbaye anglaise demande des architectes pour construire une église à la mode gallo-romaine. Mais les Normands menacèrent bientôt la Bretagne. On sauva les reliques : le corps de saint GURTHIERN fut caché dans l'île de Groix où, selon LOBINEAU, à côté de saint *Guenaël* furent portées des reliques de saint *Guénolé*.

(1) MONTALEMBERT : *Moines d'Occident*, V. 400.

Cela paraît assez singulier, alors que les corps des évêques et abbés de Bretagne furent emportés vers le Nord de la France, les moines de Noirmoutiers durent emporter saint *Philbert* jusqu'en Bourgogne et les Normands firent de l'île leur principale résidence. *Groix* leur échappait-elle? ou mieux, possédait-elle des cachettes que les barbares ne pouvaient violer?

En 878, selon Albert LE GRAND, *Kemperlé* fut entièrement ravagé par les Normands; c'est alors que le tombeau — vide — de saint GURTHIERN dut disparaître. C'est alors la grande dévastation, la nuit. Il fallait ALAIN BARBE TORTE pour relever la Bretagne au début du XI^e siècle.

Comme *Redon*, pour les rois de la dynastie de NOMMOR, *Kemperlé* à cause de son beau site et surtout de ses forêts était un lieu de prédilection pour les Comtes de Cornouaille. S'ils venaient chasser dans leur forêt de *Carnoët* où subsistait toujours le manoir sinistre de CONOMOR, ils possédaient non loin du lieu où s'était élevé l'asile de saint GURTHIERN une autre habitation, à peu près en face des ruines actuelles de l'église *Saint-Colomban*.

L'année 1028, Alain CAGNIART, comte de Cornouailles, vint à *Kemperlé*, y tomba malade et demeura près d'un an paralysé dans son lit. Or, une nuit, il lui sembla voir une croix d'or se pencher sur son visage; le matin il se levait guéri.

A la suite de ce prodige, le pieux comte envoya à Rome pour demander ce qu'il signifiait et ce qu'il lui indiquait de faire. Il lui fut répondu qu'il devait fonder un monastère en l'honneur de la *Sainte Croix* au lieu même où la Croix miraculeuse lui était apparue. C'était non loin de l'ancien oratoire de saint GURTHIERN.

Alain CAGNIART et sa femme Judith, arrière-petite-fille d'ALAIN BARBE TORTE, cédaient pour l'établissement d'un monastère en l'honneur de la *Sainte Croix*, l'ancien territoire donné jadis à saint GURTHIERN, avec son propre château et l'emplacement actuel de la Ville-Haute, puis le quartier de la forêt duciale de *Carnoët* comprenant les églises de *Lothea* et de *Trévalaire*. La donation comprenait encore *Belle-Ile-en-Mer* précédemment confisquée au père d'Alain par le duc Geoffroy et donnée à l'abbaye de *Redon*; elle venait d'être rendue à Alain CAGNIART (1027) par le duc Alain III. Judith y ajouta de son côté la collégiale N.-D. de Nantes.

On réédifia l'oratoire tout proche du monastère de saint GURTHIERN qu'une colonie monastique de *Redon* vint occuper. Elle avait à sa tête le prieur lui-même, GURLOËS qui fut béni solennellement comme abbé par ORSCAND, évêque de *Kemper* et frère du donateur, le 14 septembre 1029, en la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix. Chose exceptionnelle, l'évêque exemptait lui-même le nouvel abbé de sa juridiction, en lui donnant le droit épiscopal, c'est-à-dire de nommer et de donner tous

pouvoirs aux prêtres des paroisses qui dépendraient de l'abbaye devenue une sorte de petit évêché.

L'abbé était curé primitif des paroisses de *Kemperlé*, *Saint-Michel* et *Saint-Colomban*, où il n'y avait que des vicaires perpétuels nommés par lui.

L'année suivante vit affluer à *Sainte-Croix* les donations qui en feront avec *Redon* une des plus puissantes abbayes bretonnes. Ses possessions s'étendaient sur toutes les paroisses voisines *Rédené*, *Clohars*, *Moëlan*, *Bannalec*. Un « villicus » ou fermier s'en occupait.

En 1037, HUELIN, seigneur d'Hennebont et beau-frère d'Alain CAGNIART fait donation de l'île de *Tanguethen* qui deviendra le prieuré de *Saint-Michel-des-Montagnes* et a gardé jusqu'ici le nom d'île *Saint-Michel*, dans la rade de Lorient. Il y joint les églises de *Saint-Gurthiern* et de *Saint-Meloir* (Lomener) en l'île de *Groix*.

Par une coutume qui va s'introduire dans les donations suivantes, les moines donneront quelque chose en retour; le présent sera ici de trois chevaux et d'une selle (tapetum).

GURLOËS après avoir résigné sa charge trois ans avant sa mort, trépassa le 29 août 1057, en odeur de sainteté et fut enterré dans son monastère. Ses successeurs furent l'abbé JEAN, également considéré comme bienheureux, mort le 14 juin 1081, après avoir démissionné de bonne heure; VITAL, dont les os font miracle; JUNGOMAR abbé (1059-1066), décédé en 1088, « dont la dépouille exale un suave parfum ».

Ce sont là les « Saints de *Kemperlé* ». Quant au fondateur, Alain CAGNIART, il suivit de près le premier abbé. Il mourut en 1058 et fut enterré à *Kemper* en l'église Notre-Dame (la chapelle de la Victoire), proche la cathédrale qu'il avait fait bâtir. Le monument érigé à *Sainte-Croix* en son honneur n'était que commémoratif.

L'année 1066 voit paraître un grand abbé. C'est le fils même du fondateur Alain CAGNIART, BENEDICT, moine de *Landevennec*; il a pour frère HOËL, comte de Cornouailles, devenu cette même année duc de Bretagne, un autre, BENOTT, évêque de *Kemper* à qui leur oncle ORSCAND a résigné, enfin GUËNECH, évêque de Nantes.

En 1069, HOËL rassemblait ses barons à *Kemperlé*; ils y vinrent de tous les coins de la Bretagne. Comme *Redon* encore, *Kemperlé* va avoir ses premiers Etats. Le 27 février le duc fait solennellement en leur présence don à *Sainte-Croix* de tout le territoire de *Saint-Amand* avec ses trêves en *Fouesnant* et *Elliant* (c'est *Locamad* en la Forêt Fouesnant). Il ajoute qu'il a reçu pour présent de son frère 30 livres pour l'entretien de ses chevaliers.

L'évêque de Nantes, de son côté donne à *Sainte-Croix* en 1076, le territoire de *Loquidi*, près du ruisseau d'*Auzance* avec

une prairie de son domaine épiscopal de *Saint-Luce* (Chassay); cela forma le prieuré de *Lan Chaillou* qui passa plus tard à *Blanche-Couronne*.

Toutes ces donations sont enregistrées dans un Cartulaire que rédige en ces années le moine GURHEDEN.

Ce précieux monument sauvé à la Révolution par le dernier chambrier ou économe de *Sainte-Croix* resta en possession du maire GUILLOU qui le vendit en 1822 à un Anglais pour le British Museum.

En 1079 meurt l'Évêque de Nantes, et c'est son frère, l'abbé de *Sainte-Croix* qui lui succède, sans quitter pour cela dignité abbatiale. Il est consacré à Issoudun en 1081. Ce cumul donne l'occasion à HILDEBERT, évêque du Mans, de railler en vers latins cet « honneur mixte » et de comparer son confrère à un mulet.

Pour célébrer cet heureux événement, HOËL avait donné à *Sainte-Croix*, *Landugen* et *Saint-Kijau* (1079). Aussi bien le prélat était actif, laborieux, zélé pour le bien.

En 1082 il s'occupe de faire restaurer *Sainte-Croix*; c'est la date de la construction de l'église et de la crypte dans ce style byzantin, si rare dans l'Ouest, et, on le voit, antérieurement à la première Croisade; il s'intéresse au culte du premier abbé dont il fait « élever » le corps (1083) dans la crypte où il repose, de plus en plus fréquenté par les malades, spécialement les rhumatisants qu'il guérit de leur mal dénommé *drouk San Urlou*, ou tout simplement, *Urlou*.

BENEDICT voulut obtenir de Rome une canonisation régulière. Urbain II lui répondit que « pour le culte du bienheureux GURLOËS il faut des témoins de sa vie et de ses miracles ». L'affaire en resta là.

MABILLON affirme que chez les Bretons, spécialement au monastère de *Kemperté*, son culte fut ininterrompu *hodieque celebris perseverat*. « Son tombeau élevé, se voit, dit-il, dans « une chapelle particulière avec son image; ses reliques sont « reposées dans des châsses avec celles des autres patrons du « lieu et sont honorées le 29 août par le concours des fidèles. » Cette célébration est mentionnée par Dom LEDUC dans son *Histoire de l'Abbaye de Kemperté*.

Les Bollandistes, à cause du titre de « bienheureux » donné par le Pape lui-même, ont inscrit saint GURLOËS dans leurs fastes. « C'est à juste titre, écrivent-ils, que Chastelain annonce dans son martyrologe saint GURLOËS ou saint URLOU en français (!!!). Nous ne croyons pas que saint GURLOËS fut honoré en dehors de *Kemperté* et de *Douelan*; on ne le trouve dans aucun calendrier ni dans aucune hagiographie bretonne (sûrement peut-être dans GARABY).

BENEDICT n'oublia pas non plus saint GURTHIERN.

On alla chercher ses reliques que l'on trouva à *Groix* avec celles de saint GUENHAEL et de saint GUÉXOLÉ (?) dit LOBINEAU.

Elles furent ramenées solennellement à *Sainte-Croix* où une « église » fut bâtie en son honneur et dont la dédicace fut faite en 1089 par BENOIT, évêque de Kemper (frère de l'abbé).

Cette église, restaurée avec son cimetière en 1497 tombait en mesure en 1678 : les derniers moines achevèrent de la détruire, c'est sur son emplacement que l'abbé CARRIER construisit le palais abbatial devenu et resté l'auberge du Lion-d'Or.

L'image du saint fut portée dans la chapelle souterraine de saint GURLOËS et placée à droite. Mais LA VILLEMARQUÉ, en 1880, se plaignait de ne retrouver à *Kemperté* ni chapelle, ni autel, ni statue de saint GURTHIERN : seuls, quelques « anciens » voulaient « retrouver » son tombeau dans celui de l'abbé de Lespervez.

C'est sur l'autel et sur les reliques de saint GURTHIERN que se faisaient les aveux et que les chefs bretons prélaient serment, puisque la victoire était promise à ceux qui lui seraient fidèles.

Mais quelle ne fut pas la joie de LA VILLEMARQUÉ, lorsqu'à son mariage à l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, il aperçut dans une châsse renfermant d'autres reliques de saints bretons, notamment le nom de saint GURTHIERN. A l'époque de la dévastation de l'abbaye de Saint-Magloire en 1793, les reliques de celui-ci avec celle de saint SAMSON et de saint GURTHIERN avaient été cachées dans un jardin voisin. Mgr DE QUELEN les avaient solennellement transférées à Saint-Jacques le 25 octobre 1835. L'auteur du *Barzaz Breiz* sollicitait pour *Kemperté* quelques reliques et une statue du fondateur de la cité.

Le premier biographe de saint GURTHIERN avait été JUTHAËL, fils d'AÏDAN, qui recueillit et écrivit l'histoire du saint, non pour aucune récompense terrestre, mais pour gagner le ciel. On la conservait dans le trésor de *Sainte-Croix* pour en donner lecture publique le jour de sa fête. Un moine la transcrivit en 1127. MABILLON déclare que cette histoire est indigne d'être racontée et les Bollandistes se sont bornés à enregistrer son témoignage sans rappeler le culte de saint GURTHIERN et son inscription au calendrier de l'abbé de Saint-Méen.

Nous avons voulu la donner dans toute sa simplicité de « légende dorée celtique », nous souvenant de cette parole de Pline le Jeune : « Vénérons les divins fondateurs (des cités), honorons leurs actions mémorables et même les fables dont ils sont le sujet. »

Aussi bien, la ville de *Kemperté* s'est-elle rappelé, elle aussi, que dans l'antiquité, c'était un devoir de garder et d'honorer la mémoire des fondateurs des villes et s'est-elle honorée en nommant une place : la place GURTHIERN.

Le duc HOËL est mort et ALAIN FERGENT lui succède. Alain Fergent est besogneux et l'argent est rare en Bretagne à cette époque, et il lui en faut. Il est en guerre avec Geoffroy de PENTHIEVRE. Aussi ses dons à l'abbaye revêtent-ils un caract-

tère de plus en plus onéreux : il donne, ou plutôt il vend à *Sainte-Croix* la trêve de *Saint-Guénin* en *Plouray* pour mille sols et un cheval de prix : pour combattre, se défendre, il donnera encore plus tard sept villages appelés *Les Clerne*, moyennant 500 sols. En 1090 il cherche à diminuer « l'honneur de *Sainte-Croix* », en demandant aux moines la moitié du bourg de *Kemperlé* « ex debito » dit-il. Sa demande est repoussée : il ne laisse rien paraître lorsqu'il vient « tenir parlement » avec les seigneurs bretons à *Kemperlé*, en 1107. Mais il s'en souviendra plus tard, lorsque de persécuteur de l'abbaye de *Redon*, il en sera devenu l'hôte et le protecteur.

Quant à *BENEDICT*, il réunit un — sinon plusieurs Conciles à Nantes en 1096. L'année de la Croisade il y obtient divers privilèges pour son église et son abbaye, puis il revient à *Sainte-Croix* (1111) où il meurt (1114).

Aussitôt éclatent pour l'abbaye les premières difficultés. Dès 1117 l'abbé de *Redon*, *HERVÉ*, à l'instigation d'*ALAIN FERBERT*, conteste la donation d'*Alain CAGNIART* donnant à *Sainte-Croix Belle-Isle-en-Mer*, remise auparavant à *Saint-Sauveur* par le duc *GROFFROY* : le duc *CONAN* prend également parti pour les *Redonnais*. Le légat pontifical *Gérard*, évêque d'Angoulême, ne peut mettre d'accord *HERVÉ* et *GURHAND* qui a succédé à *BENEDICT* à *Sainte-Croix*. De part et d'autre, on lance des excommunications. Le duc de Bretagne se soumit et *Kemperlé* fut maintenu dans ses droits. Cependant, cette querelle empoisonna tout le *xii^e* siècle; ce n'est qu'en 1172 que *Redon* renonça à ses prétentions sur *Belle-Isle*, « estimée en têtes de lapins » et reçut en échange la collégiale de N.-D. de Nantes. C'était, on le voit, l'intrusion du pouvoir civil qui avait envenimé, sinon suscité cette compétition.

Kemperlé, sous le gouvernement des moines se développait dans la prospérité. Le géographe arabe *EDRISI*, parcourant la Bretagne, aux environs de 1130 pouvait écrire : « *Kenbertin* « bien situé au fond d'un golfe, peu considérable, mais rembré « quable par ses marchés et son industrie... *Kimberlin*, dont « le port expédie de tous côtés des marchandises. »

A cette époque, l'abbaye est encore toute puissante, joignant l'autorité civile au droit épiscopal concédé par *OSGAND*. Le duc *CONAN III* lui confirme tous ses privilèges en 1140.

On constate vers 1195 l'existence sous la conduite de l'abbé, des Moniales à *Kemperlé* vivant à l'ombre du monastère, comme la veuve d'*ALAIN FERBERT* à *Redon*. L'épouse de *GURGUETHIERN* prend l'habit en même temps que son mari, et la noble *EVEL* fait de même. Peut-être n'y faut-il voir que des oblates.

Le début du *xiii^e* siècle voit l'apogée de la puissance monastique à *Kemperlé*. *GUY DE THOUARS*, duc de Bretagne, qui avait dû à *Kemper* démolir l'essai de fortifications qu'il avait tenté sur la terre épiscopale, voulut de même fortifier l'ancien

castron de *Saint-Michel*, mais il dut devant l'attitude des moines, renoncer à son projet et s'engager à n'élever aucune maison à *Kemperlé* ou sur le territoire du *Minihy*. En 1232, l'abbé exerce sa haute justice à *Clohars* en faisant prendre au *Costion* un certain voleur de toile, nommé *Sorboz*.

Mais voici venir le déclin lent, mais continu décrit par *Dom LEDUC* et *M. LE BERRE*.

L'année 1237 — un anniversaire — marque celui d'une enquête où l'on décrit la ville fortifiée de *Kemperlé* : ces remparts partent des douves du château jusqu'au confluent, avec les portes *Haelcun*, *Rosmadedec*, du *Gorreker* ou *Plomen* et de la *Terre de Vannes*. La forteresse appelle la guerre. La douce solitude de *GURGUETHIERN*, l'asile pacifique des *Bénédictins* seroot bientôt par les hommes d'armes amenés par les rivalités du pouvoir civil.

Dès 1238, le nouveau duc de Bretagne, le jeune *JEHAN LE ROUX*, couronné à la fin de l'année précédente, fait faire une enquête à *Kemperlé* sur les taxes perçues à la *Cohue* (ou *Halles*), ainsi que sur certaines maisons et sur le sel. C'était là une première atteinte aux privilèges de l'abbaye.

Il faut croire qu'à cette époque le duc avait réussi à prendre pied quelque part à *Kemperlé*, puisqu'en 1241 *HERVÉ DE LÉON* révolté contre lui « incendia *Kemperlé* », peut-être le camp de la *Ville-Haute*. Ce fut le commencement du *Bourgneuf*, la ville ducale, qui remonte, à cette époque (1271), création du pouvoir civil à côté du pouvoir religieux.

On voit, en effet, dans un château de plaisance¹ de l'autre côté de l'*Ellé*, l'épouse de *JEHAN LE ROUX*, *BLANCHE DE CHAMPAGNE*, fonder un couvent de Dominicains, dite l'*Abbaye Blanche* par distinction de l'*Abbaye Noire* des fils de *Saint-Benoît* (1255).

Mais ceux-ci sont attaqués d'une façon plus vive, car voici les réclamations de *GUY DE PLONÉVEZ*, évêque de *Kemper*, au sujet de la juridiction épiscopale concédée par *OSGAND*. A la suite d'un accord avec l'abbé *EVEN*, ce pouvoir extraordinaire disparaît. L'abbé nommera aux cures, mais c'est l'évêque qui donnera les pouvoirs. C'est la loi commune (1262).

Le *Bourgneuf* est définitivement créé à cette époque et *Jehan Le Roux* en cède la moitié à l'abbaye, en échange de ces droits d'octroi et de marchés, auxquels il tient tant (1269). Il se trouve en terre vannetaise et sur la paroisse de *Rédéné*.

En 1271, l'abbé abandonne ses pouvoirs judiciaires grâce à un arrangement avec le duc qui enverra plus tard ses « gens » de *Carbaix* pour juger à *Kemperlé*.

Kemperlé est devenu — en partie — grâce au *Bourgneuf*, ville ducale. *JEHAN DE MONTFORT* s'y intéresse; il y établit en

(1) *LE BERRE, loc. cit.*

1340 une Monnaie dont des pièces ont été retrouvées à Guingamp : elles portent une croix pattée caractéristique avec l'inscription cantonnée de deux étoiles : QVEMPERLÉ; au revers, un fil barbare et l'inscription : GVIŒGAMP.

Après sa mort à Hennebont, JEHAN DE MONTFORT fut enterré d'abord à *Sainte-Croix*, puis transféré à l'Abbaye Blanche. M. DE LA VILLEMARQUÉ a fait réunir ses ossements retrouvés, dans un petit édicule, près de l'entrée du convent de la Retraite.

Mais *Kemperlé* est aussi devenu place fortifiée renfermant l'abbaye elle-même. Elle va être occupée par des garnisons anglaises, puisqu'elle tient le parti de MONTFORT. Edward III la confiera à un aventurier, Roger DAVID qui l'exploite comme une ferme ou à Sir Thomas HOLLAND, en gage pour les grosses sommes qu'il lui doit (1345-1355).

Le duc JEAN IV y met également une garnison anglaise sous les ordres de Jehan de Ros. Lorsque DU GUESCLIN arriva en 1373 — retour du Poitou — pour s'emparer de *Kemperlé* au nom du roi de France, la ville, suivant certains auteurs, lui ouvrit généreusement ses portes, alors que, selon d'autres, il dut l'obliger à se rendre. Les deux versions sont très conciliables : les habitants, surtout des faubourgs, excédés des vexations anglaises saluèrent un libérateur et se rendirent à lui; la ville fortifiée, et la garnison anglaise résistèrent et ne cédèrent qu'à la force des armes. Jean de Ros fut tué par CLISSON¹.

Le Connétable furieux mit la ville au pillage; l'abbaye ne fut pas épargnée, les livres claustraux furent emportés par les soudards. DU GUESCLIN laissa à *Kemperlé* les sieurs DE ROHAN, CLISSON et BEUMANOIR qui, l'année suivante, assiégés à leur tour, ne durent leur salut qu'à une trêve.

L'époque de paix de la fin du XV^e siècle procura à *Kemperlé* un chef-d'œuvre d'art. C'est la reconstruction de la Collégiale Notre-Dame de l'Assomption, due à l'abbé de LESPERVEZ, grâce aux libéralités du duc JEHAN V^e.

Déjà cet abbé avait procuré des orgues à *Sainte-Croix* en 1441; il mourut en 1453.

C'est son tombeau, placé devant celui de saint GUNLOËS qui est pris souvent pour celui de saint GURTHIERN.

Cent ans plus tard s'éteignait le dernier abbé régulier, Daniel de SAINT-ALOUBARN. On lui doit le beau bas-relief en pierre de Taillebourg, rappelant le pourtour du chœur de la Cathédrale de Chartres ou les Saints de Solesmes.

(1) LE BAUD, *Hist. de Bretagne*, p. 345.

(2) Il serait pourtraicturé sous les traits de saint Michel au portail Nord : les deux arcs boultants de l'Est étaient jadis ceux des deux portes fermant la ville basse fortifiée.

Voici venu le fléau de la *commende* que la Réunion infligea à la Bretagne.

Le choix du premier commendataire fut particulièrement malheureux. Il était tombé sur ODET DE COLIGNY, cardinal de Chàillon, évêque de Beauvais. Ce prélat commença par aliéner plusieurs terres du temporel de l'Abbaye : il pillà le reliquaire de Saint-Benoît pour en vendre l'or et les pierreries.

On sait comment il se fit protestant, à l'imitation de son frère l'Amiral, et se maria. Privé de ses bénéfices par arrêt du Parlement, il alla mourir à Londres en 1571.

La Ligue n'épargna pas *Kemperlé* qui tenait pour MERCŒUR. « Ravages faits en l'Abbaye par les gens de guerre et malheur d'utems », lit-on dans un vieux registre du 14 février 1580.

Enfin, par une nuit d'avril, Henry de BOURBON, prince de Dombes, s'empara de la ville par surprise; la garnison était « sur la plume » et avait confié la garde à des gueux. Le capitaine François du CHATEL se sauva au *Faouët* « en chemise » et d'autres, hommes et femmes, fuyèrent en semblable équipage, jusqu'à *Bannalec* (1590).

L'année 1594 verra l'installation d'une Cour royale à *Kemperlé* que la peste ravagera en 1598.

Sainte-Croix vit heureusement d'aussi illustres, mais meilleurs abbés, en la personne : d'Henri de GOMN, premier Cardinal de RETZ (1600-1623), évêque de Paris, et de Jean-François, son neveu, deuxième Cardinal de RETZ, si célèbre durant la Fronde, coadjuteur de Paris dont il devint le premier archevêque en 1654; il démissionna en 1661.

Il signa en 1665 un accord avec le Supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur pour introduire la réforme dans l'abbaye de *Sainte-Croix*, du consentement des anciens moines. Les Mauristes en prirent possession le 26 mars. La réforme arrivait à point, tant pour le temporel réduit à néant que pour le spirituel, car l'abbaye était devenue le rendez-vous des oisifs quimperlois.

En 1668, le Cardinal de RETZ résigna tous ses bénéfices pour ne garder que l'abbaye de Saint-Denis où il écrivit ses « Mémoires ». Dans ce XVII^e siècle l'abbaye avait vu encore bien des abaissements : elle avait dû céder le prieuré de *Saint-Michel* au collège des Oratoriens (1613), et, malgré ses protestations, celui de *Locmand* au collège des Jésuites de *Kemperlé* (1623).

En 1640, les vicaires perpétuels des paroisses de la ville s'élevèrent contre son autorité; en 1643, il y eut procès avec les Jacobins pour des questions de taxes.

Le Cardinal de RETZ avait désigné pour successeur un Lyonnais, Guillaume CHARRIER. L'abbé CHARRIER, simple diacre, nommé en 1668, parvint à sauver l'abbaye et *Kemperlé* des suites de la Révolte du papier timbré de 1675.

En 1678, il posait la première pierre du nouveau monastère (17 septembre); l'abbé dut y mettre du sien. L'année suivante on remplaça la tour romane par un cube de pierre de taille; la charpente se terminait en campanile. C'est le clocher qui s'effondra en 1862, alors qu'on voulait le consolider, écrasant l'église tout entière. On doit à l'abbé CHARRIER les cloîtres, ainsi que l'Abbatiale (1680) qui, surélevée, est maintenant l'Hôtel du Lion-d'Or et qui était louée déjà de 1718 à 1722 comme auberge « à la Maison Royale ».

C'est l'abbé CHARRIER qui reçut à l'abbaye en 1679 DOM LANCELOT un des « Messieurs de Port-Royal », l'auteur du *Jardin des Racines Grecques*, l'ancien professeur du poète RACINE qui s'était fait bénédictin à l'abbaye janséniste de Saint-Cyran. C'est sur « l'ordre du Roy » qu'il venait à *Sainte-Croix* où le prieur ne voulut pas le recevoir. Logé à l'abbatiale, il mourut et fut enterré à *Sainte-Croix* sous la tribune.

L'abbé CHARRIER mourut au château de La Roche en Dauphiné en 1717 : son nom est attaché à celui de l'abbaye qu'il a élevée et sagement gouvernée pendant 49 ans.

En 1760, les moines de *Sainte-Croix*, écrasés par leurs charges, sont sur le point d'être réunis aux moines de *Lantenac*, au diocèse de Saint-Brieuc; mais c'est le contraire qui arriva.

Les deux derniers abbés furent :

M. BERTHELOT, instituteur des Enfants de France, nommé en 1758, auquel succéda M. Guillaume DAVAUX dans la même fonction, nommé en 1785, et décédé en 1822.

À la Révolution, on ne trouve plus à *Sainte-Croix* que quatre moines avec le prieur Dom MALHERBE. L'un d'eux, D. Jacques MOLLE resta à *Kemperlé* dont il fut Maire en 1792.

Un autre, D. Pierre DAVEAU, remit ses lettres de prêtrise en 1793 fut tour à tour maître d'école et secrétaire de la sous-préfecture; il mourut en 1801.

Les moines de *Kemperlé* avaient vécu. Les églises de *Saint-Colomban* et de *Saint-Michel* dont ils avaient la charge étaient en ruines, car ils n'avaient pu les entretenir. Dès 1765, *Saint-Michel* avait été abandonné pour *Notre-Dame* qui a conservé — ou mieux, uni — le vocable de l'Archange.

Depuis le départ des moines, *Sainte-Croix* a succédé à *Saint-Colomban* comme paroisse de la Basse-Ville. On y voit toujours dans la crypte les vieux tombeaux. Et au-dessus du maître-autel se dresse une grande croix de cuivre rappelant la croix lumineuse d'Alain CAGNIART, symbole de relèvement et d'espérance.

APPENDICE I

L'ABBAYE SAINT-MAURICE-DE-CARNOËT

O. Cistercien

Saint MAURICE, originaire de *Loudéac*, gouvernait l'abbaye de *Langonnet* depuis trente ans lorsqu'il accepta pour un nouveau monastère l'emplacement que lui donnait le duc CONAN IV dans la forêt ducale de *Carnoët* : il s'y établit avec douze religieux, selon la Règle, vers 1170 et y mourut en odeur de sainteté.

L'abbé GUILLAUME, un de ses successeurs écrivit sa vie en 1323.

L'abbé Henri de COETREUX fit faire les stalles du chœur en 1472 et l'abbé BIZIEN DE KERAMPUIL une croix de vermeil (1505).

Après lui, Louis du Pou et Yves de BOUTEVILLE entrèrent en compétition pour l'abbaye en 1521; il semble que le premier réussit, car il figure sur la liste des abbés : la même chose se produisit pour son successeur. Ce sont ces compétitions qui fournirent l'occasion des commandes.

L'abbé Jean du STAER fut le premier commandataire : on trouve en 1554 Toussaint BARBIN, domestique du Connétable de Montmorency, Pierre du VIEUX CHATEL, porteur en 1583, répara les bâtiments claustraux fort négligés par ses prédécesseurs : il fut tué par des paysans pendant la Ligue en 1590.

Son successeur fut le Frère Guillaume de LAUNAI, dominicain, prédicateur et confesseur du duc de MERCOEUR (1593). C'était un homme extrêmement zélé pour la « *Sainte-Union* » et qui, aux dires d'Henri IV, obtenait plus de succès par ses prédications que MERCOEUR par ses arquebuses. Ayant été fait prisonnier, il fut conduit à SAINT-LUC, lieutenant du roi en Bretagne, qui le déclara de bonne prise et méritant rançon.

Pendant sa captivité, LAUNAI résigna son abbaye à Fr. Olivier de MUR, moine cistercien de *Bégar* (1599). Mais, à peine remis en liberté, Guillaume de LAUNAI révoqua sa résignation et rentra en possession de son abbaye : il fit serment à Henri IV en 1604 et assista aux Etats de Rennes de 1608.

Guillaume RIOU (1616) travailla beaucoup à rétablir le temporel de l'abbaye et mourut en 1641.

Cette année même, André GAUPESCH, moine d'une abbaye du Maine, qui avait embrassé l'étroite observance, l'introduisit à Saint-Maurice : c'était un retour à la régularité. A son

décès (1650), le sous-prieur de Saint-Maurice, ancien moine de *Prières* fut élu; ce fut le dernier abbé régulier. Le commandement reparut avec F. DE LA VIEUVILLE POURPRIS, doyen de la cathédrale de Nantes, qui devint ensuite évêque de Saint-Brieuc (1721), à qui succéda M. DE LA BOURDONNAYE.

Le dernier abbé fut M. DE KEROUAS, vicaire général de Saint-Pol-de-Léon (1780) qui fut dépouillé par la Révolution (1790).

L'abbaye est devenue propriété particulière, mais le *Pardon de Saint-Maurice* (honoré aux Propres de Kemper et de Saint-Brieuc) attire toujours, le lundi de la Pentecôte, les familles de la région qui y conduisent les petits enfants s'élevant difficilement, et ceux-ci y chantent la messe à leur manière.

APPENDICE II

L'ABBAYE BLANCHE

Le Couvent improprement appelé l'*Abbaye Blanche*, car il n'y avait pas d'abbés, fondée par BLANCHE DE CHAMPAGNE, femme du duc JEHAN LE ROUX, pour des Dominicains, d'où son nom, dans un château de plaisance proche *Quimperlé*, mais de l'autre côté de l'*Ellé* en la paroisse de *Rédené*.

En 1345, JEHAN DE MONTFORT décédé à Hennebont et enterré d'abord à *Sainte-Croix*, est transféré dans l'église de l'Abbaye Blanche; en 1381 : son fils JEHAN IV autorise les Dominicains à construire le pont du *Bourgneuf* qui les relie à *Quimperlé*.

Ce pont fut reconstruit en 1636 et en 1645, donna lieu à la seule discussion des Jacobins avec leurs voisins de *Sainte-Croix*. On reconnut à ceux-ci leur bien-fondé au sujet des droits d'action sur les denrées passant sur le pont, comme sur celui de la terre de Vannes, sans autres droits. Au sujet des réparations au pont ébranlé par les travaux de *Sainte-Croix*, se termine un nouveau procès, en 1680, par la cession du pont à la ville de *Kemperlé*.

En 1418, saint VINCENT FERRIER passant à *Kemperlé*, dut descendre chez ses Frères.

En 1631, le couvent abritait le P. DU PAZ le père de l'*Histoire généalogique*, qui mourut l'année suivante (1632).

Lors de la réforme des ordres religieux, le P. Mathurin ORY, dominicain de Dinan, délégué pour introduire la réforme

dans la maison de *Kemperlé*, y vint en 1656, mais il échoua. Les religieux, désertant le couvent, se rendirent à Nantes, d'où ils revinrent plus tard, mais sans réforme.

A la Révolution, il n'y avait que le prieur, un autre père et un père convers.

Un arrêt de 1734 enjoignit aux Dominicains d'aller à *Sainte-Croix* les jours de procession générale pour chercher et reconquérir les Bénédictins qui occuperont les premières stalles au chœur des Dominicains.

En 1790, il n'y a plus que le prieur et un autre père et un frère convers. Après un inventaire, les religieux se retirent.

ÉPHÉMÉRIDES BRETONNES

Par M. J. DE GUENYVEAU

La mode est aux centenaires : toutes les sociétés les célèbrent, en font l'occasion de solennités.

Déjà, depuis quelques années, nous avons fourni aux Congrès, des Ephémérides.

En cette année 1937, annoncée par quelques-uns comme une année de relèvement, il est intéressant de remarquer que dans le passé, 37 fut particulièrement pour la Bretagne, un chiffre marquant des fondations, des avènements, des relèvements.

837. — Nominoë se plaint à Louis le Débonnaire des incursions franques qu'il doit repousser constamment. Il s'en délivre et arrive à rétablir la tranquillité en Bretagne.

937. — C'est le grand événement que toute la Bretagne commémore cette année : c'est le Millénaire de sa libération par Alain Barbe Torte.

Les Normands étaient descendus à plusieurs reprises en Bretagne depuis cette année néfaste de 843, où ils avaient immolé à l'autel le pontife nantais, un jour de Saint-Jean.

Battus par Alain le Grand en 907, ils étaient revenus sous ses faibles successeurs; ils avaient envahi la Bretagne avec tout ce pays des Mauges, d'Herbauges et de Tiffauges que Lambert lui avait conquis sur le Poitou.

Partout la dévastation : les habitants avaient fui ou avaient été réduits en servitude. Ce tableau de la Bretagne dépeuplée, placé par LA BONNERIE à la fin du x^e siècle a été tiré par lui des hagiographes bretons du xi^e siècle : ils racontaient plutôt l'état déplorable de la Bretagne au siècle qui les avaient précédés.

Cependant, Alain, petit-fils d'Alain le Grand, était réfugié en Angleterre auprès du roi Althestan. D'autre part, dans le Ponthieu, les moines de Landevennec réfugiés à Montreuil, avec les reliques de leur saint patron *Gwénolé*, en breton : *alias* : *Guengalois*, ne voulaient croire à un exil éternel. Leur abbé Jean, correspondait avec les rares Bretons demeurés sur le sol de la patrie; il apprit d'eux que les Normands, établis maintenant solidement en Armorique, se relâchaient de leur vigilance. Une petite armée de patriotes résolus put être recrutée. Alors l'abbé Jean écrivit au prince Alain l'engagement à venir délivrer son pays. Celui-ci obtint du roi d'Angleterre quelques vaisseaux bien équipés et débarqua à Cancale vers

936. Aidé des renforts bretons, il battit les Normands surpris à Dol, puis près de Saint-Brieuc; remporta une seconde victoire sur les pirates. Sur les côtes du Léon se livre un grand engagement; les Normands fuient ou succombent sur place. Cependant, il dut en rester : c'est l'origine des « paganiz » ou « paiens » de ce pays, nom donné alors aux Normands.

Alain Barbe Torte parvint à chasser les barbares de toute la Bretagne, à l'exception du territoire de Nantes, leur fief de toujours, puisque l'histoire a appelé ces Normands d'Armorique les *Normands de la Loire* par opposition aux *Normands de la Seine*, qui devinrent chrétiens et obtinrent des rois de France le pays appelé depuis *Normandie*.

Le prince breton marcha vers Nantes.

Les barbares la tenaient en leur pouvoir ou plutôt, ils en défendaient l'approche, en campant dans les prairies et les îles de la Loire, afin d'être toujours prêts à s'embarquer au premier échec.

Venant de Guérande, Alain traversa le *Marchix* (à cette époque hors ville) et vint se placer sur une hauteur qui dominait la ville actuellement le quartier du Calvaire. De là, il descendit dans la prairie au-dessous, appelée *Prée d'Anian*, de *Nian* ou *Nian* (*alias* : *Nihan*) pour pénétrer dans la ville par la chaussée élevée par saint Félix dans l'axe de la rue des Halles.

Les Normands, afin de s'opposer à son entrée dans la ville, l'attendirent sur la prée que baignait le fleuve (confluent de l'Erdre) où se trouvaient leurs nombreuses embarcations.

Alain n'hésita pas à les attaquer, mais sa troupe composée presque entièrement de cavaliers ayant été repoussée, il se retira sur la hauteur ou *hautière*. Les Normands, écrit la *Chronique nantaise*, « le chassèrent jusqu'à la sommité de la montagne, où Alain résidant, grandement las et travaillé, souffrant soit merveilleuse, commença à ploreer grièvement » et par un humble prière, appeler l'aide de la benoîte Vierge Marie, qu'elle lui daignast ouvrir à son vouloir une fontaine d'eau dont lui et ses chevaliers abreuvés reprissent leur force : lesquelles prières ouïes par la Vierge Marie, elle lui ouvrit à son vouloir une fontaine (qui est encore appelée la *Fontaine Sainte-Marie*) de laquelle lui et les siens suffisam-

(1) Peut être pour *prat vihan*, mal lu : *Prat* est masculin en breton; *prée* féminin en vieux français : d'ailleurs le mot « *bourc'h* » n'est-il pas féminisé à Fouesnant où l'on dit : ar « *vourc'h* ». On trouvait à Redon le port *Nihan* évidemment pour *vihan*.

(2) Un puits dans une cour derrière les Bains Sainte-Marie, au bas de la rue du Calvaire.

« ment rafraîchis et récréés recouvrèrent leur courage et retournèrent vaillants à la bataille. »

Ils s'élancèrent de nouveau dans la prairie. Alors « si assaillirent fermement les Normands et leur résistant aigrement les occirent et défranchèrent, fors ceux qui s'enfuirent, « que grandement espouventés ils descendoient, nageant dans « le fleuve et s'en allèrent. »

Alain, après avoir forcé les Normands de fuir dans leurs barques, entra dans la ville dont les Nantais s'étaient enfuis depuis trente années et pour remercier Dieu de sa victoire, s'avança vers la Cathédrale qui n'offrait plus que des ruines. Il ne put pénétrer dans le temple qu'en écartant avec son épée les ronces qui en fermaient l'entrée.

MELLINET, à qui nous avons emprunté ce récit, le met au 1^{er} août 1936 qui fut, dit-il, férié dans tout le pays, longtemps après. Alain Barbe Torte, frappé de la situation de la ville de Nantes, fit relever la muraille d'enceinte de la cathédrale (le mur gallo-romain) que les barbares avaient dégradée, et ce fut dans Nantes qu'il prit le titre de *duc de Bretagne* dont notre cité, écrit toujours MELLINET, continua d'être la capitale. Le duc divisa la ville en trois fiefs constituant la propriété ducal, la propriété épiscopale, la propriété nobiliaire. Il dut rappeler à Nantes ses anciens habitants « qui comencèrent à se rapatrier et d'habituer avec une joie « incroyable et louanges à Dieu, le remerciant qu'après une « si longue désolation, il leur donnait la grâce de revoir le « lieu où ils avaient pris naissance, pays et séjour de tant de « gens de bien qui les avaient précédés au passé. »

Alain Barbe Torte est considéré comme le second fondateur de la ville de Nantes.

Pour repeupler la Bretagne désertée, Alain fit appel d'abord aux Bretons exilés, puis aux habitants des provinces voisines, promettant la liberté aux serfs qui viendraient s'installer dans le duché.

C'est à ce moment que l'on observe le recul de la *langue bretonne* des limites du diocèse de Saint-Malo à ceux du diocèse de Vannes, des bords de la Vilaine jusqu'à Questembert et Rohan.

On a expliqué ce fait en disant que les Bretons qui revinrent se réinstallèrent dans le fond du pays et que les « hors venus », au contraire, restèrent plus rapprochés des pays qu'ils quittaient : on peut ajouter que l'Est de la Bretagne était auparavant beaucoup moins peuplé de Bretons, ce qui permit aux émigrés de faire triompher les patois qu'ils importaient et qui sont demeurés. Ainsi vinrent se fixer des familles de

(1) Au siècle suivant Raoul GLABER, moine de Cluny, écrit cependant *Rennes*, métropole de la Nation bretonne (XI^e s.).

serfs affranchis de Normandie et du Maine, peuplant les pays de Rennes, de Saint-Brieuc, la Bretagne du Nord, tandis que d'autres venaient de l'Anjou et du Poitou peupler le pays de Nantes et l'extrême Est vannetais, formant l'ensemble de la population dite des « gallos ».

L'influence du caractère de ces populations s'est fait sentir jusqu'à l'extrémité de la péninsule dans l'art architectural. Elle se fait encore sentir dans les mœurs et la mentalité des habitants des deux versants bretons.

Les « gallos » des diocèses de Saint-Brieuc et de Vannes ont gardé (jusqu'à la guerre) quelque chose de grave, de sérieux, de triste même et de résigné, nostalgie ou souvenir de leur ancienne condition qui contraste avec la vive gaité de leurs voisins Bretons avec lesquels ils ne se mêlent pas.

L'année 950 fut marquée en Bretagne par un grand mouvement d'affranchissement : aussi bien, y avait-il peu de serfs, sauf peut-être en Léon et nulle part sur les terres duciales, au moyen âge.

C'est à cette époque (950) qu'Alain Barbe Torte d'accord avec Guillaume Tête d'Étoupe, comte de Poitou rétablit les limites des anciens pays de *Mauges*, d'*Herbauges* et de *Tiffauges* dont il gardait le gouvernement. Ces pays avaient été conquis à la Bretagne par Lambert; ils venaient d'être délivrés eux aussi du joug des barbares par Alain : aussi bien étaient-ils déserts, dévastés et fort éloignés de Poitiers.

La ligne de séparation partait de la Loire, au-dessus de *Chaltonnes*, pour suivre le *Layon*, l'*Vihirôme*, et atteindre le Lay qu'elle suivait jusqu'à la mer. C'était tout le pays choletais et la moitié du Bas-Poitou, le département actuel de la Vendée, sauf l'arrondissement de Fontenay-le-Comte.

Cet accord fut renouvelé par le successeur d'Alain. En 1037, la Bretagne perdit définitivement le pays de Tiffauges, mais il y resta jusqu'à 1790 des « Marches avantageuses » à la Bretagne.

À Nantes, l'église Notre-Dame n'était jadis qu'une chapelle qui avait été ruinée par les Normands. Alain, reconnaissant du secours de la Vierge, voulut en faire une collégiale; il était en train de la faire rebâtir lorsqu'il mourut à la Tour-Neuve, premier château des ducs de Bretagne, en 952. Il avait demandé à être enterré dans la nouvelle église, mais on porta son corps au cimetière de Saint-Donatien, selon la coutume de l'époque. La légende raconte qu'il en sortit trois fois et qu'on dut l'inhumer selon son désir à Notre-Dame. On prétend que son tombeau était dans la muraille de la nef, formant depuis rétable de l'autel de *Notre-Dame-de-la-Rose* pour lequel il avait beaucoup dépensé.

La collégiale achevée fut donnée par Judith, son arrière-petite fille, aux moines de *Sainte-Croix de Kemperlé*, puis échangée avec ceux de *Redon* pour terminer le litige de Belle-

lle. Elle ne fut démolie qu'à la Révolution et l'on en voit encore l'emplacement (place derrière la rue Ogée).

MÉLINET se plaignait de ce que « la grande commémoration des victoires de Barbe Torte, le souvenir de la patrie reconquise fût oublié. « Nul moment, nulle inscription, écrit-il, ne rappelle la mémoire d'Alain Barbe Torte. Nos vieux chroniqueurs seuls, ont perpétué sa victoire et la délivrance de nos pères. »

Depuis longtemps Alain Barbe Torte a sa rue au quartier de la Prairie-au-Duc et l'on peut voir de lui un beau moulage dans le vestibule de la Préfecture.

Mais, à l'occasion du Millénaire, on a fait plus. Une cérémonie a réuni une nombreuse assistance à la cathédrale le soir du 11 juin dernier : et le lendemain matin, une plaque rappelant la victoire du *Pré-Nian* a été solennellement apposée, au bas de la rue de ce nom près de Saint-Nicolas. Dans une belle allocution, le Président du Comité, le barde LAJAT, a rappelé et la victoire et les mérites d'Alain Barbe Torte à la reconnaissance des Nantais.

Enfin, le surlendemain dimanche, dans un carrousel, on représentait l'attaque d'Alain Barbe Torte contre les Normands.

1307. — Il y avait à Rennes à l'extrémité du *Bourg-l'Evêque*, un antique monastère de *Saint-Cyr*, ruiné sans doute par les Normands. Vers 1032, Gaultier, évêque de Rennes, donnait ces ruines à son demi-frère, Mainguené, seigneur de La Guerche qui le fit relever. En 1037, après l'avis de Guérin, évêque de Rennes, son neveu Mainguené l'offrit à Richer ou Richard, abbé de Saint-Julien de Tours (La Couture). L'acte fut passé le 23 mai et ratifié par Alain III, duc de Bretagne qui, pour cela, a été désigné souvent pour le fondateur. On allait à *Saint-Cyr* en procession le lundi des Rogations.

En 1630, s'y installèrent les Calvairiennes, mais en le tenant toujours de Saint-Julien de Tours. Elles essayèrent de restaurer la chapelle vénérée du xi^e siècle, mais il fallut plus tard la reconstruire.

A la Révolution, *Saint-Cyr* devint un refuge civil confié à une religieuse de Notre-Dame de la Charité. Ce n'est qu'en 1826 qu'y fut constitué le monastère de Notre-Dame de Charité de Refuge.

Alain III profita de la circonstance pour ne pas oublier le monastère de *Saint-Georges* qu'il avait fondé pour sa sœur Adèle : il lui concéda la partie de la forêt de Rennes appelée « Sans Secours » à proximité du Manoir du *Fao* (du hêtre).

En 1037 l'abbaye de *Kemperté*, comme nous l'avons vu, recevait de HUELIN, seigneur d'Hennebont et beau-frère d'Alain Cagniard, l'île de *Tanguethen* à l'embouchure du Blavet qui devint le prieuré *Saint-Michel* des Montagnes (nunc : Ile Saint-Michel), les églises de *Saint-Gurthiern* et de *Saint-Méloir* en l'île de *Groix*.

En cette même année 1037, la Bretagne perdait définitivement ce pays de *Tiffauges* jadis conquis par Lambert, libéré des Normands par Alain Barbetorte et gouverné par lui. C'était (sauf l'arrondissement de Fontenay) le département actuel de la *Vendée* que Nantes veut à tout prix conserver dans son rayon économique, par un souvenir inconscient du passé. Encore en resta-t-il des marches avantageuses à la Bretagne jusqu'à 1790.

1137. — L'année 1137 est marquée par un événement fort important de l'Histoire de France, mais qui touche une province voisine de la nôtre, dont l'*Indépendance* disparaît.

C'est le mariage du roi de France Louis VII avec Aliénor ou Eléonore d'Aquitaine, duchesse de Poitou. Le Poitou, par le mariage de son héritière, est réuni à la Couronne de France.

Guillaume X, duc d'Aquitaine et VIII^e comte de Poitou, avait résolu d'abdiquer : le duché eut pu revenir par droit de viage au frère d'Aliénor, mais c'est celle-ci qui avait été désignée comme héritière du Poitou.

Le 28 juillet 1137 le mariage fut célébré à Bordeaux ; le 8 août le roi était couronné duc d'Aquitaine et comte de Poitou à Poitiers, avec un cérémonial rappelant, comme celui des ducs de Bretagne, le sacre des rois à Reims. C'est là que les deux jeunes époux (17 ans) apprirent la mort du dernier Comte de Poitiers.

Guillaume avait voulu terminer sa vie dans la pénitence ; il avait entrepris un pèlerinage à *Saint-Jacques de Compostelle*, était mort avant d'y arriver, mais y avait été porté.

La tradition populaire poitevine en a fait un saint et l'église de Poitiers célèbre sa fête le 9 avril. La légende bretonne s'en est également emparé : elle a réuni les traits du père (le galant troubadour) et du fils (le converti de Saint-Bernard) pour en faire le sujet d'un *Mystère* en mauvais breton, paru au début du xix^e siècle.

Mais l'année 1137 a pour la Bretagne un autre caractère ; c'est l'année des grandes fondations monastiques de l'Ordre de Cîteaux.

Dès 1130, des Cisterciens normands s'étaient installés à *Bégar* ; ce monastère sera le « Petit Cîteaux » de Bretagne d'où sortiront deux nouveaux essaims monastiques, en cette année 1137.

C'est d'abord *Saint-Aubin-des-Bois*, au diocèse de Saint-Brieuc, en la paroisse de Plédéliac, qui dut être fondé le 3 février selon le *Chronicon britannicum* par Geoffroy Botterel, comte de Lamballe et ses successeurs Rivallon et Geoffroy qui donnèrent entre autres choses les droits d'usage dans la forêt de *Lannor*, appelée depuis la forêt de *Lamballe*, puis la *Hunaudaye*.

Toutes les abbayes cisterciennes portent le nom de Notre-

Dame; pour que l'on trouve ici le nom de Saint-Aubin, il faut que ce fût le nom du lieu antérieurement à l'établissement des moines : peut-être y avait-il là une chapelle en l'honneur du saint breton. Aussi bien, lit-on, dans un acte de 1563 : *Notre-Dame de Saint-Aubin-des-Boys*. Une tradition veut que saint Bernard l'ait visitée. Dès l'origine, se précisa le but de saint Aubin : faire progresser l'agriculture par l'exemple et les capitaux, c'est une ferme modèle avec une Caisse rurale concurrençant les usuriers juifs.

Le premier abbé fut PHILIPPE. La chronique de Nantes prétend que le monastère fut totalement incendié en 1240; cependant, il est curieux qu'aucune des nombreuses chartes n'y fasse allusion. Cependant l'on voit l'abbaye rétablie grâce à Denyse de MATIGNON qui fait figure d'insigne bienfaitrice, et l'église nouvellement reconstruite, consacrée en 1255, sous l'abbé HERVÉ.

En 1237, il y a contention entre l'abbaye et un certain Alain LE BEC qui lui avait fait des injustices : un jugement intervient, rendu par les prieurs de Notre-Dame et de Saint-Malo-de-Jugon, prescrivant une composition.

En 1337 on retrouve un autre abbé HERVÉ.

Olivier Hus, élu en 1442 est déposé en 1483 comme « décrépit et imbécile », et Jean Hus son neveu, abbé de la Vieuville, le remplace un instant; le vieil abbé est rétabli, mais il meurt peu après. C'est alors que paraît le premier commendataire, nommé par le Saint-Siège : il devait y avoir de graves motifs.

C'est Olivier de Broons, moine bénédictin de Saint-Melaine de Rennes (1484). Deux ans après, il fut réclaté comme abbé par ses frères (le choix avait été bon) et c'est son frère Jean qui lui succède à Saint-Aubin, sous le titre de commendataire qu'il porte en 1495. Des moines de Saint-Melaine dirigèrent ainsi l'abbaye jusqu'en 1532.

C'est à partir de cette date néfaste, qu'au mépris du Concordat comme du Traité breton, la commande séculière et même laïque s'implanta en Bretagne.

Dès 1533, Guillaume de LIGNIÈRES, conseiller au Parlement de Paris est pourvu à Rome : un grand relâchement se produit en même temps dans l'abbaye : des chanoines de Paris lui succédèrent. Il y eut sous la Ligue des scènes regrettables.

Dom LARGENTIÈRE, abbé de Clairvaux, entreprit la réforme de l'Ordre en 1621, soutenu par Louis XIII. A Saint-Aubin, l'abbé Jean PÉPIN, chanoine de Rennes (1614-1626) avait déjà porté plainte contre ses moines. En 1625 le prier de Saint-Lazare reçut mission de réformer l'abbaye. Comme à Redon, les anciens se montrèrent d'abord bien disposés, mais se repentirent bientôt et chassèrent les réformés, qui furent rétablis peu après. Ainsi s'exprime THESVAUX. Selon GESLIN, les anciens religieux furent dispersés dans d'autres abbayes et l'abbaye

de Prières, la seule préservée de la commende et par suite la mieux conservée, envoya de ses moines à Saint-Aubin.

L'abbé de VILLENEUVE, au diocèse de Nantes, soutint les expulsés et les fit réinstaller par le prier de la Vieuville, ordonnant aux réformés de retourner chez eux. Mais ceux-ci restèrent dans l'abbatiale et finirent par triompher.

L'abbé Jean de QUELENNEC (1626-1630) soutint également la réforme qu'il fit introduire définitivement, si bien que Saint-Aubin fut bientôt plus fermé que bien d'autres dans l'obscurité.

La commende reparut en 1638. Les abbés ne s'occupèrent plus du tout du gouvernement de Saint-Aubin, abandonné au prier claustral et se borneront à toucher leurs revenus.

On relève les noms de Roger d'AUMONT, évêque d'Avranches, Claude de LA FAYETTE, Pierre de CATUELAN, chanoine de Saint-Brieuc, Alexis de TALHOUËT BONAMOUR, enfin, Jean de la Marche, chanoine de Tréguier qui devint le dernier évêque de Saint-Pol-de-Léon.

Le dernier abbé fut M. BONIN DE LA VILLE-BOUQUAIS, chanoine de Vannes (1787-1790).

A la Révolution, les cinq religieux de Saint-Aubin prêtèrent serment pour ne pas quitter l'abbaye, mais « leurs 12.000 livres les quittèrent »; ils furent réduits à la maigre portion que le régime leur octroya en échange de leurs biens. Cependant, le 12 octobre 1790, les trois Pères présents au monastère répondirent aux commissaires du district de Lamballe qui venaient leur proposer de rentrer dans le monde, qu'ils resteraient à Saint-Aubin tant qu'ils n'en seraient pas expulsés. Deux ajoutèrent que dans ce cas, ils useraient de la liberté qu'on leur offrait : le prier seul déclara qu'inviolablement attaché à ses engagements religieux, il était résolu à se retirer dans un des monastères que l'Assemblée Nationale désignerait aux religieux désirant continuer la vie commune. Ils restèrent donc à Saint-Aubin en attendant des jours meilleurs.

Mais en février 1796, des gardes nationaux de Lamballe recherchant, disaient-ils, des chouans, arrivèrent à l'abbaye à sept heures du soir : ils enfoncèrent les portes et se jetèrent sur les moines. L'abbé Soucher prétend que deux religieux furent tués et que les trois autres échappèrent.

Mais, suivant la version d'un témoin oculaire, un ancien domestique de l'abbaye, — il n'y avait pas de frères convers — un seul religieux, le F. Philippe GOERMANS, suisse, dit F. GERMAIN, échappa au massacre en se jetant par une fenêtre; il fut arrêté dans sa chute par les branches d'un arbre en espalier où il resta blotti, tandis que les soudards dévastaient l'église, déchiraient les ornements et emportaient à Lamballe les vases sacrés. Ce Père revint dans la suite habiter l'abbaye abandonnée et y mourir.

L'abbaye jadis ducal, puis royale de *Saint-Aubin*, affectée par la Révolution au Bureau de Bienfaisance de Jugon, fut achetée par l'évêque de Saint-Brieuc en 1824 pour les prêtres âgés, puis cédée aux Frères de Saint-Jean-de-Dieu pour y établir un asile d'aliénés. Mais vu l'éloignement et la difficulté des transports, ils le cédèrent en 1837 à une noble famille du pays.

Depuis, *Saint-Aubin* est tombé peu à peu dans l'abandon et les bâtiments ont péri. Cependant, le titre abbatial a été conservé. En 1920, il était encore porté par un enfant du diocèse de Saint-Brieuc, Dom ROBERT (Lescand), abbé titulaire de *Saint-Aubin-des-Bois*, et prieur de Notre-Dame de Gîteaux (maison généralice de l'Ordre) bénié en 1901.

Sainte-Marie de Boquen en Plénée-Jugon fut fondée en 1137 (date admise par DD. LOBINEAU et MORICE) par Olivier II, sire de Dinan. Elle portait comme *Saint-Aubin* « d'hermines plein ».

Fille de *Bégar*, *Boquen* paraît avoir choisi dès l'origine un but d'activité tout différent de sa sœur de *Saint-Aubin*. Pendant que les moines de *Saint-Aubin* créaient en Penthièvre la grande culture, ceux de *Boquen* défrichaient les champs incultes de l'intelligence. *Boquen* élevait des animaux — des pores — mais ne fut jamais une ferme-école : ce fut un foyer d'études, de lumières et d'enseignement, le premier dans ces contrées.

GESLIN DE BOURGOGNE oppose les pentes rocheuses du Mené au riche territoire de Lamballe pour expliquer cette différence, mais il ajoute une raison bien plus plausible : l'influence du second abbé. Le premier fut ADONAS, frère de Guillaume, évêque de Tréguier qui le bénit, mais qui fut déposé peu après « *pro inutilitate sua* » et remplacé par GUÉHENEUC, *vir sanctissimus et eruditissimus*, qui imprima au nouveau monastère son caractère de maison d'études comme une fondation bénédictine. Il fournit la colonie de *Bon-Repos*, abbaye fondée par Alain de ROMAN en 1184.

Boquen devint puissante par les donations qu'elle reçut, mais ne fut jamais aussi riche que le dicton le dit : « De tous côtés que vent ventoit, *Boquen* ventoit. »

Cependant, elle n'était pas à l'abri de l'envie des seigneurs voisins et dut recourir à la juridiction de Dinan et jusqu'au Pape Innocent III, parce que nulle part ne trouvait justice (1207).

Des difficultés intérieures graves durent surgir pour que le Saint-Siège lui imposât comme abbé en 1246, Pierre de PALUEL, moine bénédictin de Saint-Méen. Sous son abbatial, en 1250, la communauté abandonna ses terres à des baillis ou prévôts

(1) *Saint-Aubin* portait comme *Saint-Georges* de Rennes : « d'hermines plein » : plus tard, l'écusson de France.

qui abusèrent et dilapidèrent les biens des moines qui se montraient assez insouciant.

Aussi, l'abbaye était-elle parfois assez riche pour bâtir l'église et le cloître, parfois dans un état de pauvreté : elle nourrissait et instruisait des clercs les uns en habit, les autres en liberté, moyennant rétribution, parfois même gratuitement.

L'abbé Guillaume GUÉGUEN ratifia le traité de Guérande en 1381.

L'histoire de Bretagne vit se dérouler deux épisodes à BOQUEN. Jean, second fils de Marguerite de Clisson, seigneur de Laigle, faillit enlever dans le bois, Jean V, au nom des Penthièvre, présumant à l'attentat de Chateaufoux (1420). Puis lorsque Gilles de Bretagne eut péri misérablement à la *Hardouinaie*, l'abbé Louis du Venger, sans craindre la vengeance du duc François I^{er}, alla chercher processionnellement ses restes et la inhuma au pied du maître-autel avec fondation perpétuelle (1450).

Boquen vit bientôt les jours de décadence : le trafic de la crose préparant le régime de la commende. Dès 1496, Christophe de la MOUSSAYE, d'une famille du voisinage, figure comme premier commendataire.

A sa mort, les religieux se hâtèrent d'élire Guillaume de KERSAL, prieur de *Bégar*, mais le Roi François I^{er} leur envoya un autre commendataire, Jean de la MORTE BASSE, son aumônier, abbé de Saint-Gildas et coadjuteur de l'évêque de Cornouailles.

Guillaume EDER, chanoine de Nantes, fut pourvu en 1537 : il devint évêque de Kemper en 1540. Bertrand de Govon, Jean BOUAN, seigneur de Saint-Cast le remplacèrent.

Boquen souffrit plus que les autres abbayes bretonnes du protestantisme, lorsque les sires de la MOUSSAYE ses voisins, devenus « de la religion », se firent persécuteurs : les revenus cessèrent d'être payés, les bois furent abattus, les objets mobiliers enlevés de vive force.

Le désordre intérieur n'était pas moindre. Il en était ainsi à cette époque dans la plupart des monastères cisterciens. Le temporel des abbés de Boquen, *Saint-Aubin*, la *Vieuville*, *Bon-Repos* fut saisi par ordre du Parlement, à la demande même du Supérieur général « pour éviter la ruine non seulement des édifices, mais même de la religion, attendu le défaut de service divin, œuvre propre du moine ». La réforme monastique fut introduite sans difficulté cependant, à *Boquen* sous l'abbé Urbain d'ESPINAY (1663). On dut expulser les laïques des deux

(1) LA BORDERIE contredit à un premier attentat du sire de Laigle, placé en 1420 par D. D. LOBINEAU et MORICE, mais il signale celui de l'abbaye de *Beaufort* en 1422, qui fut d'ailleurs manqué, grâce à l'absence du duc. (*Hist.* IV. 237).

sexes qui s'étaient installés et relever la clôture. Il n'y eut pas d'opposition comme à *Saint-Aubin*, mais l'abbaye ne se releva jamais complètement. Quelques hommes cherchèrent à ramener les moines à l'austérité, au travail des anciens jours. Quelques érudits s'occupèrent de sciences historiques. *Boquen* avait une bibliothèque plus belle que celle de *Saint-Aubin*, elle renfermait des grandes publications des *xvi^e* et *xvii^e* siècles.

Ceci se passait sous l'abbatit de Pierre LE CAPELIER (originaire de Mauron), grand pénitencier de Paris, proviseur du Collège des Quatre Nations, qui, malgré ses occupations, gouverna sagement et fit renaître à *Boquen* des jours de paix inconnus depuis longtemps.

Mais la majorité des moines de cette époque s'occupait à bâtir ou à recouvrer des revenus perdus : les vocations devenaient de plus en plus rares et les revenus aussi.

Les deux derniers abbés furent Jacques de DURAS et Joseph LE MINTIER, cleric du diocèse de Saint-Malo (1757-1790).

La Révolution ne trouva que trois moines à *Boquen*, dont le prieur douis JOSSE qui prêta le serment, acheta l'abbaye et les terres et continua d'y résider (26 mai 1791). Un jour qu'il avait à dîner plusieurs confrères assermentés, il tomba de cheval et se tua. Sa mère vendit *Boquen* à une famille du pays.

L'abbé TRESVAUX, à la fin de l'Histoire de l'abbaye de Saint-Aubin, souhaitait d'y voir rentrer les fils de Saint-Bernard : c'est à *Boquen* qu'ils viennent de rentrer en ce centenaire de la fondation. Dès la fin de l'année dernière, quatre moines cisterciens venaient de l'abbaye de *Tamier* en Dauphiné, ayant à leur tête le P. Alexis, un breton de Plouguenast, qui avait acheté *Boquen*.

Le 29 juillet dernier, une belle cérémonie réunit une foule nombreuse autour de NN. SS. André et Florent DE LA VILLERABEL, HARSOUËT venus célébrer le retour des moines et bénir leur enclos, comme jadis. Devant le vieux Christ de l'abbaye, apporté de la paroisse de *Jugon* et l'effigie de Gilles de Bretagne, prêtée par le Musée de Saint-Brieuc. Monseigneur André de La Villeralabel évoqua le souvenir des anciens moines, et retraça en détail l'histoire de l'infortuné Gilles de Bretagne, canonisé par la voix populaire et reposant dans ces ruines de l'antique église où se célébrait l'office.

BOQUEN doit se distinguer encore comme par le passé : ses nouveaux moines doivent être prêcheurs.

L'abbaye de N.-D. DE LA VIEUVILLE en Epiniac, au diocèse de Dol, fut également fondée en 1137, selon du Paz qui a vu l'acte de fondation, actuellement perdu. Le fondateur était Gelduin de MONTMOREL, tige des seigneurs de Landal, sous la suzeraineté de Gelduin de DOL, pris pour cela pour le fondateur.

Le 8 août 1137, Geoffroy LE ROUX, archevêque de Dol, vint bénir solennellement l'enclos que des moines cisterciens de

Savigny allaient occuper. En 1141 il revint bénir solennellement le premier abbé Dom ROBERT. A cette occasion Guillaume le Roux, frère de l'évêque, donna à l'abbaye le *fief Raoul* et Jean de Dol, sire de Combourg donna l'hermitage de *Borgoth* ou *Borguoët* en Dingé.

En 1460, Thomas LE PETIT obtint les insignes pontificaux à l'instigation du sire de Combourg qu'il doit reconnaître comme fondateur de Dol, nous avons vu dans quel sens.

L'abbé Jacques Hus succéda un instant à son oncle à Saint-Aubin-des-Bois.

En 1657, Sébastien du CAMBOUT DE PONTCHATEAU, célèbre janséniste, établit la réforme dans l'abbaye et Guillaume CHEVAULT (1666) renouvella les bâtiments claustraux. Le dernier abbé fut Raymond de DURFORT (1750), évêque d'Avranches et de Montpellier, enfin archevêque de Besançon, mort en Suisse, exilé pour la Foi en 1792.

A l'heure actuelle, après la résurrection de *Boquen*, en observant la carte monastique de Bretagne, on remarque que le diocèse de Nantes seul, a conservé l'antique fondation de *Melleray* (O. Cisterc.) 1145. Le diocèse de Vannes possède le monastère de *Timadeuc*, fondé au milieu du dernier siècle, et l'abbaye bénédictine de *Kergonan*. Le diocèse de Quimper voit *Kerbénéal* de la branche bénédictine de la *Pierre qui vit*; enfin, celui de Saint-Brieuc voit revivre *Boquen*. Seuls, les diocèses réunis de Dol, Rennes et Saint-Malo n'ont sur leur vaste territoire aucune institution monastique.

1237. — Le choix de Philippe-Auguste pour ALIX héritière de BRETAGNE n'avait pas été heureux. Il avait songé à un prince breton puis s'était décidé pour un prince français, le fils de Robert de Dreux, Pierre dit : MAUCLERC. Son premier acte fut de s'insurger contre le pouvoir français, contre Blanche de Castille et son fils Louis IX, puis il s'allia aux Anglais. On sait comment, à la suite de la trahison de Mauclerc et de l'entrée d'Henri III d'Angleterre, au château de Nantes (1230) Louis IX fit juger le duc félon par les pairs de France. Tous reconnurent que Pierre de Dreux « jadis comte de Bretagne » avait forfait envers son suzerain légitime, qu'il avait perdu le droit de gouverner la Bretagne; ils déliaient les Bretons de leur serment de fidélité envers lui. Les « barons » bretons adhérèrent au jugement de la Cour des Pairs, tout en restant dans l'expectative. Seul, le beau-frère du duc, André de Vitré, vint

(1) Ce surnom a été diversement expliqué. Pierre avait étudié pour être cleric. D'autres veulent y voir une allusion à sa persécution du clergé breton; d'autres enfin, une allusion à sa mauvaise politique de « cleric mal avisé » qui se mit à dos les seigneurs de Bretagne, particulièrement pour la question de l'hommage lige qu'il prêta le premier en Bretagne, quitte à trahir ensuite.

faire hommage au roi de France : Alain de ROHAN se montrait pro-anglais.

Jamais la Bretagne n'avait été autant « entre les mains du Roi ». Cependant, celui-ci n'abusa pas de cette situation pour proclamer l'annexion de la Bretagne, il déclarait ne pas en avoir le droit; ses successeurs n'eurent pas les mêmes scrupules. En proclamant la déchéance de MAUCLERC, saint-Louis avait pris soin de réserver les droits du futur héritier de la couronne de Bretagne pour JEAN dit : LE ROUX, fils aîné de MAUCLERC. Il donna donc la Bretagne à « bail » à son père jusqu'à la majorité de son fils. Cette majorité arrivait en 1237.

Pendant les années qu'il avait encore devant lui, MAUCLERC songea à réparer les erreurs passées. Il pensa à un riche mariage pour ce fils qui allait le remplacer comme duc de Bretagne. Il alla trouver son ancien allié Thibault de Champagne qu'il avait jadis recherché pour gendre : il lui demanda sa fille *Blanche* pour Jean Le Roux; le contrat de mariage fut signé à Château-Thierry le 15 janvier 1236.

MAUCLERC lui-même était tombé amoureux de Marguerite de MONTAIGU, dame de La Garnache et de Machecoul, veuve de 30 ans « au chief blond, aux yeux veris », comme il l'a décrit lui-même. Car le duc de Bretagne ne se borne plus à protéger les bardes de son temps; l'amour le rend poète. Cet homme mûr, à la veille d'abandonner le pouvoir déplore « le temps perdu ». Il ne regrette pas le gouvernement de la Bretagne depuis que, dit-il, « nouvellement m'a pris envie de bien aimer d'amour. Marguerite de MONTAIGU s'intitule duchesse de Bretagne dès 1235; un fils leur naquit en août 1237. Deux mois encore les sépare de la majorité de JEAN LE ROUX.

En ce même mois d'août, Pierre MAUCLERC réunit les Etats à Rennes pour une abdication (que TRESVAUX veut contrainte sous la pression des seigneurs bretons soutenus par le roi) qui n'était que l'aboutissement du « bail ». Il avait, durant cette dernière année, fait creuser de nouveaux fossés autour de Rennes, connus dans les anciens titres sous le nom de *fossés Gahier*, d'un côté jusqu'aux moulins du faubourg l'Évêque, de l'autre jusqu'au puits ou fontaine de *Beaumont*.

En octobre, Jean le Roux se rendait à Paris prêter hommage au roi et revenait à Rennes pour être couronné le 18 novembre, par l'évêque Jean Gicquel, dans une cérémonie semblable — sauf l'onction — au sacre des rois.

Quant à Pierre MAUCLERC devenu simplement Pierre de BRAINE, il se retira à LA GARNACHE avec sa nouvelle épouse, que personne ne lui avait fait autant de mal que le comte de Bretagne. Sa conduite en Terre Sainte fut la dernière comme la plus belle action de toute sa vie.

(1) Notice rédigée d'après le beau travail de M. LEVROX, archiviste de Maine-et-Loire.

Mais, peu après, il fut appelé par le pape (lorrain) Grégoire IX pour être son conseil et diriger la croisade de 1238. Beaucoup s'en étonnèrent, écrit le chroniqueur Mathieu PARIS, avec d'autres auteurs, « veu que le prince estoit noté de plusieurs trahisons », mais c'était en considération de sa race illustre et de son expérience de la guerre sur terre et sur mer. MAUCLERC partit à la Croisade avec le roi saint Louis, qui avait déclaré C'est le premier duc de Bretagne qui porta armoiries : l'échiqueté de Robert de Dreux son père avec pour brisure un quartier d'hermines. Son fils quittera les armes de Dreux pour adopter les hermines seules qui deviendront synonymes de BRETAGNE¹.

1337. — De 1237 à 1337, c'est un siècle de paix et de sécurité comme la Bretagne en a rarement rencontré.

Le printemps de cette année avait été marqué d'un événement singulier : le jeune Bertrand du GUESCLIN défaisait douze partenaires dans un tournoi à Rennes : Dieu qui place le remède auprès du mal suscitait un guerrier pour les grands combats qui se préparaient. Le 22 août suivant, c'était la déclaration de cette Guerre de Cent Ans « où la France, écrit Bossuet, pensa être renversé par les Anglois, qu'elle avait « jusque-là presque toujours battus. »

A Montfort-l'Amaury, un journaliste, au nom rien moins que breton a voulu célébrer l'anniversaire de DU GUESCLIN : c'est sans doute celui du tournoi. Il a vanté les talents du grand capitaine qui, dit-il, a préparé l'Union de la Bretagne à la France. On ne saurait dire plus élégamment qu'il trahit sa patrie au profit du roi qu'il servait. La ballade du « Cygne » n'hésite pas à l'appeler *traître* et les Bretons de son temps ne l'ont pas ménagé : d'autre part, comme il ne réussissait pas dans sa campagne de Bretagne, il était soupçonné à la Cour de France. C'est alors qu'il voulut rendre son épée de Connétable et retourner en Espagne. La mort l'arrêta à Châteauneuf-de-Randon.

Le roi, dit un auteur, l'avait aveuglé par ses dons. On peut ajouter qu'il ne combattait pas les Bretons, mais les Anglais leurs alliés, qu'il voulait chasser à toute force. En Bretagne, son portrait fut exclu de la salle des Etats; il n'a paru ces dernières années que dans la superbe tapisserie des Gobelins représentant sa mort, placée dans la Grand'Salle du Parlement de Bretagne à Rennes par les soins d'un Premier Président, originaire du Poitou, arraché aux Anglais par DU GUESCLIN qui fut un grand serviteur et une gloire de la France.

1437. — La Bretagne, comme la France jouissent des bienfaits de la paix. Charles VII rentre dans Paris reconquis par RICHEMONT, l'année précédente. Ce dernier négocie le mariage de son neveu Pierre, le futur duc de Bretagne, avec la fille de Louis d'Amboise qui sera plus tard sainte *Françoise d'Amboise*.

1537. — Henri II, roi de France, succède dans tous ses titres à son frère François II, dauphin de France et duc de Bretagne. La reine de Navarre vient à Nantes le 22 novembre. La ville avait fait équiper deux gabarres à *Barbin*, pour aller prendre la princesse au château de la *Gascherie*, en la Chapelle-sur-Erdre où elle était descendue chez le Vicomte de ROHAN, son beau-frère. Elle fit son entrée par la porte Saint-Pierre, refusant le dais, comme n'étant pas la souveraine du pays. Elle logea à l'hôtel de *Briord*, et le lendemain fut visiter le port de la Fosse. Lorsqu'elle partit, la ville fit équiper une galiote qui la conduisit à *Ingrande*, frontière de la Bretagne.

1637. — A Rennes, conflits de préséances à la procession du « Vœu » qui est pour un temps supprimée.

A Nantes, la peste reparait dans les faubourgs *Saint-André* et *Saint-Clément*. On y reçoit des lettres patentes de Louis XIII pour la fondation de l'*Oratoire*, d'où sortira FOUCHER.

A la fin de 1636 parut la *Vie des Saints de Bretagne* du P. ALBERT LE GRAND, dominicain de Morlaix. On en a célébré la naïveté : c'est notre légende dorée. Remarquons cependant qu'elle n'a pas le charme des vieilles biographies du Moyen Age; l'auteur fait agir les saints du vi^e siècle comme les religieux de son temps semblable aux imagiers de cette époque qui affublaient les évêques d'ornements roides et de mitres immenses, et saint Yves d'un rabat et d'un bonnet pointu. L'auteur affirme des dates le plus souvent fantaisistes. GUY AUTRET DE MISSIRIEN, historien quimpérois, compléta l'année suivante, les vies du P. ALBERT, publia son ouvrage sur les *Privileges des Nobles* et une invitation à la Guerre d'Espagne qui sévissait alors.

1737. — Mort d'Amaury DUVAL, littérateur, né à Rennes en 1760, moins célèbre que son frère Alexandre, l'auteur dramatique; on connaît de lui : *Paris et ses Monuments*; *La Sépulture chez les Anciens et chez les Modernes*.

1837. — La *Vie des Saints* du P. ALBERT LE GRAND fut rééditée cent deux ans après par M. DE KERDANET qui l'enrichit de notes hagiographiques, historiques et liturgiques fort précises.

A la même époque, à la suite de l'Estedfod d'Abergavenny, renaissance du mouvement breton. Un Breton écrit une plaquette sur les « sottises de l'Académie française ».

1937. — Résurrection de *Boquen*.

LA TRADITION, BOUCLIER ET FORCE MORALE DES NATIONS

De même que nos drapeaux se font un devoir de conserver en leurs plis le souvenir des mémorables victoires qui firent la gloire des vaillantes troupes qu'elles abritent, de même notre *Union Régionaliste Bretonne* fut fondée en 1898, sous le signe tutélaire de nos traditions, invincible bouclier qui constitue l'une de ses plus grandes forces morales.

Aussi bien, il ne nous déplaît point et nous considérons comme un devoir, de rappeler chaque année dans nos Congrès à nos compatriotes leurs nobles origines, leurs gloires passées et quelques-uns des émouvants souvenirs, soit de leurs ancêtres, soit de ceux auxquels leur Cité doit son Existence.

La charmante ville de *Quimperlé*, primitivement appelée *Anaurel*, doit son existence au saint et vaillant fils d'un Roi de Grande-Bretagne *Dinoï* ou *saint Gurthiern*, qui, vers la fin du ix^e siècle, vint y fonder un Ermitage, devenu plus tard la célèbre abbaye de Sainte-Croix de *Quimperlé*, dont le territoire fut donné par le bon duc *Alain Cagniard*, comte de Cornouaille en 1029, à *saint Gurloës*, l'un des saints ermites, successeur de *Gurthiern*. C'est sur ce sol béni, dans ce site enchanteur, sanctifié par la prière de ces courageux défricheurs, que naquit et prospéra la jolie ville de *Quimperlé*.

C'est pourquoi, puisque les traditions locales sont à la base de notre apostolat, il ne nous déplaît point de placer ce Congrès et ses travaux sous les auspices, du glorieux *saint Gurloës*, puisqu'il s'ouvre en l'octave de sa fête célébrée le 25 août, depuis sa mort, survenue il y a 920 ans, en 957.

Ces anniversaires, nous nous faisons un devoir de les rappeler à nos compatriotes, car ils constituent tous les maillons d'une chaîne plusieurs fois séculaire qu'ils doivent vénérer et toujours garder comme un trésor précieux. Il est doux de se rappeler en même temps qu'ils se rattachent à tout l'ensemble de nos traditions bretonnes, témoin ce précieux détail, qu'outre les tombeaux et les précieuses reliques de *saint Gurthiern* et de *saint Gurloës*, l'antique abbaye de Sainte-Croix, avait aussi l'insigne honneur de posséder la moitié du *Chef de saint Gwenolé*, dont ces jours derniers nos compatriotes et notre vaillante filiale, l'Association du *Blum Brug*, vient à Plougastel-Daoulas de rappeler la mémoire et de célébrer le millième anniversaire de la Délivrance de la Bretagne, des invasions

normandes par Alain Barbe Torte et l'abbé Jean DE LANDEVENNEC en 937. Notre *Union Régionaliste Bretonne* s'y est associée de tout cœur et tient elle aussi à commémorer cette Déclaration autrement plus malaisée que celle de ses ennemis du temps présent, dont beaucoup, personne ne l'ignore, ne souhaitent rien tant que la disparition de sa langue, de son caractère et même de son nom s'ils y pouvaient parvenir.

Enfin, un autre Anniversaire, le 900^e, se rapporte encore à la bonne ville de *Quimperlé*. Car en l'an 1037, le seigneur HUELIN d'HENNEBONT, y vint en grande pompe faire don à l'abbaye de Sainte-Croix de l'île de *Tanguethen* (Saint-Michel de Port-Louis), exempté de toute charge et devoir, de l'Église Groix et de celle de Saint-Meloir en ladite île, avec les terres qui en dépendaient, « en considération de ce que les Religieux l'avaient reçu en leur fraternité »¹. Cet acte fut passé à Quimperlé, du consentement de sa femme *Avan* et de son fils *Guegon*, en présence de la cour du comte *Alain de Cornouaille* qui y signa : *Alain Cagnard*, avec l'approbation de *Rondic*, évêque de Vannes. Le signèrent aussi : *saint Félix*, abbé de Saint-Gildas de Rhuys; *Elisac*, abbé de Landévennec; la comtesse *Judith*, femme d'*Alain, duc de Bretagne*; plusieurs gentilshommes de Cornouaille : *Tanguy*, fils d'*Huelin*; *Avan*, sa femme et *saint Gurloës*, qui le reçut.

Ainsi s'affirmait, et il ne faut pas l'oublier, la vie de la bonne ville de *Quimperlé*, qu'appuyés sur vos nobles traditions, nous souhaitons voir se perpétuer d'âges en âges.

HOËL BROËREC'H.

(1) Dom Placide Le Duc. — *Histoire de l'Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*.

LE COMBAT D'AR BREZONEG ER SKOL POUR L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

Peu de compatriotes bretons ignorent aujourd'hui la campagne active et énergique qu'« Ar Brezoneg Er Skol », Union pour l'enseignement du Breton, mène depuis trois ans pour obtenir l'entrée de notre langue dans les écoles publiques. Je voudrais par ce travail, en quelques mots simples et brefs rappeler les résultats que nous avons obtenus, et souligner leur importance en évoquant l'action d'« Ar Brezoneg Er Skol » et du Comité extraparlamentaire de Front Breton. A la lumière des résultats déjà acquis il sera possible de développer ensuite un programme d'avenir qui, poursuivi sans faiblesse, nous mènera jusqu'à notre but, et nous permettra de dégager au-dessus de toute tendance et de toute querelle la haute et pure mission qui s'est tracée « Ar Brezoneg Er Skol ».

L'action sur l'opinion. — « Ar Brezoneg Er Skol » s'est efforcé d'intéresser et de conquérir le peuple de Bretagne à la cause si humaine et si profondément juste de l'enseignement de sa langue maternelle. Un vaste mouvement populaire la soutient aujourd'hui.

Profondément convaincus de la justice et de l'utilité de notre cause, nous aurions cru faire œuvre incomplète, si nous n'avions pas appelé la population laborieuse de nos villes et de nos campagnes aussi bien que les élites bretonnes à se prononcer sur la question essentielle de l'enseignement de notre langue.

La constante pensée d'« Ar Brezoneg Er Skol » a été de faire pénétrer ses revendications dans la masse du peuple. Dans ce but aucun moyen n'a été négligé.

Nous avons intéressé la presse bretonne à notre cause, et il n'est guère de journaux bretons à présent, grands quotidiens régionaux, ou hebdomadaires locaux, qui n'aient donné et ne donnent à nos revendications l'audience d'un large public, de plus en plus acquis à nos idées. Nos campagnes d'affiches, nos ventes d'insignes, de calendriers, et de cartes de propagande, nos distributions de tracts et nos envois de circulaires ont concouru au même résultat. Des conférences ont été organisées, les unes s'adressant à un public restreint et spécialisé, les autres s'adressant au peuple lui-même et donnant à chacun, par la voie de la contradiction, la possibilité d'exprimer librement son opinion. Nos correspondants locaux se sont multi-

pliés, gagnant les hésitants, écrivant des articles, enlevant les votes des Conseils municipaux, ou d'autres collectivités, créant dans tout le pays d'actifs foyers de propagande et de sympathie.

La grande presse elle-même, française et internationale, a consacré des articles à notre mouvement et notre réseau d'amitiés s'étend chaque jour dans tous les coins de l'Europe. L'Exposition de 1937 a montré aux milliers de visiteurs du Pavillon Breton, l'importance de notre mouvement qui a su gagner à sa cause tant d'éminentes personnalités et tant de sympathies populaires.

Ses résultats. — La cause de l'Enseignement du breton est devenue ainsi une cause éminemment populaire, soutenue à l'heure actuelle par un puissant mouvement d'opinion qu'il n'est plus permis d'ignorer ou de négliger. Des cours de breton se sont fondés à Paris et dans de nombreuses villes attirant des élèves, enfants et adultes, en nombre toujours croissant. Les écoles libres de Bretagne organisent à l'heure actuelle l'Enseignement de la langue bretonne, reçu par des milliers d'enfants, sur des bases de plus en plus larges.

Le peuple de Bretagne, enfin, sur notre appel, a concrétisé sa volonté par les votes de ses représentants. Il a formellement fourni la preuve qu'il voulait faire définitivement cesser l'injustice et le malentendu qui laisse encore sa langue à la porte des écoles de l'Etat. Il a demandé que l'on reconnaisse et que l'on respecte sa langue, qu'il y a peu d'années encore on ne tolérait pas sur les lèvres de ses enfants, et que l'on persiste aujourd'hui à proscrire des explications du maître qui a interdiction de l'employer.

Au cours des trois années qui viennent de s'écouler 290 Conseils municipaux recensés (car en réalité le nombre en est plus grand) ont émis un vœu énergique demandant l'entrée de la langue bretonne à tous les degrés de l'enseignement et sa reconnaissance dans les examens.

Sur ces 290 Conseils municipaux, 260 appartiennent à la Basse-Bretagne qui en compte environ 600 au total. Mais l'ensemble de ces 260 Conseils municipaux représente environ 700.000 âmes, c'est-à-dire plus de la moitié de la population parlant breton puisque celle-ci s'élève à environ 1.200.000 personnes. Si l'on considère le petit nombre des délibérations qui nous sont parvenues émanant de Conseils municipaux hostiles (50 à peu près), ainsi que la masse toujours plus grande de ceux qui se rallient petit à petit à nos idées, on peut dire que c'est la grande majorité de la population bretonne qui se trouve aujourd'hui à nos côtés.

(1) Chiffre du mois d'août 1937. Au 1^{er} janvier 1938 le nombre des Conseils municipaux était de 307.

Les Bretons émigrés, les Sociétés savantes, les groupements artistiques et culturels, les mouvements d'action bretonne, de nombreuses et éminentes personnalités appartenant à toutes les opinions politiques et religieuses en exprimant une volonté semblable, sont venus sceller l'alliance du peuple et de ses élites. Des Chambres de Commerce et d'Agriculture, des Syndicats d'Initiative, et enfin, les trois Conseils Généraux de Basse-Bretagne à l'unanimité, ont demandé l'entrée de la langue bretonne dans les écoles de l'Etat.

Dans le domaine politique la cause de notre vieille langue nationale a réalisé le miracle d'une nouvelle union sacrée : députés et sénateurs de Bretagne, à de très rares exceptions près, sans aucune distinction de croyances et de parti, ont accordé leur appui sans réserve et parfois fort agissant à la campagne d'A. B. E. S. Ainsi peu à peu les milieux officiels eux-mêmes ont dû se préoccuper de la question qu'une irrésistible volonté populaire portait au premier plan de l'actualité.

L'action dans les milieux officiels. — L'action dans les milieux officiels n'a été possible que parce que nous avons su faire la preuve que nous étions énergiquement soutenus par l'opinion bretonne toute entière. A cette unanimité que le peuple manifestait a correspondu la création du Comité Extraparlementaire de Front Breton, formé le 27 juillet 1936 à l'Assemblée générale de Guéméné-sur-Scorff. Ainsi, à des efforts trop souvent dispersés, s'est substitué une action d'ensemble unique et vigoureuse. Ainsi toutes les sociétés d'action bretonne depuis « Ar Falz » jusqu'au « Bleun Brug », depuis le Parti National jusqu'à l'U. R. B. et au Gorsedd des Bardes ont, solennellement, scellé un pacte d'union autour du programme d'A. B. E. S. qu'elles ont débattu et discuté ensemble et définitivement adopté.

Il était nécessaire, en effet, que nous présentions aux Pouvoirs publics un programme immédiatement et pratiquement réalisable, si nous voulions avoir quelque chance d'être entendus. Ainsi l'union s'est-elle faite autour de trois idées essentielles :

- a) Application immédiate et obligatoire de l'Enseignement de la langue bretonne dans les écoles normales primaires des trois départements bretonnants;
- b) Reconnaissance du breton comme deuxième langue au baccalauréat;
- c) Levée immédiate de l'interdiction de l'emploi du breton, et application progressive de l'Enseignement de la langue bretonne dans les écoles primaires et les lycées et collèges de Basse-Bretagne.

Ce sont ces idées essentielles que le Comité Extraparlementaire de Front Breton a défendu et porté devant l'opinion publique et le gouvernement et qu'il a fait prévaloir à la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés.

Le 2 juin 1937, une délégation restreinte entretint M. Jean ZAY, ministre de l'Education Nationale, de la question de l'Enseignement du breton, et déposa entre ses mains un court Mémoire suggérant diverses mesures immédiatement applicables. Enfin, le 30 juin 1937, au cours d'une séance qui marquera dans l'histoire de notre mouvement, la *Commission de l'Enseignement de la Chambre*, présidée par M. H. Ducos, ancien ministre, député de la Haute-Garonne, adopta à l'unanimité le rapport que lui présentait M. l'Abbé DESGRANGES, député du Morbihan, sur la proposition de loi déposée en mars 1936 par M. TRÉMINTIN, député du Finistère. Après une chaleureuse et pressante intervention de M. LE BAIL, député du Finistère, et des paroles approbatives de M. Le Corre, député de Seine-et-Oise, et de M. Dommange, député de Paris, la Commission fit sienne une énergique *Proposition de résolution*, « invitant le Gouvernement à étudier dès maintenant et à réaliser de façon progressive l'Enseignement de la langue bretonne parallèlement à celui de la Langue française dans les écoles primaires, écoles primaires supérieures, les lycées et collèges du Finistère, et de la partie bretonnante des Côtes-du-Nord et du Morbihan ainsi que dans les écoles normales primaires de ces trois départements. »

Les considérants qui précèdent cette conclusion précisent formellement que le but à atteindre est celui qui est tracé par le programme d'A. B. E. S. Ainsi, pour la première fois, une Commission particulièrement compétente de la Chambre des Députés, comprenant 44 députés de tous les partis et de toutes les régions de France, a reconnu la justesse de nos revendications et leur a donné par son unanimité une énergie et solennelle consécration. La volonté bretonne, grâce à ses représentants qui l'ont activement soutenue, a ainsi forcé la première porte qui doit ouvrir à notre langue les écoles publiques.

L'importance d'un tel résultat et les répercussions qu'il peut avoir sur l'opinion publique, le Parlement et le Gouvernement ne doit cependant pas dissimuler la lourdeur de la tâche qui reste à accomplir.

Vers l'avenir. — Il nous reste encore un long chemin à parcourir sans défaillance et sans faiblesse, pour obtenir satisfaction.

Il nous faut continuer l'action sur le Gouvernement, sur le ministre de l'Education Nationale, sur la Chambre des Députés et sur le Sénat, exploiter le résultat obtenu à la Commission de l'Enseignement, le faire connaître et le populariser. Il nous faut grouper les élus de la Bretagne qui nous soutiennent, en un groupe actif de *Front Breton* qui accomplira sur le plan culturel le travail utile et efficace que doit accomplir sur le plan économique le nouveau « groupe de défense des producteurs bretons », dans lequel sont entrés

tous les représentants de nos cinq départements. Il nous faut gagner les 80 membres du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique sans l'avis desquels le ministre de l'Education Nationale ne peut rien faire d'important lorsqu'il s'agit des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement.

Il nous faut enfin intéresser à notre cause les milieux les plus divers et l'opinion française toute entière par la voie des grands organes d'opinion.

Tout cela sera accompli par étapes, lentement franchies, sous l'effort rude et sévère d'une volonté qui ne doit jamais nous faire défaut. Mais notre foi et notre programme d'aujourd'hui ne seront les réalités de demain que si notre volonté et notre travail sont soutenus, aidés, encouragés. Nous devons être encore beaucoup plus soutenus, aidés, encouragés que nous ne l'avons été jusqu'ici. Il faut que tous les Bretons comprennent qu'une partie décisive est engagée dont dépend l'avenir de leur langue et de leur peuple. *Si nous ne triomphons pas aujourd'hui, nous ne triompherons jamais.*

Plus de coupables négligences, plus de laisser aller et de paresse mortelle, plus de vaines timidités et de doutes décevants, ni de velléités sans lendemain. Il nous faut des hommes rudes et forts, armés pour la lutte et animés tout entier de la foi profonde qui nous est nécessaire. Il nous faut aussi des gens qui donnent sans compter s'ils ne peuvent agir. De quel poids sont les plus grands sacrifices auprès de la splendeur de la tâche à remplir?

Nos adhérents, nos militants, nos correspondants locaux, nos Comités doivent se multiplier. Chaque membre d'A. B. E. S. doit à lui tout seul être un centre, chacun doit agir dans sa sphère, dans son milieu, dans son pays, dans ses relations, recruter des adhérents, coller des affiches, organiser, à l'occasion des fêtes et des pardons, des ventes d'insignes et de cartes postales de propagande, ne jamais négliger une occasion d'organiser des conférences publiques, ou de faire connaître ses idées. *La propagande est une volonté de tous les instants.* Lors des assemblées, les directeurs des *Cercles Celtiques* doivent dire, pendant quelques minutes, à la foule qui les écoute qu'elle doit soutenir la lutte engagée.

Les journaux locaux doivent être gagnés et les militants doivent y faire passer périodiquement communiqués et articles.

Par la distribution de primes et d'images de propagande que nous pourrions leur céder, les commerçants peuvent s'associer à nos efforts en popularisant une cause qui est devenue celle de toute la Bretagne.

Enfin la campagne auprès des Conseils municipaux doit être énergiquement continuée. Leur unanimité doit se faire, et le plébiscite doit se poursuivre. Ne serait-il pas possible aussi de décider ceux qui ont adopté notre vœu à subventionner dans leurs communes des cours facultatifs de langue bre-

tonne? A nos militants locaux d'agir et d'entraîner leurs municipalités, à nos instituteurs de prendre l'initiative de ces cours. Notre langue peut, s'ils le veulent, avoir tout de suite droit de cité dans nos villes et dans nos campagnes.

Ce qu'il faut c'est une mobilisation des volontés, un effort patient et tenace mille fois répété, et surtout poursuivi sans relâche, sans répit, ni repos, des jours, des semaines, des mois, des années...

C'est seulement à ce prix que la victoire viendra couronner nos efforts, et qu'A. B. E. S. pourra faire plus clairement encore la preuve de l'unanimité qui déjà se dégage éclatante autour d'elle.

La position d' « Ar Brezoneg Er Skol ». — Que tiennent à côté de cette unanimité et de cet impressionnant ensemble de volontés qu'elle représente, les reproches que l'on a fait parfois à « Ar Brezoneg Er Skol », ou à quelques-uns de ces dirigeants dans l'espoir de discréditer l'œuvre elle-même? Pauvres arguments que ceux que l'on nous oppose en accusant A. B. E. S. d'être une machine de guerre montée par les autonomistes, ou encore une ultime et souterraine manœuvre cléricale et réactionnaire.

Les résultats obtenus par A. B. E. S., l'origine de sa campagne aussi bien que la personnalité de ses dirigeants nous semblent autant d'éloquents et faciles réponses. Il est certain que les *autonomistes* réclament l'Enseignement du breton : c'est leur droit le plus strict. Il est certain aussi, et nous ne pouvons que les en féliciter et les en remercier, que les évêques de Saint-Brieuc et de Quimper ont ordonné l'Enseignement du breton dans les écoles libres et qu'ils ont donné au renouvelé ces ordonnances depuis qu'A. B. E. S. a démontré la sympathie du peuple breton à ces mesures. Nous serions bien mal venus à nous en plaindre, nous qui demandons l'application de ces mêmes principes dans les écoles de l'Etat.

Mais il est certain aussi que les 290 Conseils municipaux de Bretagne qui ont demandé l'Enseignement du breton ne sont pas des Assemblées *autonomistes*, que la moitié au moins d'entre elles sont de tendances radicales ou socialistes, que l'une au moins d'entre elles est communiste. Il est certain aussi que les membres des Conseils généraux de Basse-Bretagne et que les 44 membres de la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés, dont trois seulement sont des députés bretons, ne sont pas tous des *autonomistes*, des cléricaux et des modérés. Il y aurait donc des députés de la Haute-Garonne, de Paris, de Seine-et-Oise, etc., qui seraient des *autonomistes bretons*? La Commission de l'Enseignement qui est composée à l'image de la Chambre et dont la majorité est de Front Populaire ne serait donc qu'un instrument aux mains d'une obscure réaction!

Ces simples faits suffisent à démontrer amplement que la défense de la langue bretonne n'est l'apanage d'aucun parti

politique ni d'aucune tendance confessionnelle qu'elle trouve ses appuis dans tous les milieux et qu'elle a réalisé autour d'elle le miracle d'une large union. Si les évêques de Bretagne sont partisans de l'Enseignement du breton, celui-ci compte aussi, parmi ses défenseurs, des radicaux comme LE BAIL, des socialistes comme TANGUY-PRIGENT, des communistes comme Marcel GACHIN, des laïques comme les *Bleus de Bretagne*.

« Ar Brezoneg Er Skol » n'a pas de parti puisqu'elle est formée de gens de tous les partis : leurs idées peuvent sur d'autres terrains les séparer ou les opposer, mais ils ont assez de compréhension et de largeur d'esprit pour s'unir et travailler ensemble à la défense de leur patrimoine commun. Lorsqu'un navire est en péril, nos marins unissent leurs efforts, sans se préoccuper de leurs croyances ou de leurs convictions. Ainsi agissent les Bretons conscients qui nous entourent, car ils ont leur langue à sauver. Il n'est pas trop pour cela des efforts de tous.

La position d'A. B. E. S. est donc claire et nette, sans équivoque ni compromission. Au-dessus de toute querelle politique ou religieuse « elle se borne à grouper des hommes décidés à faire aboutir la réforme qui nous donnera le breton à l'école : elle n'a qu'un seul but, qui est d'obtenir l'enseignement de notre langue, elle n'a qu'une seule politique, celle de la langue bretonne : « Front breton d'abord et toujours! »

Nous luttons pour la reconnaissance d'un principe spirituel. — Le combat que nous menons pour l'enseignement du breton à l'école est devenu une grande œuvre de réconciliation bretonne. Nous luttons pour la reconnaissance d'un droit auquel notre peuple, comme tant d'autres, est légitimement attaché. Aussi se trouve dépassé le cadre étroit de la Bretagne : Nous luttons pour un principe spirituel qui est valable pour toute l'humanité. Chaque peuple a le droit d'exiger le respect de sa langue maternelle et de s'élever contre le véritable crime social que serait, faut de l'adoption des mesures appropriées, la disparition de sa langue, de sa culture, de sa manière d'aimer, de souffrir et de penser.

Nous nous refusons à croire que la vraie civilisation s'accorde de l'uniformité des cerveaux comme voudraient nous le démontrer parfois de monstrueuses idéologies.

Nous nous refusons à concevoir un monde où n'existerait plus qu'une seule langue, qu'une seule pensée, qu'une seule manière de vivre, où les hommes dès leur naissance seraient coulés dans le même moule, et où, sur un morne troupeau, le pouvoir de quelques despotés pourraient ainsi s'établir et durer.

Nous jugeons que la civilisation, au contraire, s'accorde de multiples diversités. Nous pensons que la base de toute rénovation spirituelle est la reconnaissance et la sauvegarde de l'originalité de chaque peuple, que les régimes politiques et économiques tendent aujourd'hui à détruire pour asseoir plus

facilement leur domination. Nous nous refusons à être des machines, des automates ou des esclaves au service de l'Etat-Dieu ou de l'Argent-Roi. Notre combat rejoint ainsi celui de tous les peuples libres, celui de tous les hommes qui veulent rester eux-mêmes.

La BRETAGNE a conservé au milieu du matérialisme envahissant qui caractérise le monde moderne, l'attachement à l'idéal, aux causes nobles et désintéressées. Elle estime que chaque peuple, s'il a le devoir de s'élever à une saine compréhension internationale, a aussi le devoir de résister à l'uniformisation progressive du monde en cultivant les formes originales de sa pensée et de sa civilisation. Elle est décidée pour sa part, à donner cet exemple. Elle apporte ainsi à la cause des petits peuples toute sa sympathie désintéressée car elle se rend compte que, beaucoup plus que les grands Etats, trop souvent hantés par des rêves d'impérialisme et d'hégémonie, ils contribuent à maintenir la paix et à sauver la civilisation occidentale.

Dans le combat que nous menons, et qui doit nous donner un jour le *Breton à l'Ecole*, nous sommes soutenus par l'idée que nous ne travaillons pas seulement pour nous. Nous luttons pour le triomphe de principes universels qui ont déjà fait la gloire et le rayonnement de la pensée européenne. Le rêve, l'idéalisme et la poésie ont forgé à notre peuple une âme d'apôtre. C'est pour cela que, tant qu'il y aura dans le monde une cause juste à défendre ou des libertés à maintenir, nous ne serons jamais en repos. Nous voudrions que la France toute entière comprenne le véritable sens de notre action et son immense portée humaine : ce jour-là elle donnera satisfaction à notre opinion publique et donnera au monde, une fois de plus, une grande leçon de libéralisme et de spiritualité. Elle restera fidèle à la mission qu'elle s'est jadis tracée à travers les siècles et que rappelait encore le dernier Congrès Interceltique d'Edimbourg : la France protectrice des petits peuples, champion de toutes les causes justes et de toutes les libertés.

La plupart des grands Etats modernes n'ont-ils pas précédé la France dans cette voie, lorsque sur leurs territoires se posent des problèmes semblables. Le *breton* est la seule langue parlée par plus d'un million d'hommes qui soit encore proscrite des écoles. Les langues locales sont enseignées en Grande-Bretagne, en U. R. S. S., au Canada, dans les pays scandinaves, dans les Etats de l'Europe Centrale. Des traités, souvent trop oubliés, bien que la France en soit garante, consacrent le droit pour chaque peuple ou chaque fraction de peuple d'être enseigné dans sa langue maternelle. Par delà les frontières, nous nous sentons ainsi solidaires de tous ceux qui mènent, jusqu'aux plus lointains horizons de l'Europe, un combat semblable au nôtre. Nous savons que notre cause est une cause

universelle parce qu'elle se confond avec celle de la Justice et de la Liberté.

C'est pour cela que nous avons confiance.

C'est pour cela que nous vaincrons.

YANN FOUÉRÉ,
26 Juillet-1^{er} Août 1937.

LA LANGUE BRETONNE, SA CONSERVATION ET SON ENSEIGNEMENT

Une des originalités les plus grandes de la BRETAGNE est qu'elle a conservé, extrêmement vivace, une langue particulière qui a donné et donne encore naissance tant à des œuvres littéraires qu'à un folklore riche et abondant. Le breton qui est resté la plus vivante des langues celtiques (gallois, gaélique d'Irlande et d'Ecosse) est actuellement parlé par plus d'un million de personnes sur les trois millions d'habitants que compte la Bretagne. Il est encore, en effet, la langue usuelle sur tout le territoire qui s'étend à l'Ouest d'une ligne qui partirait approximativement de Saint-Brieuc au Nord pour aboutir à Vannes au Sud.

Il est facile d'évoquer les œuvres remarquables recueillies par de nombreux folkloristes qui ont révélé au monde la littérature de langue bretonne dans laquelle s'incarne encore une part du génie breton. Il suffit de citer le « Barzaz Breiz » de LA VILLEMARQUÉ, la légende de la Mort de Le Braz, les chansons populaires recueillies par LUZEL pour apercevoir tout ce que la langue bretonne et la poésie populaire à laquelle elle donne naissance contient encore des richesses inexplorées.

La conservation et la rénovation de la langue bretonne est, par conséquent, un problème qui intéresse au premier chef ceux qui veulent empêcher de se tarir et qui veulent renouveler une littérature dialectale et des thèmes de poésie populaire qui sont peut-être les plus riches que puisse offrir une province française.

Aussi il apparaît que le meilleur moyen de garder sa fécondité à la langue bretonne, et d'accroître encore les richesses spirituelles qu'elle contient, c'est de favoriser et au besoin d'organiser son enseignement populaire.

Ce serait donner en même temps satisfaction à l'opinion bretonne qui, depuis de nombreuses années, cherche à attirer l'attention des pouvoirs publics sur ce problème. Qu'il suffise de rappeler à ce sujet les déclarations de nombreuses personnalités appartenant à tous les milieux politiques et à toutes les classes sociales, les délibérations de la plupart des sociétés savantes de Bretagne, et enfin les votes unanimes des conseils généraux du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, et de plus de 300 conseils municipaux de Basse-Bretagne; cet important ensemble de volontés tend à demander aux pouvoirs publics de prévoir l'organisation de l'enseignement de la langue bretonne sur le territoire où elle est encore parlée.

Aussi nous permettons-nous de suggérer les solutions possibles suivantes :

I. — *Après-midi du Samedi*

Lors de sa dernière session le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique a demandé que, l'après-midi du samedi, dans les établissements d'enseignement, soit réservé à des séances ou matinées récréatives, et à une intelligente organisation des loisirs, ne présentant aucun caractère d'obligation ou d'uniformité. Il serait de la plus grande utilité que les maîtres soient autorisés et encouragés à donner aux enfants, dans les communes où le Breton est la langue maternelle de la majorité de la population, quelques notions de lecture et d'écriture de la langue bretonne. Il serait bon aussi de leur recommander d'apprendre à leurs élèves les chansons et mélodies populaires des régions où se conserve encore l'abondant folklore de la Bretagne.

II. — *Cours facultatifs*

Il serait utile aussi de permettre aux instituteurs qui en feraient la demande, d'organiser dans les locaux scolaires en dehors des heures de classe, des *cours facultatifs de langue bretonne*. Une circulaire a, récemment, sur la demande des organisations espérantistes, autorisé la

création de semblables cours pour l'espéranto. La mesure pourrait être prise pour la langue bretonne.

III. — Cours dans les écoles normales primaires

Malgré leur recrutement départemental, il est fréquent que les instituteurs nommés dans une région bretonnante, ne comprennent pas la langue maternelle des élèves qu'on leur envoie, langue qui est la plupart du temps la seule comprise par les enfants arrivant à l'âge scolaire. Même s'ils la comprennent, ils sont dans l'impossibilité de la lire et de l'écrire, il en résulte de multiples inconvénients par suite de l'incompréhension qui subsiste presque toujours entre le maître, d'une part et d'autre part les élèves et la population laborieuse de la commune. Les enfants ont plus de difficultés à assimiler les connaissances les plus élémentaires parce qu'elles leur sont apprises dans une langue dont l'esprit et la forme leur sont peu familiers. Ils sortiront de l'école en sachant fort mal le Français, l'instituteur n'ayant pu, par des comparaisons leur faire sentir la différence entre la langue nationale et la langue bretonne.

Il semble donc de la plus haute utilité que des cours obligatoires de breton soient institués dans les Ecoles Normales Primaires des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan, à l'usage des élèves maîtres. Ces cours contribueraient efficacement à leur formation et les mettraient à même en Basse-Bretagne d'accomplir plus pleinement leur mission.

L'application de ces différentes mesures dans les écoles publiques paraît d'autant plus utile aujourd'hui que la cause de l'Enseignement du breton a fait de considérables progrès depuis deux ou trois ans dans l'opinion bretonne. Or, il suffit de signaler que les écoles libres du Finistère et des Côtes-du-Nord ont reçu récemment l'ordre de consacrer plusieurs heures par semaine à l'enseignement de la langue et de l'HISTOIRE DE BRETAGNE, pour s'apercevoir que cette évolution de l'opinion pourrait si l'on n'y prenait garde, porter ombrage au développement de

l'école laïque dans un pays où elle est encore si fortement combattue.

Dans ces conditions, il est permis de penser que l'application des mesures très simples qui sont énoncées ci-dessus, aurait, avec un intérêt pratique indiscutable, l'avantage de faire bénéficier les écoles publiques du préjugé favorable qui existe actuellement en Basse-Bretagne en faveur de ces mesures.

Mémoire présenté par le Comité du Front breton.

RAPPORT

fait au nom de la Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts chargée d'examiner la proposition de loi de M. TRÉMINTIN tendant à introduire le bilinguisme dans toutes les écoles primaires rurales, avec cours facultatifs, dans les écoles primaires urbaines, écoles primaires supérieures, établissements d'enseignement secondaire : Lycées, Collèges, et dans les Facultés, avec option pour le breton comme seconde langue aux examens du baccalauréat,

Par M. DESGRANGES, député

MESSIEURS,

Votre Commission se trouve saisie d'une proposition de loi, déposée par M. Pierre Trémintin, député du Finistère, ayant pour objet d'introduire le bilinguisme dans les écoles primaires rurales de Basse-Bretagne, avec cours facultatifs dans les écoles primaires urbaines, les écoles primaires supérieures, les établissements d'enseignement secondaire : lycées, collèges, et dans les facultés, avec option pour le breton comme seconde langue aux examens du baccalauréat.

Cette proposition de loi est en instance devant le Parlement depuis la précédente législature, ayant été présentée à la Chambre des Députés le 19 mars 1936 et renvoyée à votre Commission.

Si l'organisation de l'Enseignement de la langue bretonne peut et doit nécessiter une étude approfondie sur les modifi-

(1) Cette Commission est composée de MM. Hippolyte Ducos, président; Raymond Férin, Maurice Robert, Edouard Pascaud, Maurice Voirin, L'Hévéder, René Gounin, Desgranges, Gustave Doussain, Gaston-Gérard, vice-présidents; Guerret, Jordery, Bèche, Dupré, Gaston Manent, Romastin, Vaillant-Couturier, Le Corre, de Framond, Dommenge, Devaud, secrétaires; André Albert, Joseph Bastide, Berlioz, de Champeaux, Chateau, Maurice Deudon, Escartefigue, duc d'Harcourt, Houel, Jonas, Emile Laurens, Le Bail, Lefèvre, de Lestapis, Léon Martin, Joseph Massé, Masteau, Pébellier, Pitois, Polimann, Prachay, Roumajon, Vaillandet.

cations qu'elle entraînera dans les programmes scolaires, il ne semble pas que le principe de cet enseignement puisse être discuté.

En faveur de l'Enseignement du breton, on peut faire valoir tant le nombre des bretonnants que l'antiquité de leur langue et la richesse de sa littérature; on peut faire valoir aussi le témoignage des personnalités les plus éminentes appartenant au monde scientifique, pédagogique, littéraire et politique, qui, toutes, ont reconnu la haute valeur humaine de l'enseignement bilingue. De nombreux pays étrangers ont d'ailleurs montré dans quelle estime ils tenaient l'étude des langues celtiques en leur ouvrant la porte de leurs écoles et de leurs universités. Comment pourrait-on refuser plus longtemps aux vaillantes populations bretonnes une satisfaction qu'elles réclament depuis si longtemps et aujourd'hui avec tant de force?

I. — LA LANGUE BRETONNE ET SA LITTÉRATURE

Le breton est, en Basse-Bretagne, c'est-à-dire dans le département du Finistère et la partie occidentale des départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan, la langue d'au moins 1.200.000 personnes sur 1.500.000 habitants. Il est parlé dans une région bien déterminée, dont les limites sont nettement fixées : à l'intérieur de cette zone, les bretonnants forment une masse compacte, représentant un pourcentage très élevé de la population. Même dans les grandes villes comme Brest, ce pourcentage atteint au moins 60 %; quant aux campagnes, il y est le plus souvent voisin de 100 %.

Ainsi se perpétue à notre époque le breton qui est l'une des langues dérivées du celtique. Le celtique fut parlé, avant l'ère chrétienne, dans la plus grande partie de l'Europe et jusqu'en Asie Mineure.

La langue que parlèrent les Gaulois, ancêtres du peuple français, était aussi l'un des rameaux de cet antique idiome, et se rapprochait beaucoup de la langue des Bretons, leurs frères de race.

Cette observation s'appuie sur les ouvrages des savants les plus consciencieux, comme Georges Dottin, qui écrit dans son livre sur *La langue gauloise* (p. 26) : « La langue des Belges ne différait que légèrement de celle des Celtes et des Bretons, il ne me semble pas que Commios, roi des Morins de Gaule, ait eu besoin d'un interprète pour se faire comprendre en Grande-Bretagne. » — Camille Jullian, dans son *Histoire de la Gaule* (t. II, p. 368) affirme que ces langues « n'étaient séparées que par des différences dialectales sur lesquelles les étrangers n'étaient pas d'accord, et que la science moderne ne peut encore discerner ». D'ailleurs, le témoignage de Tacite ne vient-il pas nous convaincre que la langue des Gaulois différait fort peu de celle des Bretons : « *Sermo haud multum diversus* » (Tacite, *Agricolæ vita*, XI).

L'on peut dire que si le Gaulois avait survécu, il aurait aujourd'hui l'aspect de la langue bretonne. C'est pourquoi nous estimons que c'est un devoir pour nous Français qui nous réclamons de nos origines gauloises de sauvegarder ce dernier reste de la civilisation de nos ancêtres. Comme le disait le grand celtisant Joseph Loth : « Nous le devons à leur mémoire. » La langue bretonne fait partie du patrimoine national de la France.

Lorsque la domination romaine eut aboli en Gaule la langue de ses sujets, toute trace de celtisme eût disparu du continent et il ne nous en serait resté que quelques inscriptions, si, du IV^e au VI^e siècle, les tribus bretonnes, chassées de Grande-Bretagne par les invasions anglo-saxonnes, n'avaient apporté un renouveau celtique dans une région de la Gaule, l'Armorique, à laquelle ils donnèrent leur nom.

Vénéralable par son antiquité qui lui donne déjà un titre suffisant à l'enseignement, le breton est riche, par ailleurs, d'une littérature ancienne et moderne qui le place au rang des langues de culture.

Seuls des ignorants ont pu parler de la pauvreté de l'ancienne littérature celtique. Elle est, au contraire, d'une richesse qui lui permet de soutenir la comparaison avec la littérature gréco-latine. En se rapportant à l'ouvrage de Georges Dottin, ancien doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, sur *Les Littératures Celtiques*, il serait possible d'apporter ici une nomenclature de titres, qui, à elle seule, suffirait à prouver que les préventions nourries à l'encontre des œuvres littéraires des Celtes sont absolument injustifiées.

Nul n'ignore, d'ailleurs, l'influence que la littérature bretonne a eue sur toute l'Europe occidentale au Moyen Age. Elle est à l'origine des *Romans de la Table ronde* et des *Lais de Marie de France*; plus près de nous elle a inspiré les fameux poèmes des « Minnesinger » d'où Richard Wagner a tiré ses plus beaux chefs-d'œuvre.

Si nous nous arrêtons à une époque plus récente nous constatons que la littérature bretonne moderne n'est pas inférieure à celle qui la précède. En 1839 la publication du *Barzaz Breiz*, recueil de chants épiques bretons par Th. de la Villemarqué, attira l'attention du monde civilisé sur « la matière de Bretagne ». Le recueil de La Villemarqué fut traduit en quinze langues, dont le français, l'anglais et l'allemand. Augustin Thierry et George Sand s'en firent en France les propagandistes enthousiastes.

La publication du *Barzaz Breiz* fut le point de départ d'un magnifique mouvement littéraire, et culturel qui n'a cessé d'affirmer sa force et sa vitalité au cours du XIX^e siècle et surtout depuis le début du XX^e siècle. Il ne saurait être question de rappeler ici le nom de tous ces chefs-d'œuvre qui se sont multipliés en Bretagne depuis la guerre mondiale. Mais il convient de citer l'œuvre la plus sublime qu'ait vu naître le

conflit sanglant, œuvre du soldat breton Jean-Pierre Calloc'h qui tomba face à l'ennemi le 10 avril 1917 : « Ce jour-là, écrivit M. J. Vendryès, professeur à la Faculté des Lettres de Paris et membre de l'Institut, le destin priva la Bretagne d'un poète qui, dans le mouvement actuel de renaissance littéraire avait sa place au tout premier rang ». Son œuvre, qui a été publiée sous le titre de : *Ar en Deulin*, contient des poèmes admirables, dont la fameuse *Prière du Guetteur*, universellement connue.

L'ouvrage de Calloc'h a été accueilli en France et dans le monde comme l'un des chefs-d'œuvre de la poésie contemporaine. Après René Bazin, membre de l'Académie française, qui préfaga *Ar en Deulin*, le professeur Van Hamel écrivait dans la grande revue hollandaise *De Witte Mier* : « Calloc'h fut le plus grand poète de Bretagne et plus que cela, un poète de l'humanité ». Cet article fut suivi d'une traduction de Calloc'h, en néerlandais, traduction que bien d'autres avaient précédées en de nombreuses langues étrangères.

La richesse et la valeur de la littérature de langue bretonne nous paraît déjà un argument suffisant pour faire admettre la langue qui a produit ces chefs-d'œuvre, dans l'enseignement officiel.

Mais, outre sa valeur littéraire, la langue bretonne possède un double intérêt, scientifique et humain, qui milite aussi en faveur de son enseignement.

II. — L'UTILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT BRETON

a) *Valeur propre du breton.* — Dans son ouvrage *La langue bretonne* (p. 54), M. Marcel Guieysse, fils de Paul Guieysse qui fut député radical de Lorient et Ministre de la Marine marchande, écrit que l'on constate facilement : « l'importance que présente, aux points de vue historique et philologique l'étude et la connaissance de la langue bretonne; elle apporte en particulier une aide précieuse à l'archéologie et à l'anthropologie ainsi qu'à la compréhension générale de la civilisation humaine ».

Mais plus encore que cette valeur scientifique, la valeur purement humaine de la langue bretonne est un argument en faveur de son admission à l'école. Elle est restée la langue d'une population de plus d'un million d'ouvriers et de paysans, partie de la population trop longtemps délaissée au point de vue culturel; les ouvriers agricoles, les artisans campagnards, les paysans privés jusqu'ici d'une instruction rationnelle, ont droit à l'enseignement de leur langue. Langue des pauvres, « langue prolétaire, langue des gueux de Bretagne », disait le socialiste Masson, le breton devrait bénéficier de la sympathie de toute l'élite instruite d'origine populaire.

De ce que, en effet, le breton est resté jusqu'ici la langue du peuple, on ne saurait prétendre la ravalier au rang d'un patois. C'est une langue véritable, étroitement apparentée aux autres langues celtiques, le gallois et l'irlandais. Elle est apte à devenir un excellent instrument de culture ainsi que le faisait ressortir Georges Dottin dans un article écrit en 1918. « Le vocabulaire français est pauvre en termes précis concernant les choses de la campagne, herbes, plantes, animaux, actions et observations journalières, tandis que dans le vocabulaire breton, ces termes abondent; en essayant d'absorber le breton dans le français, on réduit donc, en quelque sorte, la capacité intellectuelle des bretonnants ». Un excellent bretonnant, M. Georges Le Bail, ancien sénateur du Finistère, apportait l'appui de ses connaissances pratiques à l'opinion si autorisée du grand universitaire : « La langue bretonne, écrivait-il dans *Le Citoyen*, est une des plus riches, au point de vue des mots, de la syntaxe, de la construction et de la tournure des phrases. »

La langue littéraire, qui est aujourd'hui unifiée, est une langue riche et variée, un instrument de culture moderne, plus accessible au peuple breton qu'aucune autre langue étrangère. Comment pourrait-il en être autrement puisque la culture bretonne est d'origine essentiellement populaire? On a vu dans différents pays étrangers que l'enseignement de la langue maternelle entraîne infailliblement une Renaissance de la littérature paysanne que l'enseignement tel qu'il est compris actuellement tend à anéantir.

La connaissance du breton est donc, pour les populations bretonnes, une supériorité que nul n'est en droit de leur arracher, parce que ce serait leur interdire la connaissance d'un magnifique héritage intellectuel, littéraire, et artistique. « Tout peuple et toute fraction de peuple qui parle une autre langue maternelle que le peuple dirigeant, écrivait le précurseur du socialisme, Bebel, dans le *National Tidende* de Copenhague, en 1856, peut revendiquer au point de vue des intérêts de la civilisation et à celui des droits humains, d'être instruit dans la langue qu'ont parlée ses pères. » Il y a aussi un intérêt supérieur pour la France et pour l'humanité à sauvegarder les derniers vestiges d'une antique civilisation et d'une littérature qui reste riche, malgré les atteintes qu'elle a subies au cours des siècles passés.

Or, l'enseignement est nécessaire à la préservation et à la conservation du breton. « Ne pas l'enseigner, disait Georges Dottin, doyen de la Faculté de Rennes, équivaut à peu près à le supprimer. » Et Camille Jullian, le savant auteur de *l'Histoire de la Gaule*, s'écriait dans son discours de réception à l'Académie française : « On commet un crime quand on tue une langue. C'est en vain, encore une fois, que vous vous disculperez de ce forfait, en prétendant que c'est à ces langues de vivre seules... On tue une langue quand on ne l'enseigne

pas, quand on la laisse se corrompre, se polluer, se déformer de cent manières. Sera-ce l'honneur de la France d'avoir mené à bout cette extermination des nobles et charmants langages qui ont été ceux de nos pères. »

Mais admettre le breton dans l'Enseignement public, ce n'est pas seulement reconnaître la valeur propre de cette langue, c'est aussi et avant tout reconnaître la nocivité d'un système qui veut ignorer l'existence des idiomes locaux; c'est affirmer la valeur spirituelle du bilinguisme et l'incontestable utilité de l'emploi du breton pour l'Enseignement du français.

b) *La valeur du bilinguisme.* — Quarante années d'enseignement par la méthode directe ont eu pour résultat une diminution de la valeur humaine de la population bretonnante soumise à ce régime : elle a séparé intellectuellement l'enfant de son milieu et creusé un fossé entre les générations.

Outre cette lamentable conséquence au point de vue moral, la « méthode directe » se révèle néfaste en ce qu'elle favorise la formation d'un jargon aussi éloigné du français que du dialecte local : « Plus les dialectes perdent de terrain, disait M. Fortunat Strowsky, professeur à la Sorbonne, plus on parle mal le français. »

Cette méthode aboutit, en outre, à retarder l'épanouissement intellectuel de l'écolier. Comme l'a fait remarquer M. Trémintin, dans son exposé des motifs : « Pendant de longs mois, le petit bretonnant ne comprend rien aux explications purement françaises de son maître. Pendant des années il se ressentira de cette mauvaise méthode d'instruction, il lira, il parlera en français, mais *pensera en breton*. Cette gymnastique intellectuelle de traduction mentale n'est pas faite pour hâter les études ». Tous les instituteurs qui ont étudié la question de l'enseignement au moyen de la langue maternelle ont observé que la méthode directe avait toujours pour effet de retarder les études d'une manière très sensible. Elle oblige l'enfant à apprendre à lire dans une langue qu'il ne connaît pas, avant de pouvoir travailler à l'acquisition de nouvelles connaissances. La langue qu'il possède en arrivant à l'école, qui devrait lui être précieuse, devient ainsi pour lui un obstacle : « Peut-on, en effet, demande un instituteur provençal, M. Dupont, apprendre une langue par la seule lecture et sans la comparer avec celle que l'on parle habituellement? » Ce premier enseignement de la lecture dans le dialecte maternel est également préconisé par M. Paul Passy, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes.

On comprend que M. Ripert, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Aix, ait qualifié cette méthode « d'erreur pédagogique ».

La méthode bilingue offre, au contraire, l'avantage de faire connaître facilement deux idiomes à l'enfant. Elle lui donne aussi la faculté de les comparer et la possibilité de se livrer à

l'excellente gymnastique du thème et de la version : il sera mieux préparé par la suite à l'étude d'autres langues.

A ces avantages, la méthode bilingue joint celle, primordiale, d'améliorer la connaissance du français : « L'étude comparée du français et du dialecte local, écrit M. J. Aurozou, docteur ès lettres, donne de la langue officielle une connaissance rare, profonde, nuancée... non contente d'épurer la langue officielle, la comparaison permet encore de l'enrichir et de la régénérer. » M. Joseph Loth, professeur au Collège de France, ajoutait : « Un enseignement bilingue favoriserait la connaissance approfondie du français. »

La méthode bilingue permet, en effet, de faire mieux ressortir aux yeux de l'élève les différences qui existent entre la langue nationale et sa langue maternelle.

Ces différentes raisons ont amené le Conseil général de l'Ariège, dans sa séance du 12 juillet 1925, à émettre un vœu, à la demande de M. Ducos, député, en faveur de l'application de la méthode bilingue dans les régions de langue occitane. Et dans son rapport devant la Chambre en date du 28 août 1924 M. Ducos rappelait que « dans l'enseignement primaire, un grand nombre d'inspecteurs, de directeurs d'écoles, d'instituteurs, de professeurs d'école normale, ont commencé à organiser l'utilisation de la langue d'oc, suivant le dialecte de la région, pour l'enseignement du français. C'est une méthode pédagogique excellente ». Rappelons d'ailleurs que le grand leader socialiste, Jean Jaurès, fut un partisan enthousiaste de la méthode bilingue. Il écrivit à ce sujet dans *La Dépêche de Toulouse*, en août 1911, une série d'articles où il exposait avec ardeur les féconds résultats que pourrait avoir ce système : « Pourquoi ne pas profiter, disait-il, de ce que la plupart des enfants de nos écoles connaissent et parlent encore ce qu'on appelle d'un nom grossier « le patois » ? Ce ne serait pas négliger le français : ce serait le mieux apprendre, au contraire, que de le comparer familièrement dans son vocabulaire, dans sa syntaxe, dans ses moyens d'expressions, avec le languedocien et le provençal. Ce serait pour le peuple de France du Midi le sujet de l'étude linguistique la plus vivante, la plus familière, la plus féconde pour l'esprit. »

De remarquables interventions de MM. Edouard Herriot, Leygues, de Magallon, Duclaux-Monteil, Fribourg, etc., ont d'ailleurs été faites à la tribune de la Chambre des Députés, pendant les précédentes législatures, en faveur de la littérature française en langue d'oc, trop méconnue jusqu'à ce jour. Une enquête menée par M. Emile Ripert, sur l'opportunité d'admettre au baccalauréat la langue du Midi a reçu l'approbation des littérateurs, des hommes politiques et des universitaires qui ont donné leur avis.

Or, ce qui est vrai pour le provençal l'est aussi pour le breton. « La comparaison du français et de la langue d'oc, assure M. Dottin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes,

langues l'une et l'autre issues du latin, est bien moins profitable que la comparaison du français et du celtique... On ne peut éliminer du langage les bretonismes que par une comparaison réfléchie des nuances du français et du breton. » Et M. Georges Le Bail demandait : « Pourquoi ne pas laisser la liberté du choix entre la « méthode directe » et la méthode indirecte, ou même recommander la combinaison des deux à la fois, suivant les cas et les choses à exprimer ou à enseigner... La « méthode directe » aujourd'hui en usage, force la mémoire et ne cultive pas l'esprit. La méthode indirecte mettra l'enfant à l'abri des bretonismes, si fanestes à la correction et à la tenue du français. »

C'était cette même idée qu'exprimait Paul Guieysse dans un article en faveur du breton : « Je désire, écrivait l'homme d'Etat morbihannais, que les enfants apprennent le breton méthodiquement, en même temps que le français, l'une des langues servant à l'autre. » Déjà en 1905, M. Collignon, préfet du Finistère, déclarait au Conseil général que : « La méthode bilingue serait la meilleure pour initier les jeunes Bretons à la langue française, tout en leur inspirant le légitime respect de l'idiome original légué par les aïeux. »

La revue *Ar Falz* (La Faucille), bulletin des instituteurs laïques partisans de l'Enseignement du breton, résume de la façon suivante les arguments essentiels d'ordre pédagogique, en faveur de l'enseignement bilingue, dans le cas particulier du breton : « L'enseignement de la langue maternelle, écrite, aura un effet plus durable que la méthode actuellement utilisée; il permettra de prendre l'enfant à six ans avec sa formation d'esprit, ses connaissances linguistiques et culturelles, consistant en observations précises de la nature et de la vie des champs, en un vocabulaire technique souvent étendu, ayant rapport au milieu rural. Il supprimera les piétinements du début, les contraintes spirituelles imposées aux tout petits, ainsi que les punitions infamantes. Il liquidera l'analphabétisme post-scolaire, véritable plaie de la Bretagne rurale. Il rétablira, enfin, la confiance en soi et fera cesser le mépris pour la classe paysanne, mépris plus fort en Bretagne du fait de la langue. »

Concluons avec MM. Ernault et Dottin : « La connaissance et la pratique de leur idiome celtique n'empêchent point beaucoup de bas-Bretons de devenir aussi forts en français que leurs compatriotes de n'importe quelle région. Il faudrait avoir la vue singulièrement courte pour ne pas apercevoir quels avantages intellectuels tout paysan bas-Breton peut tirer de cette situation privilégiée. » De fait de nombreuses personnalités politiques et scientifiques et de nombreux pays étrangers, notamment la Grande-Bretagne, l'U. R. S. S., les Etats d'Europe Centrale et Orientales, ont pris des mesures en faveur de l'enseignement des langues particulières.

III. — ENSEIGNEMENT DES LANGUES LOCALES EN FRANCE ET DU CELTIQUE A L'ÉTRANGER

Les avantages intellectuels et la nécessité de la méthode bilingue ont été reconnus, dans le passé, par plusieurs Ministres de l'Instruction publique, notamment MM. Leygues, Lafferre et Honorat, qui ont organisé ou autorisé vingt-sept chaires de *langue d'oc*, réparties en six Facultés et plusieurs Lycées du Midi. François Albert avait agi de même dans les établissements secondaires et les Ecoles Normales d'occitanie.

Dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, la langue allemande est de même l'objet d'un enseignement dans les écoles normales, ainsi que dans les écoles primaires. Il en est de même pour la langue arabe dans les écoles des départements d'Algérie.

Enfin, il est nécessaire de faire remarquer que de nombreuses langues étrangères sont admises à l'examen du baccalauréat : à côté de langues européennes comme le roumain, le danois, le norvégien, le suédois, le hollandais, le polonais, le tchèque, le bulgare et le grec, on trouve des langues asiatiques et africaines, comme l'arménien, le cambodgien et le malgache ; refusera-t-on au jeune breton le droit que l'on accorde aux indigènes de Madagascar ? Refusera-t-on au celtique l'entrée de l'enseignement français alors qu'il a conquis droit de cité dans de nombreux pays étrangers ?

La langue irlandaise, ou gaélique, est, naturellement, enseignée dans toutes les écoles primaires, secondaires et supérieures de l'Etat libre d'Irlande, dont elle est langue officielle. Mais cette mesure si sage avait été prise dès 1909 par le Gouvernement anglais lui-même : « Je me trouvais, en 1913, en Irlande, disait M. Joseph Loth au cours d'une conférence, dans un coin perdu des montagnes du comté de Cork, près des frontières du Kerry, afin d'y étudier l'irlandais parlé.

J'appris, à mon très grand étonnement, que depuis quatre ans le Gouvernement anglais avait rendu *obligatoire* l'enseignement de l'irlandais ». En Ecosse, le gaélique est également enseigné dans toutes les écoles des Highlands, car, ajoutait l'éminent professeur, « nos voisins les Anglais, beaucoup moins centralisateurs que nous, tout en étant tout aussi soucieux de la conservation du sentiment national, nous donnent, en matière de langues, un exemple des plus instructifs. Dans le Pays de Galles, le *gallois* est enseigné partout, aussi bien dans les écoles primaires que dans les établissements secondaires ou supérieurs. La connaissance de l'anglais n'en souffre pas le moins du monde. Il en serait de même en France si le breton était enseigné. »

Mais ce n'est pas seulement chez les populations qui les parlent que les langues celtiques sont étudiées. De nombreuses chaires d'études celtiques existent dans différents pays d'Europe et d'Amérique. C'est ainsi qu'on en compte, actuelle-

ment, trois en Angleterre, à Cambridge, à Oxford et à Londres ; sept en Allemagne, à Berlin, à Francfort-sur-le-Main, à Hambourg, à Iéna, Breslau, Rostock et Bonn. Il en existe une en Autriche, à Vienne, une aussi en Danemark, une encore en Norvège, à Oslo, une enfin en Suisse, à Bâle. En Hollande, les Universités d'Amsterdam et d'Utrecht sont pourvues de chaires de celtique. Enfin les Etats-Unis en ont plusieurs, dont celle de Columbia et celle de l'Université de Chicago.

Alors que les études celtiques sont partout en progrès, nous avons la tristesse de constater qu'il est loin d'en être de même dans notre pays. C'est ainsi que l'on a vu disparaître une à une la chaire que M. Loth occupait au Collège de France, la chaire de *breton* occupée à Poitiers par M. Ernault, sans parler de la chaire de celtique qui existait à Strasbourg sous le régime allemand.

Contre cette indifférence des pouvoirs publics, de nombreuses protestations se sont déjà fait entendre, de nombreuses démarches ont été tentées.

IV. — LE MOUVEMENT EN FAVEUR DU BRETON

Avant même la mise en chantier d'une réorganisation de l'enseignement, le Gouvernement avait reçu une pétition en faveur de l'enseignement du breton, signée par Ch. de Gaulle, Henri Gaidoz, fondateur de *La Revue Celtique* et Charencey.

Mais c'est surtout depuis le début du *xx^e* siècle que les interventions se sont multipliées pour obtenir l'entrée du breton à l'école. La première fut celle que Paul Guieysse, député de Lorient, fit en novembre 1909 auprès de M. Gaston Doumergue, alors Ministre de l'Instruction publique, à la tête d'une délégation de cinq députés, au nom de la représentation républicaine de Bretagne. Elle fut suivie, en mars 1910, par celle du Marquis de L'Estourbeillon, député de Vannes, avec l'appui des députés de droite.

En 1919, M. Maurice Bouilloux-Lafont, député du Finistère, réclamait à la Tribune de la Chambre, l'enseignement officiel du breton. M. Pierre Trémintin, député du Finistère, fit une démarche identique le 2 décembre 1924 et le 13 décembre 1925. En janvier 1926, M. Inizan renouvelait sa demande. Enfin, en janvier 1927, le Marquis de L'Estourbeillon demanda de nouveau au Président du Conseil d'admettre l'enseignement du breton dans les écoles de l'Etat.

Toutes ces interventions, qu'elles fussent présentées par des députés de droite ou de gauche, n'ont pas eu, jusqu'ici, le résultat qu'on était en droit d'espérer.

Mais dans ces dernières années, le mouvement en faveur de l'enseignement du breton a pris une extension et une force nouvelles. Cette revendication est à l'heure actuelle soutenue par un considérable mouvement d'opinion. A la fin de 1933, une pétition réclamant l'admission du breton à l'école pri-

mairie circula dans la commune de Guerlesquin et fut signée par toutes les notabilités de la commune : conseillers municipaux, membres de l'enseignement public et privé, ainsi que 130 chefs de famille, appartenant à tous les milieux. Le Conseil municipal, dans sa séance du 31 janvier 1934, vota à l'unanimité un vœu demandant l'Enseignement du breton parallèlement au français. Cette manifestation, rompant avec un long silence, a ouvert une campagne qui dure encore. Elle fut appuyée par la pétition « pour l'enseignement de la langue bretonne » du groupe des instituteurs publics, dont l'organe est *Ar Falz* (La Faucille). La mort de son jeune fondateur, Yann Sohier, le 22 mars 1935, a un peu ralenti le mouvement en faveur de cette pétition qui déjà se couvrait de milliers de signatures.

Au cours de l'année 1934 diverses autres municipalités avaient suivi l'exemple de celle de Guerlesquin; mais le mouvement a pris de l'extension surtout après la création d'une association du nom de « Ar Brezoneg er Skol » (Union pour le breton à l'école). Depuis lors, il s'est développé dans toutes les sphères : il a obtenu l'appui de nombreux journaux et revues, de toutes les sociétés savantes de Bretagne, de la plupart des sociétés bretonnes et des associations de Bretons émigrés. Il a obtenu aussi l'approbation de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre de Commerce des Côtes-du-Nord, des Chambres de Commerce de Brest et de Quimper, du VI^e Groupement régional économique, de la Fédération des Syndicats d'initiative de Bretagne.

De nombreux sénateurs et députés bretons, appartenant à tous les partis politiques, sont venus donner leur adhésion à cette campagne. Enfin le vœu en faveur de l'enseignement du breton a été voté par un grand nombre de villes et de communes rurales au cours de ces trois dernières années. A la fin de 1934, la pétition avait recueilli l'approbation de 27 conseils municipaux. En 1935, on a enregistré 84 votes nouveaux et depuis le 1^{er} janvier 1936 on en a compté 156, ce qui porte à 267 le nombre des conseils municipaux qui, à ce jour, ont revendiqué l'enseignement du breton. La population représentée par ces votes constitue approximativement un peu plus de la moitié de la population de la Basse-Bretagne. Enfin, le Conseil d'arrondissement de Lorient, les trois Conseils généraux des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, représentant plus de 1.830.000 habitants, ont réclamé, à l'unanimité (sauf deux abstentions pour le Morbihan) l'enseignement officiel de la langue bretonne.

Le mouvement en faveur de l'Enseignement du breton prend ainsi peu à peu l'allure d'un véritable et impressionnant plébiscite.

De nouveaux votes de Conseils municipaux viennent chaque semaine apporter leur appui à la campagne ainsi déclenchée. Ces votes émanent des assemblées communales les plus

diverses; celles des grandes villes comme celles des campagnes, celles de droite comme celles de gauche ou du centre. On peut dire qu'à l'heure actuelle dans son immense majorité la Basse-Bretagne est gagnée au principe de l'enseignement du breton.

L'attachement des Bretons à leur langue n'est en effet ni l'apanage d'une classe sociale, ni la chose d'une confession religieuse, ni le fait d'un parti politique : « Ce reproche adressé à la langue bretonne, écrivait M. Georges Le Bail, s'adresse à la carence des hommes et non aux tendances de la langue. Depuis 1870, la partie bretonnante de la Bretagne s'est constamment placée à l'avant-garde du progrès démocratique ». M. Albert Le Bail, député du Finistère, défend la même idée dans sa très belle thèse sur « Le Finistère Agricole ». L'enthousiasme avec lequel tous ces conseils municipaux, ces sociétés bretonnes et ces conseils généraux ont adhéré au vœu de « Ar Brezoneg er Skol », montre avec évidence que la grande masse du peuple breton désire ardemment que sa langue soit enseignée.

Les arguments qui nous ont été développés par les partisans de l'Enseignement du breton sont trop pertinents et trop concordants pour qu'il soit possible de ne pas les prendre en considération. L'intérêt bien compris de la France, qui domine nos préoccupations, doit nous déterminer à prendre une décision favorable à la langue bretonne. De toutes les raisons que nous avons exposées, il ressort clairement que le bien-fondé de la proposition de M. Trémintin ne saurait être mis en doute et qu'elle répond, dans le principe qu'elle pose, aux aspirations de la Bretagne toute entière.

CONCLUSION

Nous vous proposons donc d'adopter le principe posé par la proposition de M. Trémintin, mais dans la forme nous vous demanderons d'y apporter quelques modifications. S'il est profondément désirable et nécessaire que la langue bretonne prenne place dans l'enseignement officiel, il ne saurait échapper à quiconque qu'elle ne devra y pénétrer que progressivement. Le breton n'ayant pas encore été enseigné, n'est possédé de façon parfaite, malgré le recrutement départemental, que par un petit nombre d'instituteurs et d'institutrices. Il est donc impossible de faire pénétrer du jour au lendemain l'enseignement de la langue bretonne à l'école primaire. Tout au plus pourra-t-on recommander aux maîtres de s'en servir à l'occasion des explications qu'ils pourront être amenés à donner à leurs élèves. Il est nécessaire, au contraire, en vue de l'extension progressive de l'Enseignement du breton à l'école primaire de l'introduire, *dès maintenant*, dans le programme des écoles normales primaires où il contribuera à la formation des élèves-maîtres et les mettra à même, en Basse-Bretagne, de mieux accomplir leur mission.

De même, il paraît sans inconvénient d'inscrire, dès maintenant, la langue bretonne dans le ressort de l'Académie de Rennes comme deuxième langue au baccalauréat, rétablissant ainsi l'égalité avec le gallois, frère du breton reconnu comme langue officielle par le gouvernement anglais.

En somme, il paraît nécessaire de préciser que le but à atteindre est l'Enseignement de la langue bretonne parallèlement au français dans les écoles primaires, et les écoles primaires supérieures, les lycées et collèges du Finistère et de la région bretonnante des Côtes-du-Nord et du Morbihan, ainsi que dans les écoles normales primaires de ces trois départements; il résulte des considérations diverses que nous venons d'examiner que des mesures transitoires devront, dans certains cas, être prises et être précédées d'études techniques. L'introduction de la langue bretonne dans les programmes d'enseignement, si elle peut être faite immédiatement dans certaines catégories d'établissements d'enseignement (écoles normales, lycées et collèges), ne peut l'être dans d'autres qu'après un certain délai et, notamment, lorsque les maîtres auront acquis une certaine culture bretonne dont ils sont encore trop souvent dépourvus.

Aussi, nous vous demandons de transformer la proposition de loi de M. Trémintin en une Proposition de résolution que nous demanderons au Gouvernement de mettre à l'étude dans le plus bref délai possible. La nécessité de la réforme que nous préconisons se fait, en effet, de jour en jour plus nettement sentir et la Commission de l'enseignement doit être unanime à reconnaître cette nécessité.

Nous vous proposons, en conséquence, d'adopter le texte suivant :

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

La Commission de l'Enseignement invite le Gouvernement à étudier dès maintenant et à mettre en application de manière progressive l'enseignement de la langue bretonne, parallèlement à celui de la langue française, dans les écoles primaires, les écoles primaires supérieures, les lycées et collèges du Finistère et de la région bretonnante des Côtes-du-Nord et du Morbihan, ainsi que dans les écoles normales primaires de ces trois départements.

× ×

Cette résolution a été votée à l'unanimité le 30 juin 1937, à la suite du rapport de M. l'Abbé DESGRANGES, député du Morbihan sur la proposition de loi de M. TRÉMINTIN, député démocrate populaire du Finistère et à la suite des interventions concordantes de M. Ducos, député radical-socialiste de la Haute-Garonne, président de la Commission, LE BAIL, député radical-socialiste du Finistère, LE CORRE, député communiste de Seine-et-Oise et DOMMANGE, député U. R. D. de Paris.

RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE

DE

« AR BREZONEG ER SKOL »

à la date du 15 Février 1938

Au cours des années : 1934, 1935, 1936, 1937, ont adopté un vœu en faveur de l'Enseignement de la langue bretonne :

- 1° La Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés et le Groupe Parlementaire de défense des intérêts bretons;
- 2° Les Conseils Généraux du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan; le Conseil d'Arrondissement de Lorient;
- 3° La Chambre d'Agriculture et la Chambre de Commerce des Côtes-du-Nord; les Chambres de Commerce de Brest et de Quimper, le VI Groupement régional économique; la Fédération des S. J. de Bretagne;
- 4° Toutes les Sociétés Savantes de Bretagne et les Sociétés d'Action Bretonne, les Associations de Bretons émigrés;
- 5° Les 326 Conseils Municipaux suivants :

FINISTÈRE

Argol.
Beuzec-Cap-Sizun.
Bodilis.
Bohars.
Bolazec.
Botsorhel.
Brasparts.
Brélès.
Briec.
Carantec.
Carhaix.
Châteaulin.
Châteauneuf-du-Faou.
Cléden-Cap-Sizun.
Cléden-Poher.
Cléder.
Coat-Méal.
Collreoc.
Concarneau.

Coray.
Crozon.
Daoulas.
Dinéault.
Dirinon.
Douarnenez.
Gouesnou.
Gouézec.
Goulien.
Goulven.
Guerlesquin.
Guiclan.
Guimaëc.
Guipavas.
Guipronvel.
Guissény.
Ile-de-Sein.
Kerfeunteun.
Kergloff.
Kerlaz.

Kerlouan.
 Kernilis.
 Kernouës.
 Kersaint-Plabennec.
 La Feuillée.
 La Martyre.
 Lampaul-Ploudalmézeau.
 Lanarvily.
 Landéda.
 Landévennec.
 Landivisiau.
 Landrévarzec.
 Landudec.
 Langolen.
 Lanriec.
 Lanhouarneau.
 Lanildut.
 Lannédern.
 Lannilis.
 Lanrivouaré.
 Laz.
 Le Bourg-Blanc.
 Le Faou.
 Le Huelgoat.
 Lennon.
 Lesneven.
 Leuhan.
 Loc-Brévalaire.
 Loc-Eguiner.
 Locmaria-Berrien.
 Locmaria-Plouzané.
 Locquirec.
 Loctudy.
 Lopérec.
 Mahalon.
 Milizac.
 Morlaix.
 Motreff.
 Nizon.
 Ouessant.
 Penhars.
 Penmarc'h.
 Plabennec.
 Pleuven.
 Ploaré.
 Plomelin.
 Plomeur.
 Plomodiern.
 Plonéour-Lanvern.
 Plonévez-du-Faou.
 Plouarzel.
 Ploudalmézeau.
 Ploudaniel.
 Plouédern.
 Plouégat-Moysan.

Plouescat.
 Plouézoc'h.
 Ploudiry.
 Plougar.
 Plougastel-Daoulas.
 Plougouvelin.
 Plougoulm.
 Plouguer.
 Plouguerneau.
 Plouguin.
 Plouhinec.
 Plouider.
 Plouneventer.
 Plounévezel.
 Plounévez-Lochrist.
 Plouyé.
 Plounévez-Portzay.
 Plourin-Ploudalmézeau.
 Plouvien.
 Plouvorn.
 Plouzane.
 Plouzévé.
 Pluguffan.
 Pont-Aven.
 Porspoder.
 Pouldavid.
 Pouldreuzic.
 Poullan.
 Poullaouen.
 Quémenéven.
 Quimper.
 Roscoff.
 Rosnoën.
 Rosporden.
 Saint-Coulitz.
 Saint-Divy.
 Saint-Goazec.
 Saint-Hernin.
 Saint-Jean-du-Doigt.
 Saint-Jean-Trolimon.
 Saint-Martin-des-Champs.
 Saint-Méen.
 Saint-Pierre-Quilbignon.
 Saint-Pol-de-Léon.
 Saint-Renan.
 Saint-Servais.
 Saint-Thégonnec.
 Saint-Thois.
 Saint-Thonan.
 Saint-Vougay.
 Saint-Yvi.
 Santec.
 Scaër.
 Spézet.

Taulé.
 Trehabu.
 Tréboul.
 Trégarantec.
 Treglonou.
 Trémaouezan.
 Trémeoc.
 Tréouergat.

COTES-DU-NORD

Berhet.
 Bréhat.
 Brélévenez.
 Bringolo.
 Buhulien.
 Bulat-Pestivien.
 Cailac.
 Camlez.
 Duault.
 Carnoët.
 Gommenech.
 Gouarec.
 Grâces-Guingamp.
 Haut-Corlay.
 Kerbors.
 Kergrist-Moëlou.
 Kerpert.
 Kerien.
 Langoat.
 Laniscat.
 Lanloup.
 Lanmodez.
 Lannion.
 Lanrivain.
 Lanrodec.
 Lanvellec.
 Lanvallon.
 La Roche-Derrien.
 Le Faouët-Lanvallon.
 Le Moustoir.
 Lézardrieux.
 Locarn.
 Loguivy-Lannion.
 Loguivy-Plougras.
 Louargat.
 Maël-Pestivien.
 Minihy-Tréguier.
 Paimpol.
 Perros-Guirec.
 Plésidy.
 Plestin.
 Pleubian.
 Pleudaniel.
 Pleumeur-Bodou.

Pleumeur-Gautier.
 Ploëzal.
 Plouagat.
 Plouaret.
 Ploubazlanec.
 Ploubezre.
 Plougrescant.
 Plouguiel.
 Ploulec'h.
 Plounerin.
 Plounévez-Moëdec.
 Plourivo.
 Plouzelambre.
 Plufur.
 Pommerit-Jaudy.
 Pommerit-le-Vicomte.
 Plusquellec.
 Plussulien.
 Pontrieux.
 Prat.
 Quemper-Guézenec.
 Quemperven.
 Rospez.
 Saint-Adrien.
 Saint-Clet.
 Saint-Connec.
 Saint-Nicolas-du-Pélem.
 Saint-Jean-Kerdaniel.
 Saint-Michel-en-Grève.
 Serval.
 Tonquedec.
 Trébrivan.
 Treffrin.
 Tredrez.
 Trégastel.
 Tréglamus.
 Tréguier.
 Vieux-Marché.

MORBIHAN

Arradon.
 Belz.
 Bignan.
 Branderieon.
 Caudan.
 Caudan.
 Elven.
 Guidel.
 Grandchamp.
 Gourin.
 Groix.
 Guémené-sur-Scorff.
 Guiseriff.
 Hennebont.

Hœdic.
Ile-d'Arz.
Ile-aux-Moines.
Inzinzac.
Kervignac.
Langonnet.
Languidic.
Lanvaudan.
Le Faouët.
Le Saint.
Merlevenez.
Meslan.
Moustoirac.
Nostang.
Noyal-Pontivy.
Plaudren.
Ploërdut.
Ploëren.
Plouay.
Plouharnel.
Plouhinec.
Plouray.
Pluneret.
Pluvigner.
Pont-Scorff.
Priziac.
Quéven.
Quiberon.
Roudouallec.
St-Caradec-Trégomel.
Saint-Gildas-de-Rhuys.
Saint-Jean-Brévelay.
Saint-Nolff.
Saint-Pierre-Quiberon.
Sainte-Hélène.
Surzur.
Theix.
Treffleau.
Tréglomel.
Tour du Parc.

PAYS NON BRETONNANT

Côtes-du-Nord

Andel.
Binic.
Cohiniac.
Corseul.
Dinan.
Etables.
Hénon.
Langast.
Lantic.
Le Leslay.
Maroué.
Plourhan.
Plédéliac.
Pordic.
Saint-Julien.
Saint-Quay-Portrieux.
Trémereuc.

Morbihan

Guéhenno.
Guer.
La Roche-Bernard.
Muzillac.
Peillac.
Pluherlin.
Plumelec.
Questembert.
St-Vincent-sur-Oust.

Loire-Inférieure

Auessac.
Fégréac.
Guérande.
Piriac-sur-Mer.
Saint-Joachim.
Saint-Nicolas-de-Redon.

Ille-et-Vilaine

Langon.
Redon.
Tresbœuf.

SOCIÉTÉS SAVANTES DE BRETAGNE

Société Archéologique du Finistère.
Société Bretonne d'Etudes du Finistère.
Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.
Société de Géographie de Lorient.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Malo.
Société Polymathique du Morbihan.

GROUPEMENTS DIVERS BRETONS

Anciens Elèves du Collège de Guingamp.
Anciens Elèves du Collège de Saint-Charles de Saint-Brieuc.
Bleun-Brug (*Association Catholique Bretonne*).
Ar Falz (*Groupe des Instituteurs laïques partisans du breton*).
Bretons de Compiègne.
Bretons de l'Yonne.
Bro-Goz d'Alger.
Cercle Celtique de Paris.
Cercle Celtique de Rennes.
Fédération des Syndicats d'Initiative de Bretagne.
Syndicat d'Initiative de Quimperlé.
Syndicat d'Initiative de Morlaix.
Groupe des Bretons Emancipés.
Amicale des Bretons de Lyon.
Amicale des Bretons de Lille.
Cercle d'Etudes de Brest.
Cercle Celtique de Lorient.
Union Bretonne du Loiret.
Cercle Celtique de Perros-Guirec.
Cercle Celtique de Saint-Brieuc.
Cercle Celtique de Saint-Nicolas-du-Pelem.
Cercle Celtique du Trégor.
Les Amis de la Commune de Nantes.
Nevezadur.
Cercle des Etudiants Bretons de Paris.
Fédération des Associations Bretonnes de Paris et d'Ile-de-France.
Fédération des Cercles Celtiques.
Fédération Régionaliste de Bretagne.
Finistériens de Paris.
Gorsedd des Bardes.
K. A. V. (*Association des Joueurs de Biniou, Paris*).
Médecins Bretons.
Union des Œuvres Bretonnes Libres de Guingamp.
Union Régionaliste Bretonne (*Kevredigez broadel Breiz*).
Unvaniez Seiz Breur.
Strollad ar Vreizvegerien.

GROUPEMENTS NON BRETONS

Congrès Celtique International.
Assises du Régionalisme Nivernais.
Collège Bardique des Gaules.
Fédération Régionaliste Française.
Société des Sciences de l'Yonne.
Fédération Morvandelle de Tourisme.

De nombreuses Sociétés ont en outre émis des vœux qui ne sont pas encore parvenus à *Ar Brezoneg er Skol*.

L'INAUGURATION A DINARD
DU
MÉMORIAL DU DÉBARQUEMENT
DE JEAN IV

1379 - 1937

Dans notre *Bulletin* de l'année dernière (Comptes rendus du Congrès du GRAND-FOUGERAY), nous avons annoncé l'inauguration prochaine à Dinard du *Mémorial du débarquement de Jean IV en 1379*. — 558 ans plus tard, sur ce même rivage de *Dinard*, la journée du 1^{er} août 1937 devait être, en effet, une émouvante manifestation de spiritualité bretonne, d'Union celtique et d'Entente cordiale. Nous avons estimé que l'U. R. B. ne pouvait passer sous silence ce *grand fait historique*, cette Commémoration digne de notre Histoire et du glorieux Passé de notre Bretagne, à laquelle elle eut une large part.

Aussi bien tenons-nous à en conserver dans notre *Bulletin* les fort intéressants compte rendus qu'en ont donné le journal *La Côte d'Émeraude*, de Dinard (n^{os} des 6 et 13 août), sous la signature de JEAN DE LA CÔTE, complété par celui de notre confrère LÉON LE BERRE (ABALOR) dans *L'Ouest-Eclair* du 3 août. Nous ne doutons pas que nos sociétaires seront heureux de pouvoir ainsi conserver ce document de premier ordre.

L'INAUGURATION

1379-1937. — Les mêmes chiffres inversés. *Habent sua fata libelli*... Les chiffres, comme les livres, ont leur destin. Le 3 août 1379, la grève du Prieuré voyait se dérouler les péripéties de ce triomphal débarquement du Duc JEAN IV, qui fut, selon la véridique expression de Roger VERCEL, « une apo-

théose »... Et, le 1^{er} août 1937, les Bretons, fidèles à leur tradition millénaire, commémoraient solennellement le grand souvenir évoqué par l'œuvre magistrale d'Armel BEAUFILS.

Une foule nombreuse, sympathique et compréhensive, est venue, dimanche matin, à l'appel des organisateurs, fêter avec eux, sur ce même rivage qui en fut témoin il y a cinq siècles, le retour du « Cygne d'outre-Mer ».

Toute la Bretagne avait tenu à se faire représenter à cette manifestation d'Union bretonne : la *Loire-Inférieure*, par le Marquis DE L'ESTOURBEILLON (d'origine et de résidence nantaises), en qui nous avons été heureux de saluer le vénéré Président de la vaillante *Union Régionaliste Bretonne* en même temps que l'ancien Député du Morbihan et secrétaire de la Chambre; — le *Pinistère* par les bardes TALDIN-JAFFRENOU, président du « Gorsedd » et LÉON LE BERRE-ABALOR, dignitaire du même cénacle et, en l'occurrence, envoyé spécial de notre grand confrère *L'Ouest-Eclair*, que nous remercions ici de son intérêt bienveillant; — les *Côtes-du-Nord* par M. le Marquis DE LA MOUSSAYE, M. YANN FOUÉRÉ, trésorier-payeur général, M. le docteur LIÉGEARD, etc...; — le *Morbihan*, par la toute gracieuse Duchesse de Bretagne 1936, M^{lle} Yvonne BROOKE, dans ses beaux atours des filles du « Golfe », par M. Charles MESNIER, venu de Vannes, où Jean IV édifia jadis son château de l'Herminie, par M. LOUET, de Ploërmel, etc...; — *l'Île-et-Vilaine*, enfin par M. Yves DE CONIAC, de Rennes, vice-président de l'U. R. B., par M^{lle} Yvonne DE LAIGUE, de Redon, déléguée de l'Association Bretonne, et par tous nos amis du Pays de Rance et des au delà.

Saint-Malo était présent, avec M. Yves HÉMAR, l'éminent architecte créateur du Musée d'Art Breton de la Cité Corsaire, et M^{me} Laure FERRY DE PIGNY, poète, romancière et journaliste de talent; *Saint-Servan* était là également, avec M. le chanoine Joseph MATHURIN, président honoraire de la *Société Historique et Archéologique*, et M. GARNIER-RIVIÈRE, compositeur de musique et Conseiller municipal de sa ville; — et même les Bretons de Paris, qui sont quelque 300.000 sur les rives de la Seine, étaient représentés, avec une particulière distinction, par M. André DEZARROIS, Conservateur des Musées Nationaux, Directeur de la *Revue de l'Art*, le barde Jean SUSCINIO, soliste des Concerts Lamoureux et notre ami Yann FOUÉRÉ (junior), vice-président de la Fédération des Sociétés Bretonnes de Paris et de l'Île-de-France.

Aux premiers rangs de l'assistance, nous avons pu noter encore, au hasard, parmi les personnalités présentes : M. le vice-Consul de Sa Majesté britannique à Saint-Malo et Mrs V. M. Ferrers; Lady Sassoon, de « Port-Breton »; M. et M^{me} Armel Beaufils; M^{me} Lucienne Heuvelmans, premier Grand Prix de Rome de sculpture; M. Gronkouski, Conservateur honoraire du Petit Palais; Marquise de L'Estourbeillon; M^{me} du Perron (Tyl en littérature); M^{me} J. Nozal; M^{me} J. Chevalier;

M^{me} et M^{lle} Fouéré; Comtesse Beugnot; Mrs M. Wills-Wood; M^{me} Riou; Miss Estephan; M^{me} Garnier-Rivière; Général et M^{lle} Winkler; Colonel et M^{me} Cordelier; M. et M^{me} Hacard; Docteur Badin, Conseiller municipal de Dinard, et M^{me} Badin; M. E. Quévet, Conseiller municipal et M^{me} Quévet; M. Léouffre, Conseiller municipal, et M^{me} Léouffre; Commandant Casimir, Conseiller municipal; M. Poulmaire, Conseiller municipal; M. René Aillerie, architecte municipal, ancien adjoint au Maire de Dinard; M^{me} et M. Le Mercier d'Erm, secrétaire du Comité d'organisation; M. et M^{me} Hus; M. et M^{me} J. Le Sénéchal; M. et M^{me} Botta; Docteur et M^{me} Rudeaux; M^{me} et M. Lattemand, Ingénieur des Chemins de Fer de l'Etat, chef du District de Rennes; M. et M^{me} Lemaigre; M. Ch. Holman-Black; M. Ch. Eugène Poirier, sculpteur; Docteur P. Labignette; M. Picquet; M. Révol; Commandant Le Men; M. Pierre Cochet; M. Olivry; M. Barthélémy, etc., etc...

Notre merveilleuse promenade du *Clair de Lune* où allait se dérouler la cérémonie, avait reçu, par les soins de M. Aillerie, une décoration appropriée d'oriflammes aux vives couleurs, que venaient compléter l'éclatante symphonie des drapeaux des pays de Bretagne, envoyés par l'U. R. B. pour participer à la fête, et le beau pavois du Yacht-Club.

La tribune, tendue de sinople et de pourpre, aux couleurs de Dinard, se drapait par surcroît dans les plis du fanion de l'U. R. B., encadré d'autres riches bannières portées par les Bardes, en costumes nationaux.

Les Discours

Au nom du Comité d'organisation, M. LE MERCIER D'ERM, promoteur de cette grande journée bretonne, prit le premier la parole, pour présenter au public et dédier à la jeune cité dinardaise l'œuvre remarquable du sculpteur Armel BEAUFILS, voilée d'un drapeau d'hermines et que l'auteur découvrait, l'instant d'après, aux acclamations de la foule et aux accents émus du *Bro Goz*, interprété par la *Lyre Dinardaise*.

MM. de L'Estourbeillon, Taldir-Jaffrenou, Yann Fouéré, André Dezarrois et M. le vice-Consul Ferrers, montèrent ensuite successivement à la tribune, pour célébrer, en des discours très applaudis, le glorieux souvenir du 3 août 1379, la grande bretonne, l'union interceltique et l'Entente Cordiale.

Pour terminer l'audition, le barde Jean Suscino fit retentir les échos de la Rance des rudes accents de la vieille Gwerz du retour de JEAN IV (*An Alarc'h*), dont il chanta puissamment quelques strophes. Et la *Lyre Dinardaise*, sous la direction de son excellent chef, M. Milson, se fit de nouveau apprécier dans une impeccable exécution des hymnes nationaux, qui clôtura la cérémonie officielle.

JEAN DE LA CÔTE.

LES DISCOURS

Allocution de M. Le Mercier d'Erm, au nom du Comité d'Organisation

MONSIEUR LE VICE-CONSUL,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Le monument, qui va vous être présenté par le sculpteur Armel BEAUFILS, a connu, depuis sa conception première, quelques vicissitudes que je n'entreprendrai pas de vous conter dans leur détail. Il me suffira de vous dire que l'idée de cette commémoration n'est pas nouvelle. Dès 1920, à mon arrivée à Dinard, impressionné par la majesté de l'événement que nous ont rapporté les vieux historiens bretons et qui constitue le seul fait historique dont Dinard — ville toute moderne — puisse s'enorgueillir, j'avais souhaité, avec quelques amis dinardais, — dont M. René Aillerie, — pouvoir, sous la forme d'une œuvre d'art, en perpétuer durablement le souvenir, sur les lieux même qui en furent témoins.

M. René AILLERIE, habile artiste et bon Breton dont le concours nous fut toujours si précieux, avait ébauché alors un projet dont la réalisation fut malheureusement entravée par suite de difficultés qui nous furent suscitées d'une façon aussi injustifiée qu'inopportune.

N'avait-on pas imaginé, en effet, de faire au personnage de Jean IV, gendre et beau-frère de deux Rois d'Angleterre, un grief d'anglophilie.

Or, s'il est une ville où ce grief soit particulièrement inattendu, je dirais même assez mal venu de nos jours, où toutes occasions de resserrer l'Entente Cordiale apparaissent infiniment souhaitables, — on reconnaîtra que c'est bien notre chère Dinard, dont un Mémorial érigé l'an passé, — œuvre appréciée de MM. René AILLERIE et Ch.-Eugène POMER, — atteste, en effet, qu'elle fut réellement fondée par nos hôtes et amis Britanniques.

L'idée de commémorer ce triomphal débarquement de Jean IV le Conquérant sur le rivage de Dinard — ou plutôt de Saint-Enogat, car Dinard n'était encore que Saint-Enogat, — cette idée, tombée momentanément en sommeil, devait être reprise

quinze ans plus tard, avec le concours, tout spontané et désintéressé, du grand sculpteur breton Armel BEAUFILS, enfant de Saint-Briac et presque de Dinard, Grande Médaille d'Or et Hors-Concours du Salon des Artistes Français, à qui je dois rendre ici, au nom de notre Comité, un particulier hommage d'admiration et de gratitude.

Vous verrez tout à l'heure l'œuvre si noble, si expressive, si puissante même en sa simplicité, que lui a inspirée cette grande page de notre histoire bretonne.

D'autres orateurs souligneront la majesté et le symbolisme du fait lui-même que nous avons évoqué.

Il m'appartient seulement de remercier notre ami Armez BEAUFILS du généreux et si dévoué concours qu'il nous a apporté et grâce auquel nous voyons aujourd'hui magnifié dans le bronze cet épisode trop oublié qui fut une des grandes dates de l'histoire de notre vieille Bretagne, et même ce qu'on pourrait appeler un des « moments » de l'Âme Bretonne.

J'associerai à ces remerciements tous ceux qui se sont intéressés à cette commémoration.

Et tout d'abord les personnalités que en ont accepté la présidence d'honneur : M. le Maire de Dinard, dont nous regrettons particulièrement l'absence aujourd'hui; MM. les Maires des Villes de la Rance, Saint-Malo, Saint-Servan et Dinan, qui ont bien voulu nous assurer de leur appui moral en même temps qu'ils nous adressaient leurs souscriptions respectueuses; — Sir Robert et Lady Mond, née Le Manac'h, et Lady Sassoon, toujours si bienveillants et si généreux; M. le Vice-Consul Ferrers, qui a bien voulu accepter de nous dire ici quelques mots, au nom de la colonie britannique de la région malouine, justement associée à cette commémoration; nos amis bretons : M. le Marquis de L'Estourbeillon, président de l'Union Régionaliste Bretonne, ancien Député du Morbihan; Taldir-Jaffrenou, président du Gorsedd armoricain, et Léon Le Berre, haut dignitaire de cette même académie celtique, — tous trois vétérans respectés du grand mouvement régionaliste, — que je suis particulièrement heureux de saluer ici, ainsi que M. André Dezarrois, Conservateur des Musées Nationaux, directeur de la Revue de l'Art, et notre vaillant cadet, M. Yann Fouéré, délégué de la Fédération des Sociétés bretonnes de Paris.

Je remercie également mes amis et dévoués collaborateurs du Comité d'organisation et tous ceux qui, un peu partout, en Bretagne et ailleurs ont patronné et épaulé notre effort. Car toute la Bretagne s'y est associée moralement et financièrement, et je dois remercier, proches ou lointains, tous les souscripteurs à qui nous devons aujourd'hui cette belle réalisation.

Merci à nos amis qui n'ont pas hésité à faire, d'assez longs voyages, à venir jusque de Basse-Bretagne — et même de Paris, comme M. André DEZARROIS — pour nous apporter le

réconfort de leur présence et de leur sympathie et pour participer à cette haute manifestation de spiritualité bretonne.

Car, comme le proclamait, ces jours derniers, à Dinan, M. Edouard Herriot, — « il faut aimer la Bretagne pour tous les foyers spirituels qu'elle enferme, pour tous les thèmes spirituels qu'elle offre à nos méditations, et pour ce qu'elle sait allier et concilier si bien la tradition et le progrès. »

Je remercie enfin tous ceux qui sont ici, et je salue de même tous ceux qui, n'ayant pu être présents à cette inauguration, sont du moins, de loin, de cœur avec nous.

C'est pour moi une vraie joie de voir ici matérialisé, et dans une si belle forme, le grand souvenir que nous évoquons.

C'est pour moi une haute satisfaction d'avoir pu travailler à doter notre cité neuve de cette belle et émouvante œuvre d'art, si bien à sa place sur cette merveilleuse Promenade du Clair de Lune, chef-d'œuvre elle-même de notre vénéré Maire honoraire M. Paul Crolard.

Nous comptions pouvoir remettre aujourd'hui ce monument au représentant qualifié de la Municipalité dinardaise.

Malheureusement, par suite d'un malentendu de dernière heure, dont nous ne saurions accepter la responsabilité, nous avons le regret de constater la carence de nos échevins. Après avoir accepté et encouragé le principe de cette cérémonie et donné tous les ordres nécessaires pour sa célébration, la Mairie a omis de s'y faire représenter.

Dans ces conditions, nous ne pouvons que réserver, au moins provisoirement, à notre Comité la propriété de ce monument, en attendant que la Municipalité veuille bien en prendre officiellement possession.

En commémorant cette grande page d'histoire dinardaise et bretonne, en dotant notre cité de cette œuvre de haute valeur, nous avons tout au moins conscience d'avoir bien servi les intérêts locaux et régionaux, et d'avoir utilement travaillé, non seulement pour Dinard, mais pour la Bretagne, pour l'Art Breton et pour l'Entente Cordiale.

Discours de M. de l'Estourbeillon, Président de l'U. R. B., Ancien Député

Il n'est guère de ville qui n'aime à avoir son histoire particulière, à célébrer ses héros, à commémorer les plus illustres de ses fils. C'est que la tradition est une source de vie et qui, conque n'y peut venir puiser de temps en temps un nécessaire réconfort, se sent plus ou moins désespéré et comme amoindri.

Aussi bienheureuses sont les cités qui peuvent, dans leurs fêtes, enregistrer quelque page glorieuse de leur Histoire Nationale, de l'histoire de leur Pays.

Longtemps, la délicieuse ville de *Dinard*, Reine et Perle de la Côte d'Emeraude, avait pu se croire privée de ce bienfait. Elle avait pu penser que, née et développée d'hier, notre illustre passé breton ne lui avait guère laissé de souvenirs marquants. Mais nos chroniqueurs et historiens, comme des pères diligents, soucieux des intérêts de tous leurs enfants, veillaient sur ses destinées et, quelques que soient les efforts d'un trop grand nombre pour faire peser sur les faits et gestes de notre Bretagne l'éteignoir de l'oubli, il existe encore assez de patriotes bretons pour rappeler ses jours glorieux et en exalter le souvenir.

C'est ce que vous avez su faire, mon cher collègue et ami LE MERCIER D'ERM, aidé en la circonstance par le magnifique talent et le patriotisme de notre éminent ami le sculpteur ARMEL BEAUFILS, qui nous permet à tous de commémorer aujourd'hui l'un des plus grands épisodes de notre Histoire, de le graver désormais profondément dans nos cœurs, et de doter à jamais votre ville de *Dinard* d'un admirable témoin de son Histoire et de notre Epopée Nationale.

Notre vieille Association, l'Union Régionaliste Bretonne, qui a essentiellement pour but de travailler, elle aussi, sans cesse, à la sauvegarde de toutes les traditions de notre Bretagne et de son caractère, ne pouvait s'en désintéresser et son vieux Président est heureux et fier de vous apporter en ce jour le tribut de ses justes félicitations et de vous dire toute sa joie de pouvoir s'associer, au nom de tous ses Membres, à ce Mémorial.

Pour peu que l'on veuille revivre ce grand fait historique, il faut évoquer par la pensée l'in vraisemblable enthousiasme qu'il suscita alors.

Jean IV, le vainqueur de la bataille d'Auray, en 1364, le Conquérant ou le Conquéré, comme on disait alors, de ce beau Duché de Bretagne, si âprement disputé à Charles de Blois, n'avait su garder, entre les influences contraires, entre les dynasties rivales des Capétiens et des Plantagenets, la neutralité nécessaire. Il n'avait réussi qu'à s'aliéner les sympathies de ses puissants vassaux. Il s'était même vu momentanément obligé de se retirer à la cour de son beau-père, Edouard III d'Angleterre. C'est alors que le Roi Charles V, profitant de la situation, prétendit, par un coup de force, au mépris des droits concédés et reconnus, rattacher la Bretagne au domaine de sa couronne.

C'était méconnaître le sentiment breton et la tradition d'un peuple fier. Et, de fait, ce fut aussitôt, dans toute la Bretagne, un sursaut d'indignation. Toute la noblesse bretonne se dressa comme un seul homme contre cette décision unilatérale et conclut à Rennes, le 25 avril 1379, un pacte pour assurer la sauvegarde du Duché et pour rappeler le Duc en exil. Jeanne de Penthièvre, elle-même, veuve de Charles de Blois, s'associa à cette résolution. De toutes parts aussi, le peuple réclamait

le retour de son Duc. Son patriotisme instinctif, son attachement inébranlable à ses libertés traditionnelles ne pouvaient tolérer l'arbitraire annexion dont il était menacé.

Jean IV se rendit aux vœux unanimes de ses sujets et, par un radieux soleil d'été, le 3 août 1379, revenant d'Angleterre à bord d'une nef pavoisée d'hermines, il entra dans l'estuaire de la Rance et, aux acclamations d'une foule immense, débarqua sur la grève du Prieuré.

Les Bardes ont chanté ce spectacle émouvant mais nul ne saurait exactement dépeindre les transports d'allégresse et d'espoir qui enflammaient cette foule assemblée de tous les points du pays « à l'aspect de la nef ducale, éblouissante de soleil et cinglant de toutes ses voiles vers la terre bretonne » :

« Un Cygne! un Cygne d'outre-mer, au sommet de la vieille tour d'Armor!.. Heureuse nouvelle pour les Bretons!.. Un navire est entré dans le golfe, ses blanches voiles déployées. Le Seigneur Jean est de retour!.. Digouet an Aotro Iann endro!.. Un cri de joie s'élève, qui fait trembler le rivage; les cloches chantent joyeusement, partout, à cent lieues à la ronde. L'été revient, le soleil brille... Le Seigneur Jean est de retour! »

Ainsi chantaient les Bardes. Mais laissons la paroles aux historiens :

« Tous les coteaux qui couronnent le gracieux hémicycle de la rade de Dinard étaient couverts d'une foule compacte, en habits de fête, et qui descendait jusqu'à la grève. En avant, sur la plage, des troupes de riches bourgeois et de belle noblesse, plus de trois cent cinquante chevaliers et écuyers, ayant en tête les principaux seigneurs de Bretagne, entre autres les sires et barons de Montafilant et de la Bellière, de la Maison de Dinan, de Beaumanoir, de la Hunaudais, de Montauban, de Laval, de Rohan, de Montauban, de Saint-Gilles, de Montfort, de Malesroit, de Coëtmen, etc... »

« Dès qu'on peut distinguer le vaisseau qui porte le prince, un immense cri de bienvenue ébrante le rivage. Quand la barque ducale approche de la côte, les barons se jettent à l'eau et se précipitent au-devant de Jean IV; la foule entassée sur la plage s'agenouille; les cris, les vivats redoublent. »

« Il y eut là, dans cette explosion solennelle du sentiment breton, une réconciliation spontanée ou plutôt une expansion de joie, d'émotion universelle qui unit, qui fondit ensemble tous les cœurs, depuis le plus humble des assistants jusqu'à celui du prince. Des larmes d'allégresse coulaient de tous les yeux; c'est un témoin oculaire qui le dit : l'auteur de l'Histoire rimée de Jean IV, Guillaume de SAINT-ANDRÉ, dans ses rimées naïves... »

Chez un autre auteur nous lisons :

« Le 3 août 1379, une foule frémissante couronnait les hautes falaises de SAINT-ENOGAT, en face de Saint-Malo, et couvrait la plage de DINARD. Une embarcation brillamment pavoisée entraît légèrement dans la Rance. Mille cris d'enthousiasme la saluèrent au passage. Elle entra dans la baie de Dinard; un homme apparut sur l'avant, couvert d'une cotte d'hermines par-dessus son armure : c'était le Conquéreur.

« Une vibration électrique parcourut tout ce peuple à la vue de l'homme en qui s'incarnait le PATRIOTISME BRETON : c'était le héros d'Auray, le paladin de Sarlat et de la Linde. Il y avait en effet, du Richard Cœur-de-Lion dans cet homme, et ce caractère agissait puissamment sur les imaginations bretonnes. Il a eu presque sa légende... Toute cette foule, l'élite du pays de Basse-Bretagne, entraînée par une émotion commune, se jeta dans l'eau jusqu'à la ceinture, pour l'approcher de plus près, l'étreindre, l'enlever en triomphe. Et le vieux cri national : Malo! Malo! éclatait en salves joyeuses sur les deux rives, de SAINT-SERVAN à SAINT-ENOGAT.

« Pour que rien ne manquât à la fête Jean de Montfort allait recevoir, à Dinan, l'accolade chevaleresque de la Comtesse de Penthièvre, cette austère veuve de Charles de Blois, qui avait vécu quinze ans d'une implacable pensée de vengeance et qui allait le nommer son sage, constant et excellent Seigneur.

« Ce fut le plus beau jour de notre Histoire. Il n'a pas eu de pendant pour la majesté et la grandeur du spectacle. Plus de partisans de Blois, de Clisson, de Montfort, plus de seigneurs ou de bourgeois, plus d'alliés de l'Angleterre ou de la France, sur cette plage historique de DINARD, mais un seul cœur, une seule pensée, une âme, une BRETAGNE. »

Mais l'âme de la Bretagne ne vibre-t-elle pas encore dans ce magnifique Mémorial? Le flotte-t-elle pas dans les plis de ces drapeaux de nos divers pays, aux couleurs multiples? C'est un nouvel acte de foi que nous prononçons aujourd'hui. La Bretagne vit toujours et ne saurait périr.

Ah! mon cher ami Armel BEAUFILS, combien vous avez su faire revivre dans votre admirable bas-relief commémoratif que nous sommes fiers d'inaugurer aujourd'hui, l'émotion et les sentiments intimes qui transportèrent cette foule immense de nos compatriotes dès qu'apparut la nef de leur Souverain. Fièrement appuyé sur son épée, ne semble-t-il pas arriver comme le Sauveur tant attendu de notre Bretagne, tandis que des Bretons vigoureux tirent et poussent son esquif, ayant hâte de le revoir, enfin, après six ans d'exil, fouler le sol de la Patrie!

Comment la postérité et la ville de Dinard ne vous sauraient-elles pas gré d'avoir perpétué désormais pour elles le souvenir de ce triomphal retour, trop oublié de nos jours, et qui, dans le recul du temps, n'en demeurera pas moins



(Cliché Le Mercier d'Erm).

La Foule à Dinard devant le Monument de Jean IV



(Cliché Le Mercier d'Erm).

M. DE L'ESTOURBEILLON,
*Président de l'U. R. B.
prononçant son discours*



(Cliché Le Mercier d'Erm).

QUATRE BONS BRETONS

*De gauche à droite : MM. C. Le Mercier d'Erm, de L'Estourbeillon,
Léon Le Berre (Abalor), F. Jaffrennou-Taldir*

désormais, l'une des pages les plus émouvantes et les plus mémorables de l'*Histoire bretonne*.

Si la Bretagne et Dinard vous sont redevables, ainsi qu'à notre ami LE MERCIER D'EAM, de cette remarquable œuvre artistique, de cet acte de patriotisme breton, nous ne pouvons, nous tous, Bretons, descendants des compagnons et sujets du bon Duc, nous ne pouvons, en cette fête, résumer tous leurs sentiments et les nôtres, qu'en redisant bien haut cet acte de foi : *Breiz da virviken! Bretagne à jamais! Keit a ma vezo buhez ennomp, hon c'houn a vezo evit hon Bro*. Tant qu'il nous restera un souffle de vie, notre pensée toujours sera tournée vers la Patrie.

A PONTUAL A LA ROSE DES VENTS

Aussitôt après la cérémonie, au cours de laquelle la *Lyre Dinardaise* fit entendre les trois hymnes de l'Entente Cordiale, *La Marseillaise*, le *Bro-Goz* et le *God Save the King*, une longue théorie d'autos prit la route des bois de Pontual, ancien fief de la famille de ce nom, alliée aux de l'Estourbeillon. Ce sera le descendant de Jean de l'ESTOURBEILLON, fidèle de Jean IV, à Auray, en 1364, qui présidera le banquet, réunissant les personnalités citées hier. Ajoutons-y, en nous excusant de les avoir omises, M^{me} Yvonne Brook, Duchesse (1936) des Bretons de Paris; M^{me} Tild, auteur de la *Vie Chantée de Botrel*; M^{me} Lucie Heuvelmans, premier Prix de Rome de la Sculpture; Lady Sasquoon, Mrs V. M. Fetters, M^{me} Armel Beaufile, M^{me} et M^{me} Fouéré, M. Gronkowski, Conservateur honoraire du Petit-Palais; M. Yves Hémar, architecte de la ville de Saint-Malo; le barde Jean Suscinio, le docteur Pierre Labignette; Mr Ch. Holman Black, M. Poulmair, conseiller municipal de Dinard; M. et M^{me} Hacard; Mrs M. Willis-Wood, etc...

Au déjeuner, dont M. Le Mercier d'Eam, félicite vivement la direction de la *Rose des Vents*, ainsi que de la décoration de la salle parée de nombreux fanions d'hermines, l'actif animateur de la fête donne les excuses de MM. Abel Dumont, sous-préfet de Saint-Malo; Musso, sous-préfet de Dinan; Charles Brun, président de la Fédération Régionaliste Française; Roger Brandily, trésorier de l'U. R. B.; Iann Kermar, (Ct G. Bourge; Comte de Caqueray, La Chambre, Gannier-Duparc, Michel Geistdordfer, Louis Beaufrère, Durtel de Saint-Sau-

neur, Roger Vercel, M^{mes} Grant et Forbes; M^{me} de Volz de Kerhoent, Léon Bertaut, président des Sauveteurs Breton; Bazin, directeur du Salut; H. Piedobache d'Yvoignac; Léon Guillet, directeur de l'Ecole des Arts et Manufactures; les peintres Lemordant et Ernest Guérin; Ropert, président des Montons Blancs.

Remerciements de M. Le Mercier d'Erm

M. LE MERCIER D'ERM se réjouit de voir toute la Bretagne représentée à cette table par ses costumes, ce qui lui est une occasion d'offrir ses hommages aux dames et notamment à M^{me} Brooke, si gracieuse en « patricienne de la mer », sous le diadème du golfe; à M^{me} Armel Beaufils, qui forma, avec son mari, un couple charmant de « Plougastelliz ». Nous ajouterons M^{me} Le Mercier d'Erm, très élégante, en collerette de l'Aven. L'amphytrion porte la santé de Mrs Ferrers.

Voici le Gorsedd, conservatoire de spiritualité bretonne, puis la presse : L'Ouest-Eclair, Le Nouvelliste, Le Salut, que chronique M^{me} Ferry de Pigny, et la Jeunesse Bretonne, qu'incarne Yann Fouéré.

La gratitude de LE MERCIER va aux généreux souscripteurs tels Sir et Lady Robert Mond, à M. Cochet, cheville ouvrière de l'organisation; à l'architecte de la ville, Aillerie, pris « entre le marteau de la Mairie et l'enclume du Comité » et qui a cependant bien œuvré. Comme, tous ces frais payés, il demeure un reliquat, la fête bretonne, après les malentendus signalés, n'étant pas possible, une certaine partie sera remise au Bureau de Bienfaisance de Dinard. Spirituelles repréailles, s'il en fût!

Faisant allusion aux 290 communes adhérentes au projet de l'enseignement du breton à l'école, l'orateur s'étonne de ne point voir, à ce tableau d'honneur, la ville de Dinard. MM. Casimir, Docteur Badin, Quevet et Le Houffre, conseillers municipaux, le lui rappelleront.

Brèves allocutions

M. le Commandant CASIMIR, président du Comité et conseiller municipal, remercie ses collègues du Comité et l'assistance, au nom des Conseillers municipaux, tant présents qu'absents.

M. l'architecte AILLERIE dit toute sa satisfaction esthétique que lui cause l'œuvre de Beaufils, tant par sa facture que par le site splendide qui l'encadre. Il se réjouit de la présence au banquet d'un sculpteur de la valeur de M^{me} Lucie Heuvelmans.

Le Docteur BADIN proteste contre les accusations d'autonomisme et de séparatisme, lancées à la légère, et auxquelles la meilleure réponse est dans les 250.000 Bretons, tombés pour la France.

M. LALLEMAND, des Chemins de Fer de l'Etat, insiste sur l'effort accompli par la Compagnie, en vue d'une conception plus artistique et plus régionale des gares dans leur décoration, tout en regrettant que la nouvelle gare de Brest soit en ciment armé.

M^{me} HEUVELMANS dit combien la Bretagne l'a toujours plus charmée et inspirée que son Paris natal.

M. QUEVET boit à la fidélité bretonne. Le Docteur LIÉGEARD, un bretonnant déraciné, dit-il, de son pays de Guingamp, et transporté dans la grande ville, exalte l'attrance et l'emprise de son pays. Avoir vu le Forum et l'Acropole, Sainte-Sophie, la Palestine, les Pyramides, tout cela n'empêche pas un Breton de placer sa terre natale au premier plan de ses admirations et de ses amours.

M. Fouéré père, s'étonne d'avoir un fils à la tête du mouvement en faveur de l'Ecole Bretonne et s'y résigne, peut-on le croire, de bon cœur.

Déclaration de M. Yann Fouéré

M. Yann Fouéré tient à apporter, aux vieux guides de la Renaissance bretonne, MM. de L'Estourbeillon, Taldir et votre serviteur, l'assurance de la solidarité des deux générations qui se sont attachées au mouvement breton. Si les aînés n'avaient pas ouvert la voie, affirme-t-il, qui sait si jamais la besogne eût été entreprise? Les aînés ont donc une grande part dans le succès de l'heure présente.

Discours de Taldir

TALDIR qui avait, le matin même, apporté l'hommage du Gorsedd et fait ressortir, en Jean IV, un lointain précurseur de l'Entente cordiale, ainsi que la séculaire prévoyance des Bretons, en même temps que l'indépendance de leur esprit, manifestée par les Chateaubriand, les Lamennais, les Renan, les Le Dantec, portera maintenant un toast aux Femmes de Bretagne. Après une certaine opposition, dans les débuts, au nom de la Famille, opposition douloureuse, pour beaucoup d'Anciens, elles prennent aujourd'hui une part active à la Renaissance bretonne. Les Cercles Celtiques, si brillants, doivent principalement leur lustre à l'élément féminin, et l'on voit là danse bretonne, codifiée par une bardesse, Erwanéz GALBRUN.

Discours de M. Désarrois

M. André DÉSARROIS, conservateur des Musées Nationaux, avait, le matin, avec sa haute conscience artistique, apprécié l'œuvre d'Armel Beaufils. Le mouvement des Bretons dans les flots, au devant de la barque ducale, l'avait ravi. Il avait alors

célébré ces bons tailleurs d'images, les *Jean Boucher*, les *Quillivic*, les *Le Bozec*, et placé *Beaufils* entre les deux premiers. Nulle école provinciale, avait-il affirmé, ne vaut l'école bretonne de l'heure. Il avait fait aussi un vibrant éloge de l'architecte malouin *Yves Hémar*d et regretté que les nouveaux monuments de Bretagne ne soient pas plus souvent confiés à des artistes régionaux. Il est inadmissible, en effet, que nos artistes ne soient point de chez nous! C'est encore, au banquet, la pensée que développe l'orateur : que les constructeurs du pays aient le respect du paysage dans lequel ils travaillent!

Le mot du Consul

M. le consul *FERRÉUS* avait célébré, devant la mer, l'*Entente Cordiale*, en qualité de représentant de S. M. Britannique et de son peuple, sans outre-passar, aima-t-il à dire, ses attributions. Il avait célébré la grâce romantique du paysage où aborda l'hôte d'Edouard III et de Richard II. Il exprime maintenant la joie de se trouver dans une telle réunion de la pensée, réunion embellie par la beauté et le charme des jeunes femmes et des jeunes filles. Il boit aux dames.

Discours de M. de l'Estourbeillon

Enfin, le Président du banquet apporte son salut à la jeunesse du mouvement breton, représentée ici par *Yann Fouéré*. Il se considère comme un grand-père, fier de la vigueur et de l'allant de ses enfants. Il est heureux de s'exprimer ainsi dans ce cadre qui est celui de sa race.

La tradition est une des conditions de la vie des Sociétés comme des individus. Qui en est dépourvu est désemparé. *Dinard* n'avait pas de passé. Mais les chroniqueurs avaient veillé sur ses destinées et malgré l'éteignoir dont certaines gens se plaisent à étouffer le souvenir breton, il reste des patriotes pour l'exalter. *Le Mercier d'Erm* et *Armel Beaufils* sont de ceux-là et, grâce à eux, ce matin, la Bretagne a revécu les mêmes émotions qui l'étreignaient, il y a 558 ans. Son âme flottait dans les plis des drapeaux d'hermines. C'est un acte de foi dans la patrie bretonne qui a jailli sur la grève du Prieuré.

Keit ha ma vezo buez enomp, hor sonj a vezo evit hon Bro!
« Tant que sera la vie en nous, notre pensée sera pour notre Pays! »

Tout, ici, est plein du souvenir de *Jean IV*. N'est-il pas le constructeur de la Tour Solidor, à l'embouchure de la Rance, et du château de Dinan?

Ces minutes ont été celles d'union profonde, où toutes les querelles, même celles de *Blois* et de *Penthièvre*, se taisaient, une merveilleuse apothéose!

Aujourd'hui, la Bretagne marche aussi dans les sentiers de l'Union. A la Chambre, les producteurs des cinq départements se sont groupés, la Commission de l'Enseignement s'est rangée à Paris de trois cents Conseils municipaux et des trois Conseils généraux des départements bretonnants.

Cet état d'esprit breton, cette sollicitude de l'Âme bretonne, nos sociétés bretonnes de la capitale l'ont fait revivre, parmi les 300.000 exilés de la Seine.

Charles Le Goffic disait en 1898 : « Il est plus que temps de se lever et de sauver la Bretagne! » Or, en ce temps-là, peu d'encouragements aux tenants de la Cause! »

Mais après quarante ans! Ceux qui, du 21 au 25 août se rendront à *Plougastel-Daoulas*, verront les *Bleun-Brug*, filiale, née en 1905, de l'U. R. B., célébrer et avec éclat, le *Millénaire de la délivrance de la Bretagne par Alain Barbe-Torte*, aidé de *Jean de Landévennec*. Quel travail ne fut pas celui du Restaurateur de la Bretagne qui, symbole de sa tâche qui nous incombe, dut, de son épée, se frayer, jusqu'au sanctuaire, un chemin dans la cathédrale de Nantes, envahie par les ronces!

« Nan! Breiz ne varvo ket! »
« Non! Bretagne ne mourra pas! »

Ces belles paroles du vieux lutteur, dont le visage s'irradiait de jeunesse et de fierté, furent accueillies dans un enthousiasme indescriptible et la salle entière debout lui fit une longue ovation. Le banquet s'acheva par le *Bro-Goz*, dont les couplets furent interprétés tour à tour par *Suscino*, *Taldir* et le soussigné. Chacun emporta de ces réjouissances bretonnes, avec beaucoup de gratitude pour *Le Mercier d'Erm* et le Comité présidé par le Commandant *Casimir*, une espérance et un réconfort.

Léon LE BERRE (*Abalor*).

BIBLIOGRAPHIE

L'ÉTRANGE AVENTURE DE L'ARMÉE DE BRETAGNE

PAR
CAMILLE LE MERCIER D'ERM

Elle a enfin parue, cette importante page de l'histoire de la Guerre de 1870-1871, si émouvante et si peu connue que devraient méditer et relire tous ceux qui ont souffert de cette année terrible ou qui ne peuvent constater chaque jour encore les misères et les souffrances de toutes sortes, essayer de sonder chaque matin les abîmes où les entraînent les criminelles folies de politiciens qui, sous mille formes, sacrifient le Pays et notamment notre BRETAGNE, à la réalisation avant tout de leurs seules vues et ambitions personnelles.

Cette page, c'est l'histoire poignante, réelle avec documents à l'appui, de l'abandon, du sacrifice, de milliers d'hommes, de nos compatriotes les Mobilisés de Bretagne, abandonnés sans armes, sous l'action dissolvante des pluies et du froid glacial d'un rigoureux hiver, dans la boue implacable, livrés à l'inaction et à la nostalgie, quand le Pays envahi, réclamait leur si importante collaboration.

Et cela pourquoi? — Pourquoi l'odieuse et lâche abandon de ces 80.000 Bretons? Uniquement par *prévention politique*, par l'idée froidement préméditée de GAMBETTA, le puissant dictateur de Tours et son entourage, qui, ne voulant à aucun prix du concours, pourtant si nécessaire pour résister à l'invasion allemande, d'une *Armée de Bretagne*, autonome et redoutable, telle que l'avaient rêvée KERATRY et ses collaborateurs, n'en fit « qu'un sombre grouillement de réprouvés en proie aux pires calamités, voués à crever dans la boue d'un camp de concentration en attendant la boucherie du Mans, qui devait les livrer meurtris, fourbus, variolés, gelés et plus que jamais désarmés au coup de grâce des canons prussiens. »

Rien de plus émouvant que les pages de ce drame! Avec toute sa conscience et son talent ordinaire, M. LE MERCIER D'ERM, a tenu, documents en mains, à en révéler toutes les circonstances et tous les dessous, presque inconnus jusqu'ici, et nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs, la lecture et même la méditation de cet important ouvrage, qui leur montrera une fois de plus, le vrai visage de notre pauvre BRETAGNE, l'éternelle sacrifiée (1).

(1) Un fort volume in-8° illustré en souscription à 20 fr. aux Editions de l'Hermine, 36, rue du Casino à Dinard.

NÉCROLOGIE

M. ÉMILE ERNAULT

PROFESSEUR HONORAIRE DE FACULTÉS
Décédé à Saint-Brieuc le 5 Janvier 1938

La mort frappe à grands coups et nos gloires bretonnes ne sont point épargnées. Un deuil particulièrement cruel, vient de frapper l'*Union Régionaliste Bretonne* en la personne d'un de ses amis les plus éminents, M. Emile ERNAULT. Depuis de longues années, il demeura toujours pour elle, un conseiller averti et un ami sûr, profondément dévoué et, à ce titre, nous avons le devoir, à la veille du tirage de notre *Bulletin*, d'enregistrer et faire connaître à tous nos amis cette perte cruelle.

Nous ne saurions le mieux faire pour l'instant qu'en reproduisant ici, même, la courte mais excellente *Notice biographique* qu'en vient de publier *Le Nouvelliste de Bretagne*, du 7 janvier 1938.

« C'est avec une vive émotion que nous avons appris hier, dans l'après-midi, la nouvelle de la mort de M. Emile ERNAULT, professeur honoraire de la Faculté des Lettres de Poitiers, président de l'Académie Bretonne, Chevalier de la Légion d'honneur.

M. ERNAULT était né à Saint-Brieuc, en 1852. En 1870 il était employé à la Préfecture, mais sa vive intelligence et son caractère énergique le poussèrent vers des études plus vastes; par lui-même il étudia les lettres et fut bientôt bachelier, puis licencié ès lettres. Vers 1874, il était professeur de langues vivantes au Collège Saint-Charles, puis élève boursier de l'École des Hautes Études de Paris.

Il fut quelque temps secrétaire de D'ARBOIS DE JURAINVILLE, à Paris. On le voit ensuite recevoir le titre de docteur ès lettres pour une thèse sur les *Parfaits Grec et Latin*. Il avait voulu écrire sa thèse sur les *langues celtiques*, mais cela lui fut refusé sous le prétexte que ces langues n'étaient pas officiellement enseignées.

Après sa thèse, M. ERNAULT fut nommé professeur de littérature et institutions grecques à la Faculté des Lettres de Poitiers. Il fut aussi chargé des conférences de langues et littératures anciennes en 1884, puis d'un cours libre sur les langues celtiques.

M. ERNAULT est l'auteur de travaux considérables portant surtout sur le moyen breton : *Mystère de Sainte Nonne*, de *Sainte Barbe*, *Vie de Saint Gwenolé*, *Prophétie de Gwenklan*, etc... et surtout un très important *Glossaire moyen-breton* qui est une véritable somme de tout ce qui est connu du breton au Moyen Age.

Mais M. ERNAULT n'étudiait pas le breton comme une chose morte; depuis son passage à Saint-Charles, il n'avait cessé de s'intéresser à la langue moderne et d'écrire en breton (poésies, fables) et de collaborer aux revues et journaux bretons, tels que « *Feiz ha Breiz*, *Krouz ar Vretoned*, *Breiz*, etc... »

Depuis sa retraite à Saint-Brieuc, M. ERNAULT avait fondé l'*Académie Bretonne* dont il était le président, avait publié un *Lexique breton-français*, précieux instrument pour l'étude du breton, et avait collaboré au grand *Dictionnaire français-breton* de M. VALLÉE. Il avait aussi publié plusieurs *Recueils de fables et gwerziou*. De façon générale, il s'intéressait à toutes les activités bretonnes; n'était-il pas le président d'honneur du *Cercle Celtique* de Saint-Brieuc?

C'est un bel et grand exemple que cette longue vie de travail, de travail neuf et difficile; M. ERNAULT, en effet, était un pionnier; il perçait sa « voie » avec précision, vers son but, cette même voie où l'on voit aujourd'hui, marcher nombreux et confiants les jeunes hommes dont il aura été le maître.

Aux membres de la famille du regretté disparu, nous offrons ici nos vives condoléances. Que leur consolation et la nôtre, à nous Bretons, soit de penser que l'homme dont l'œuvre a été grande et noble reste vivant toujours par son œuvre même.

L'U. R. B. s'associe de tout cœur à ce bref éloge de ce très cher et éminent ami disparu.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

COMPTES RENDUS

	PAGES
Congrès de QUIMPERLÉ. — <i>Avant-Propos</i>	3
Organisation et Programme du Congrès.....	8
<i>Comptes Rendus</i> du Congrès.....	11
Membres de l'Association décédés.....	16
L'Exposition du Congrès.....	40
Membres de l'U. R. B. ayant pris part au Congrès.....	43

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Allocution d'ouverture du Congrès par M. DE L'ESTOUR-BELLON, Président.....	47
La Naissance de QUIMPERLÉ. — Conférence de M. R. DEGOUL.....	51
Notes sur le Comte de BOTHEREL, dernier Procureur général-syndic des Etats de Bretagne, par P.-Y. BUREL.....	64
Le Comte de BOTHEREL, dernier Procureur général-syndic des Etats de Bretagne, par Y. DE L.....	78
Les Origines de QUIMPERLÉ et de l'Abbaye SAINTÉ-CROIX, par J. DE GUENYVEAU.....	83
Les Ephémérides Bretonnes, de J. DE GUENYVEAU.....	100
La TRADITION, bouclier et Force Morale des Nations.....	115
Le Combat d'Ar Brezoneg ar Skol pour l'Enseignement du Breton.....	117
La langue bretonne. Sa conservation. Son Enseignement.....	126
Rapport de l'Abbé DESGRANGES à la Commission d'Enseignement de la Chambre des Députés.....	130
Résultats de la campagne d'Ar Brezoneg ar Skol.....	143

	PAGES
L'Inauguration à <i>Dinard</i> du Mémorial du débarquement de Jean IV en 1379.....	148
<i>Bibliographie.</i> — L'étrange aventure de l'Armée de Bretagne, de C. LE MERCIER D'ERBÉ.....	162
<i>Nécrologie.</i> — M. Emile ERNAULT.....	163

Publications récentes particulièrement recommandées

BRETAGNE D'HIER

PAR

LÉON LE BERRE (*Abalor*)

Avec illustrations de Pierre GALLE

Rennes : Librairie de *L'Ouest-Eclair*

Excellent ouvrage. Livre de chevet pour tous les traditionnalistes bretons.

LE MORBIHAN

PAR

CLAUDE DERVENN

Un volume in-8° de 186 pages avec 90 photographies en helio-typo. Prix : 12 francs. — Remarquable ouvrage, d'une lecture captivante. En vente chez J. DE GIGORD, éditeur, 15, rue Cassette, Paris.

LA RENAISSANCE DES BINIOUS ET BOMBARDÉS

Après la récente création de la très utile et vaillante Association : *Strollad ar Vrezonegérien* (Association des Sonneurs bretons), voici que les *Moutons Blancs* de Pontivy, voulant développer chez nos jeunes compatriotes le goût de la bombardé et de nos instruments nationaux, viennent de mettre sur pied la fabrication de cet instrument. Des bombardes faites en ébène, cerclées d'os et d'étain, après de nombreux essais qui ont parfaitement réussi, essais faits par les Maîtres sonneurs de Bretagne, sont désormais fabriquées et vendues par Louis LE FRÈNE, maître menuisier, et GICQUEL, tourneur, rue de Lourmel et rue de Neuillac, à Pontivy, au prix de 30 à 100 francs, suivant l'instrument.